

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

<http://www.plan.be>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Boulevard du Jardin Botanique 20, 1035 Bruxelles

<http://www.statbru.irisnet.be>

Studiedienst van de Vlaamse Regering

Boudewijnlaan 30 (blok B), 1000 Brussel

<http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/>

Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

Rue du Fort de Suarlée 1, 5001 Belgrade (Namur)

<http://www.iweps.be>

Perspectives économiques régionales 2009-2015

Juillet 2010

Adresses de contact : hermreg@plan.be, blaine@mrbc.irisnet.be,
dirk.hoorelbeke@dar.vlaanderen.be, O.Meunier@iweps.be

Table des matières

1. Introduction	1
2. Environnement international et contexte national	3
2.1. Environnement international	3
2.2. Contexte économique national	6
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales.....	15
3.1. Résultats macroéconomiques	15
3.2. Marché du travail	20
4. Résultats détaillés par région.....	38
4.1. Région de Bruxelles-Capitale	38
4.2. Région flamande	46
4.3. Région wallonne	54
5. Comptes de revenus des ménages.....	62
5.1. Introduction	62
5.2. Contexte national	63
5.3. Structure et évolution par région	66
5.4. Parts régionales et revenus par tête	74
6. Finances publiques	78
6.1. Introduction	78
6.2. Méthodologie	78
6.3. Communautés et régions	83
6.4. La Région bruxelloise	85
6.5. La Région flamande	87
6.6. La Région wallonne	90
6.7. La Communauté française	92
7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	94
7.1. Méthodologie	94
7.2. Contexte	95
7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre	96
8. Conclusions.....	103
9. Bibliographie.....	106
10. Annexes	107
10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi	107
10.2. Comptes de revenus des ménages – Résultats détaillés	110
10.3. Finances publiques – Résultats détaillés	113
10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre – Résultats détaillés	119
10.5. Glossaire	131

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Principales hypothèses internationales	5
Tableau 2 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale	8
Tableau 3 :	Principaux résultats sectoriels de la projection nationale	10
Tableau 4 :	Solde de financement ¹ (<i>en pour cent du PIB</i>)	14
Tableau 5 :	Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale	16
Tableau 6 :	Résultats de la projection régionale du marché du travail	21
Tableau 7 :	Scénario pour la démographie et l'offre de travail	24
Tableau 8 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale	38
Tableau 9 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale	41
Tableau 10 :	Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale	44
Tableau 11 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande	46
Tableau 12 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande	49
Tableau 13 :	Principaux résultats par branche d'activité: Région flamande	52
Tableau 14 :	Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne	55
Tableau 15 :	Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi: Région wallonne	57
Tableau 16 :	Principaux résultats par branche d'activité: Région wallonne	60
Tableau 17 :	Comptes de revenus des ménages - Royaume	65
Tableau 18 :	Evolution régionale des salaires par tête	66
Tableau 19 :	Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale	69
Tableau 20 :	Comptes de revenus des ménages - Région flamande	71
Tableau 21 :	Comptes de revenus des ménages - Région wallonne	74
Tableau 22 :	Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume (<i>en %</i>)	75
Tableau 23 :	Evolutions des revenus primaire et disponible par tête	76
Tableau 24 :	Paramètres de la loi spéciale de financement	79
Tableau 25 :	Hypothèses relatives à la masse salariale des communautés et régions (1) (<i>en taux de croissance</i>)	81
Tableau 26 :	Compte des communautés et régions (<i>en pour cent du PIB</i>)	83
Tableau 27 :	Taux de croissance réel ¹ des dépenses des communautés et régions (<i>en pour cent</i>)	84
Tableau 28 :	Solde de financement des communautés et régions (<i>en millions d'euros</i>)	85
Tableau 29 :	Compte de la Région bruxelloise (<i>en millions d'euros</i>)	85
Tableau 30 :	Taux de croissance réel ¹ des dépenses de la Région bruxelloise	86
Tableau 31 :	Compte de la Région flamande (<i>en millions d'euros</i>)	87
Tableau 32 :	Taux de croissance réel ¹ des dépenses de la Région flamande (<i>en pour cent</i>)	89
Tableau 33 :	Compte de la Région wallonne (<i>en millions d'euros</i>)	90
Tableau 34 :	Taux de croissance réel ¹ des dépenses de la Région wallonne (<i>en pour cent</i>)	91

Tableau 35 : Compte de la Communauté française (<i>en millions d'euros</i>)	92
Tableau 36 : Taux de croissance réel ¹ des dépenses de la Communauté française (<i>en pour cent</i>)	93
Tableau 37 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur (<i>en millions de tonnes d'équivalent CO₂</i>)	101
Tableau 38 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale (<i>en points de la croissance annuelle régionale</i>)	107
Tableau 39 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande (<i>en points de la croissance annuelle régionale</i>)	108
Tableau 40 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne (<i>en points de la croissance annuelle régionale</i>)	109
Tableau 41 : Comptes de revenus des ménages – Région de Bruxelles-Capitale (<i>en millions d'euros</i>)	110
Tableau 42 : Comptes de revenus des ménages – Région flamande (<i>en millions d'euros</i>)	111
Tableau 43 : Comptes de revenus des ménages – Région wallonne (<i>en millions d'euros</i>)	112
Tableau 44 : Compte des Communautés et Régions (<i>en millions d'euros</i>)	113
Tableau 45 : Compte de la Région bruxelloise (<i>en millions d'euros</i>)	115
Tableau 46 : Compte de la Région flamande (<i>en millions d'euros</i>)	116
Tableau 47 : Compte de la Région wallonne (<i>en millions d'euros</i>)	117
Tableau 48 : Compte de la Communauté française (<i>en millions d'euros</i>)	118
Tableau 49 : Bilan énergétique 2008	119
Tableau 50 : Bilan énergétique 2010	121
Tableau 51 : Bilan énergétique 2015	123
Tableau 52 : Evolution des émissions totales de CO ₂ par secteur	125
Tableau 53 : Evolution des émissions totales de CH ₄ par secteur	127
Tableau 54 : Evolution des émissions totales de N ₂ O par secteur	129
Tableau 55 : Evolution des gaz fluorés	130

1. Introduction

Ce rapport présente les résultats de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan¹ pour la période 2009-2015. Tout comme pour les études précédentes², le rapport est le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR³). Rappelons que cette collaboration, entamée fin 2005, a permis de développer le modèle multirégional et multisectoriel HERMREG, modèle qui peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de type top-down. HERMREG⁴ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. Cela signifie que les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont réparties au niveau des entités considérées sur base de clés régionales endogènes.

La présente projection régionale est amorcée en prenant comme point de départ la projection nationale de mai 2010. Il convient de souligner que cette projection nationale est basée sur l'information économique disponible à la mi-avril 2010. Ainsi, elle tient compte d'un contexte international caractérisé par une reprise économique, qui, au niveau mondial, s'affirme en 2010-2011 et se consolide à moyen terme, mais reste timide dans la zone euro.

Au niveau national, cette projection tient compte de l'ensemble des mesures budgétaires connues mi-avril 2010. A politique inchangée, la projection permet d'identifier un important effort d'assainissement pour revenir à l'équilibre budgétaire en 2015, conformément aux engagements indiqués dans le Programme de stabilité de janvier 2010.

Dans la mesure où des observations régionales ne sont disponibles dans les comptes régionaux⁵ que jusqu'en 2007 pour les investissements et les salaires et jusqu'en 2008 pour la valeur ajoutée et l'emploi, le modèle HERMREG a été simulé dès 2008 pour les investissements et les salaires et à partir de 2009 pour la valeur ajoutée et l'emploi en s'appuyant sur le scénario national et international élaboré fin avril 2010. Le modèle HERMREG fournit des projections régionales et sectorielles de ces différents agrégats (ainsi que de la productivité par tête) jusqu'à l'horizon 2015. Ces agrégats sont modélisés au niveau des 13 branches d'activité du modèle national de moyen terme HERMES. Des projections démographiques et de taux d'activité régionaux et des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections relatives au marché du travail permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage. Le modèle produit aussi des projections régionales de PIB, de taux de chômage et de taux d'emploi. De plus, le modèle incorpore depuis 2008 un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES. Enfin, il

¹ Bureau fédéral du Plan (2010).

² Voir Bassilière et al. (2009) pour l'étude publiée en juillet 2009.

³ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering.

⁴ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière et al. (2008a).

⁵ Institut des Comptes Nationaux (2010).

convient de souligner deux extensions particulièrement importantes du modèle pour cette nouvelle édition des projections régionales :

- tout d'abord, HERMREG incorpore depuis cette année un bloc finances publiques qui permet de fournir des comptes publics détaillés pour les quatre entités suivantes: la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne (y compris la Communauté germanophone), la Communauté française et la Région bruxelloise (y compris les Commissions communautaires communes, flamande et française). Par ailleurs, ce module adopte une approche "bottom-up" en projection. Ainsi, ce sont les comptes des quatre entités qui sont projetés, le compte de l'ensemble des communautés et régions présenté dans les Perspectives économiques nationales 2010-2015 étant l'agrégation de ces différents comptes.
- la deuxième extension concerne la régionalisation des comptes de revenus des ménages et le calcul d'un revenu disponible des ménages pour chacune des régions.

Rappelons enfin que tant HERMES que HERMREG sont des modèles de moyen terme. Ceci signifie que leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique qui devrait exister, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Le reste du rapport est structuré de la manière suivante. Le deuxième chapitre décrit le scénario à la base des résultats régionaux. Ce scénario englobe l'environnement international et le contexte économique national. Le troisième chapitre présente les principales évolutions macroéconomiques régionales (y compris le marché du travail). Le chapitre 4 aborde plus en détail les résultats obtenus pour les trois régions. Le chapitre 5 présente les comptes de revenus des ménages régionalisés. Le chapitre 6 est consacré aux résultats du bloc finances publiques. Le chapitre 7 présente les résultats obtenus avec le module de régionalisation des émissions de GES. Enfin, le chapitre 8 tire les conclusions.

2. Environnement international et contexte national

Ce chapitre présente le contexte qui encadre la projection régionale HERMREG. Dans la première section sont reprises les principales hypothèses qui sous-tendent la projection nationale HERMES. Elles concernent l'environnement international⁶. La deuxième section donne un aperçu des principaux résultats des « Perspectives économiques 2010-2015 » pour la Belgique publiées en mai 2010. Ces résultats constituent la référence sur laquelle s'aligne entièrement la projection régionale.

2.1. Environnement international

Le scénario d'une reprise de l'économie mondiale, amorcée dès le deuxième trimestre de 2009, se confirme. La croissance de l'économie mondiale redeviendrait positive en 2010, surtout sous l'impulsion des grandes économies émergentes d'Asie (Chine et Inde) et de l'économie américaine (3,2 %); la reprise de l'économie japonaise (2,2 %) et celle de la zone euro (1,2 %) seraient plus timides. Les échanges internationaux augmenteraient ainsi en 2010 (7,0 %) après avoir connu un véritable effondrement en 2009. Cette reprise, somme toute rapide compte tenu de l'ampleur de la récession de fin 2008 et de début 2009, résulte principalement de la vigueur des politiques budgétaire et monétaire de réponse et des opérations de soutien au secteur financier. En particulier, si la puissance des stabilisateurs automatiques a constitué l'élément principal de soutien à l'activité économique dans la zone euro, les mesures discrétionnaires de relance de grande ampleur prises aux Etats-Unis et en Chine ont joué un rôle moteur pour la reprise de ces économies et de l'économie mondiale. En 2011, la reprise serait confirmée sans être renforcée, avec une croissance qui atteindrait 3,1 % aux Etats-Unis, 1,6 % au Japon et 1,5 % dans la zone euro.

Cette reprise reste cependant fragile et tributaire de la capacité des autorités à coopérer au niveau international pour maîtriser les principaux risques susceptibles de la compromettre. Les principaux motifs d'inquiétude résident dans la difficulté à mettre en place des dispositifs efficaces de surveillance des risques systémiques au niveau du secteur financier, l'explosion des déficits et des dettes des Etats et les déséquilibres macroéconomiques persistants au niveau mondial et au sein de la zone euro.

Au-delà de 2011, l'hypothèse, retenue dès le début de l'an passé, d'une reprise insuffisamment vigoureuse pour retrouver le niveau d'activité économique qui aurait été atteint en l'absence de crise, est maintenue. Pour la zone euro par exemple, il faudrait attendre 2012 pour dépasser le niveau d'activité économique de 2008.

Sur la période 2012-2015, la croissance de l'économie américaine s'établirait à 2,7 %, celle de la zone euro à 2,1 %. Un tel scénario est synonyme d'une révision à la baisse, suite à la crise, de la

⁶ Bureau Fédéral du Plan (2010), chapitre 2.

croissance potentielle des principales économies développées sur l'ensemble de la période de projection. Celle-ci s'établirait pour la zone euro à 1,4 % en moyenne annuelle sur 2010-2015; le niveau d'activité économique resterait inférieur au potentiel tout au long de la période de projection. Ce scénario suppose néanmoins pour ces économies une sortie réussie des politiques budgétaires de réponse à la crise, à savoir une résorption des déficits indispensable au retour à une trajectoire soutenable à court-moyen terme des finances publiques, mais dont le timing et les modalités permettent d'éviter tout choc récessif.

Graphique 1 : PIB zone euro et Etats-Unis
(croissance annuelle en pour cent)

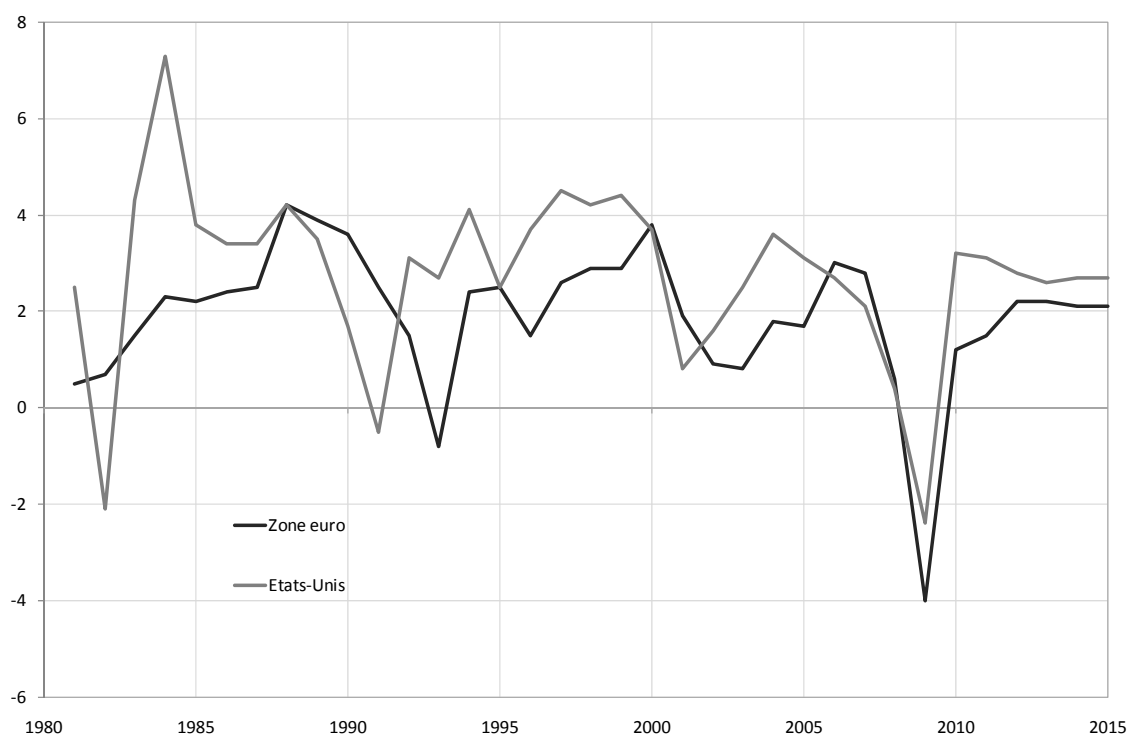


Tableau 1 : Principales hypothèses internationales

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	Moyennes		
						1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique (taux de croissance)	2,3	-10,6	5,0	5,0	6,5	7,2	6,1	3,6
PIB zone euro	0,6	-4,0	1,2	1,5	2,1	2,6	1,7	1,0
PIB Etats-Unis	0,4	-2,4	3,2	3,1	2,7	3,4	2,3	2,1
2. Prix mondiaux en EUR (taux de croissance)								
Exportations de biens et services hors énergie	1,8	-7,0	2,0	0,9	1,6	1,3	-1,1	0,3
Importations de biens et services hors énergie	0,6	-6,1	2,0	0,2	1,6	0,7	-1,7	0,4
Importations d'énergie	28,1	-33,0	33,2	5,7	4,6	15,8	14,5	3,5
3. Prix du baril (Brent, USD) (1)	96,9	61,6	80,1	84,7	102,1	20,0	54,4	86,7
4. Taux de change (niveau) (1)								
EUR en USD (*100)	147,1	139,3	136,0	136,0	137,0	111,4	123,8	137,0
5. Taux d'intérêt (niveau) (1)								
Court terme (3 mois)								
Zone euro	4,6	1,2	0,8	1,6	3,5	-,-	3,1	2,2
Etats-Unis	3,0	0,7	0,5	1,7	4,0	5,4	3,0	2,3
Long terme (10 ans)								
Zone euro	4,2	3,7	3,6	3,9	4,8	5,9	4,1	4,3
Etats-Unis	3,6	3,2	3,8	4,2	5,1	5,9	4,3	4,5
6. Inflation								
Zone euro	2,9	0,3	1,2	1,4	1,9	1,9	2,3	1,5
Etats-Unis	3,3	-0,3	2,2	1,9	1,9	2,5	2,6	1,6

(1) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

2.2. Contexte économique national

2.2.1. Croissance économique et composantes du PIB

L'économie belge, qui est sortie de la récession dès le troisième trimestre de 2009, enregistrerait une croissance du PIB en 2010 (1,4 %) et 2011 (1,7 %) légèrement supérieure à celle de la zone euro, conformément à une tendance observée sur l'ensemble de la décennie écoulée et qui s'était même confirmée en 2009 (-3,0 % pour l'économie belge contre -4,0 % pour la zone euro). A moyen terme, la croissance économique serait proche de la tendance historique (2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2015). Un tel scénario, qui à l'instar de celui retenu au niveau international est dépourvu de rebond conjoncturel puissant, va de pair avec l'hypothèse d'une non-récupération du déficit d'activité attribuable à la crise. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance potentielle atteindrait dès lors 1,6 % par an en moyenne et l'output gap, fortement négatif en 2009 et en 2010 (-3,2 %), ne serait pas entièrement résorbé en 2015 (-0,8 %).

Le recul de la confiance des ménages dû à la crise et ses répercussions, en particulier sur le marché du travail et sur leur patrimoine, avait entraîné, en 2009, un bond spectaculaire du taux d'épargne, porté à 20 % du revenu disponible; le plongeon subséquent de la consommation privée (-1,5 %) avait cependant été freiné par la forte hausse du revenu disponible réel, soutenu par l'effet retardé de l'inflation élevée de 2008 sur l'indexation des salaires et des prestations sociales et par des stimulants fiscaux temporaires. En 2010, le schéma s'inverse: les pertes d'emploi et une indexation inférieure à la hausse des prix de la consommation privée font reculer le revenu disponible réel (-0,7 %), mais la croissance de la consommation privée redeviendrait positive (+0,8 %) du fait de la baisse du taux d'épargne, qui se maintiendrait cependant à un niveau élevé (18,6 %, à comparer avec 16,4 % en moyenne sur la période 2000-2008). L'investissement total serait en recul (-1,4 %), quoique dans une moindre mesure qu'en 2009, alors qu'après l'énorme déstockage de 2009, la variation des stocks aurait un apport positif à la croissance économique (0,2 point de pourcentage). Au total, la demande intérieure renouerait avec une croissance faiblement positive (0,7 %), à laquelle contribuerait la hausse de la consommation publique (1,5 %). En 2011, l'investissement repartirait à la hausse et la demande intérieure se raffermirait. Sur la période 2012-2015, la progression de la consommation privée, de la consommation publique et de la demande intérieure totale avoisinerait les 2 % en moyenne annuelle et celle de l'investissement des entreprises les 3,5 %.

L'effondrement parallèle des marchés potentiels à l'exportation et des exportations belges de biens et services en 2009 (près de 11 % de baisse) serait suivi par une remontée des marchés potentiels en 2010 et en 2011 (5 % par an) et des exportations (4,7 % en 2010, 3,7 % en 2011). La contribution de l'exportation nette à la croissance économique serait ainsi franchement positive en 2010 (0,7 point de pourcentage) et plus faible en 2011 (0,1 point), compte tenu de la croissance des importations (3,8 % en 2010, 3,6 % en 2011). A partir de 2012, la croissance annuelle moyenne des marchés potentiels et de l'exportation (6,5 % et 4,5 % respectivement) redeviendrait proche de la tendance historique. L'écart entre ces deux indicateurs traduit la persistance de pertes de parts de marchés extérieurs subies par l'économie belge.

Le net redressement, en 2009, de la balance extérieure des opérations courantes du fait de la baisse du prix des matières premières, s'affirme dès 2010 et 2011 grâce à une exportation nette largement positive en volume et ce malgré une détérioration des termes de l'échange due à la nouvelle poussée des prix du pétrole et (en 2010) à la dépréciation de l'euro. L'excédent extérieur courant se renforce légèrement à moyen terme, passant de 1,9 % du PIB en 2010 à 2,1 % en 2015.

Graphique 2 : Balance extérieure courante
(en pourcent du PIB)

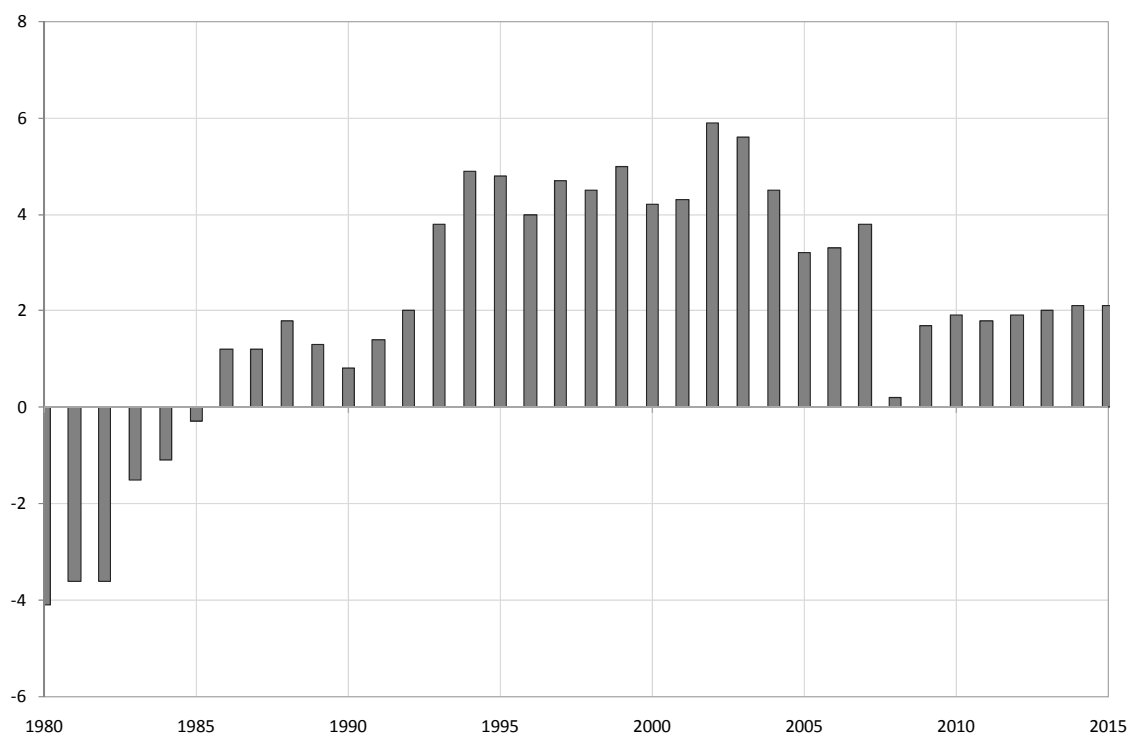


Tableau 2 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection nationale

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes		
						1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Demande et production								
(Euros chaînés, année de référence 2000, taux de croissance)								
Dépenses de consommation finale privée (1)	1,1	-1,5	0,8	1,2	1,9	2	1,2	1,2
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	3,3	1,5	1,5	1,2	2,1	2,1	2,1	1,8
Formation brute de capital fixe	4,3	-4,1	-1,4	3	2,4	2,9	3,4	1
- Entreprises (2)	6,8	-6,1	-1,1	2,5	3,4	4,4	4	1,3
- Administrations publiques	3,4	9,6	-2,9	15,7	-1,7	0,3	1,8	2,2
- Logements	-1,6	-2,8	-2	0,3	1,4	-0,2	2,5	0,2
Variations de stocks (contribution à la variation du PIB)	0	-1,8	0,2	0	0	-0,3	0,2	-0,2
Dépenses intérieures totales	2,3	-3,1	0,7	1,6	2,1	1,9	2,6	1,1
Exportations de biens et services	1,5	-10,9	4,7	3,7	4,5	6,1	3,7	2,2
Total des utilisations finales	1,9	-6,8	2,4	2,5	3,2	3,7	3	1,6
Importations de biens et services	3,1	-11,1	3,8	3,6	4,4	5,6	3,8	2
PIB	1	-3	1,4	1,7	2,3	2,5	2	1,3
PIB (prix courants)	2,9	-1,9	3	3,4	3,9	4,2	4,1	2,9
2. Prix								
Indice national des prix à la consommation	4,5	-0,1	1,8	1,7	1,7	1,7	2,3	1,5
Indice santé	4,2	0,6	1,3	1,6	1,7	1,6	2,1	1,5
Déflateur du PIB	1,8	1,1	1,6	1,6	1,6	1,2	2,1	1,6
3. Marché du travail								
Emploi total, en milliers (3)	4460,8	4437,6	4404,8	4412,2	4604,4	3989	4274,8	4482,8
- Différence en milliers	82,1	-23,3	-32,8	7,4	48	47,1	42,2	20,5
- Variation en pour cent	1,9	-0,5	-0,7	0,2	1,1	1,2	1	0,5
Chômage, définition BFP, milliers (3)	600,7	645,7	688,9	723	698,0	637,9	668,3	703,2
- Différence, en milliers	-32,9	45	43,2	34,1	-6,3	-4,6	-0,6	13,9
Taux de chômage, définition BFP (3)	11,7	12,5	13,3	13,9	13,0	13,6	13,3	13,4
Demandeurs d'emploi, en milliers (3)	499,8	550,9	600,6	636,2	614,0	519,2	541,7	616,4
- Différence en milliers	-25,8	51,1	49,7	35,6	-5,5	-16,3	6,1	16,3
Productivité horaire (branches d'activité marchande, taux de croissance)	-0,4	-1,5	2	1	1,4	1,4	1,2	1
Coût salarial nominal horaire (4)	3,3	2,6	1	1,8	3	2,3	2,7	2,5
Coût salarial nominal par tête (4)	2,5	1,2	1,5	2,6	2,9	2,4	2,5	2,4
Coût salarial réel par tête (4)	-1,2	1,1	-0,3	0,8	1,1	0,8	0	0,9
Coût salarial nominal par unité produite (4)	3,4	4,3	-1,1	0,9	1,6	0,9	1,4	1,5
4. Finances publiques								
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) de l'ensemble des administrations publiques								
. en milliards d'euros (3)	-4,2	-20,1	-16,9	-18,5	-22,1	-3,7	-2,2	-19,9
. en % du PIB (3)	-1,2	-5,9	-4,8	-5,1	-5,3	-1,7	-0,7	-5,3
- Capacité (+) ou besoin de financement (-) des Communautés et Régions								
. en milliards d'euros (3)	-0,2	-2,3	-1,9	-1,3	0,0	0,2	0,2	-1,1
. en % du PIB (3)	-0,1	-0,7	-0,5	-0,4	0,0	0,1	0,1	-0,3
- Dette publique de l'ensemble des administrations publiques								
. en % du PIB (3)	89,8	96,6	98,5	100,4	105,9	117,8	92,9	101,6

(1) Ménages + ISBL au service des ménages.

(2) A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des administrations publiques.

(3) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

(4) Coût salarial des branches d'activité marchande avant déduction des subventions salariales (taux de croissance).

2.2.2. Evolutions par branche d'activité

La chute du commerce mondial à la fin 2008 a touché le plus durement les branches de l'industrie manufacturière, leur valeur ajoutée reculant de 8 % en 2009. Mais certaines branches de services ont également enregistré un important recul, en particulier les branches "commerce et horeca" (-6,5 %) et "transports et communication" (-5,4 %), alors que la branche "crédit et assurances" n'a vu sa valeur ajoutée baisser que de 0,5 % en 2009. Dans ce marasme quasi généralisé, seule la branche "santé et action sociale" a enregistré une croissance importante (5 %). Cette branche devrait continuer à progresser, sur la période 2010-2015, plus rapidement (3,1 % en moyenne par an) que l'ensemble des branches d'activité marchande (2,3 %).

A partir de 2012, pour la valeur ajoutée comme pour l'emploi, les différentes branches d'activité devraient recommencer à afficher des performances plus favorables et plus conformes aux moyennes observées sur longue période. La croissance de l'industrie manufacturière serait toutefois à la traîne, ne dépassant pas 1,6 % par an en moyenne pour la période 2012-2015, alors que celle des services marchands s'établirait à 2,8 %. Par conséquent, la valeur ajoutée en volume de l'industrie manufacturière ne représenterait plus en 2015 que 15,6 % du total de l'économie contre encore 17,1 % en 2008. En 2015, environ 78 % de la valeur ajoutée nominale et plus de 80 % de l'emploi intérieur seraient générés dans les services (dont environ 63 % dans les services marchands, à la fois pour la valeur ajoutée et l'emploi). De 2012 à 2015, 26 000 emplois seraient détruits dans l'industrie manufacturière (après une perte de près de 73 000 emplois en 2009-2011), tandis que 200 000 seraient créés dans les services marchands.

Tableau 3 : Principaux résultats sectoriels de la projection nationale

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Valeur ajoutée brute (prix de base, en volume, taux de croissance)								
-Agriculture	0,1	-1,4	1,3	0,9	1,9	1,4	-0,1	1,2
-Industrie	-0,4	-5,7	1,0	1,3	1,7	2,7	1,2	0,5
.Energie	-1,5	1,6	0,0	0,5	0,8	1,7	2,5	0,8
.Industries manufacturières	-0,4	-8,0	1,2	1,2	1,6	3,1	0,5	0,1
-Biens intermédiaires	0,2	-8,9	1,4	1,3	1,4	4,0	0,5	-0,1
-Biens d'équipement	-0,3	-9,3	1,5	1,2	1,7	4,0	-1,1	0,0
-Biens de consommation	-1,1	-6,0	0,8	1,1	1,7	1,6	1,7	0,4
.Construction	-0,1	-2,9	0,7	2,1	2,6	2	2,5	1,5
-Services marchands	1,9	-2,8	1,9	2,1	2,8	2,8	2,4	1,7
.Transports et communication	2,6	-5,4	0,7	2,2	3,4	2,7	1,4	1,6
.Commerce et horeca	-0,5	-6,5	2,6	1,5	1,8	-0,3	2,3	0,7
.Crédit et assurances	-1,5	-0,5	0,9	1,7	2,6	4,6	3,1	1,8
. Santé et action sociale	2,5	5	3,7	2,0	3,3	4,1	1,2	3,4
.Autres services marchands	3,8	-2,7	1,7	2,4	3,0	4,0	3,2	1,9
Total branches d'activité marchande	1,3	-3,6	1,7	1,9	2,5	2,8	2,0	1,4
2. Emploi (taux de croissance)								
-Agriculture	-1,9	0	-0,2	-2	-1,2	-1,7	-1,2	-1
-Industrie	0,9	-3	-3,6	-1,8	-0,6	-0,3	-0,9	-1,5
.Energie	3	3,9	2,1	-0,8	-0,4	-1,3	0	0,5
.Industries manufacturières	0	-4,4	-5,2	-3,2	-1,3	-0,5	-1,7	-2,6
-Biens intermédiaires	1	-4	-6,1	-3,1	-1,0	-0,4	-0,4	-2,5
-Biens d'équipement	0,5	-5,1	-5,1	-4,4	-2,2	0,3	-2,8	-3,4
-Biens de consommation	-1,1	-4,4	-4,4	-2,6	-1,0	-0,9	-2,1	-2,2
.Construction	2,5	-0,5	-1,0	0,8	0,7	0,3	0,9	0,3
-Services marchands	2,7	0,2	-0,1	0,9	1,8	2,2	1,8	1,2
.Transports et communication	1,3	-1,7	-2,0	0,2	1,2	1,6	-0,2	0,2
.Commerce et horeca	0,9	-0,7	-0,6	-0,3	0,5	0,2	0,6	0,1
.Crédit et assurances	-2,7	-2	-1,9	-1,3	0	0,2	-1	-0,8
.Santé et action sociale	2,7	3	2,9	2,4	2,9	3	2,5	2,8
.Autres services marchands	5,3	0,3	-0,4	1,4	2,6	4,7	3,6	1,7
Total branches d'activité marchande	2,1	-0,6	-0,9	0,2	1,2	1,3	1	0,5

2.2.3. Productivité

L'évolution de la productivité horaire dans les branches d'activité marchande est marquée en 2008-2009 par l'impact de la récession. Etant donné que le recul de l'emploi ne se manifeste qu'avec un certain retard, les gains de productivité présentent une tendance au ralentissement en cas d'affaiblissement de l'activité économique. L'ampleur de la présente récession exacerbe cet effet : la croissance déjà (légèrement) négative de la productivité en 2008 (-0,4 %) se mue en baisse nettement plus accentuée en 2009 (-1,5 %). L'année 2010 devrait par contre se caractériser par un important rebond des gains de productivité (+2 %). A partir de 2011, la productivité horaire des branches d'activité marchande devrait croître à un rythme annuel moyen de 1,3 %, très proche de celui de la période 1995-2001.

2.2.4. Coût salarial

La hausse du salaire horaire brut avant indexation dans les branches d'activité marchande serait quasiment nulle (0,2 %) en 2010, vu le contexte déprimé du marché du travail et les dispositions du dernier accord interprofessionnel; comme l'indexation (0,6 %) devrait être de plus de 1 point de pourcentage inférieure à l'inflation mesurée par les prix de la consommation privée – pour moitié du fait de la non-répercussion sur l'indice-santé de la hausse du prix des carburants et pour moitié du fait des mécanismes de lissage des variations de l'indice-santé –, le salaire brut horaire réel serait en recul de 0,9 %. Vu la reprise de la productivité, les coûts salariaux nominaux par unité produite enregistreraient une baisse de 1,1 %. A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et soient donc plafonnées par les hausses salariales attendues en moyenne chez nos trois principaux partenaires commerciaux. Pour 2011-2012, ces hausses sont tellement faibles que la croissance autorisée du coût salarial nominal horaire n'atteindrait que 2 % en moyenne annuelle, bloquant toute hausse des salaires bruts horaires avant indexation en 2011 et limitant celle-ci à 0,6 % en 2012. Cette croissance serait nettement plus forte à partir de 2013 – de l'ordre de 1,5 % par an – dans la foulée d'une accélération des augmentations salariales projetées chez nos trois principaux partenaires commerciaux; les coûts salariaux par unité produite s'accroîtraient dès lors de près de 2 % par an en moyenne, soit un rythme presque identique à l'inflation.

Sur la période de projection, la croissance nominale du coût salarial dépasse légèrement celle du salaire brut (de 0,1 point de pourcentage par an en moyenne), à cause du tassement des réductions de cotisations sociales employeurs. Ce constat s'inverse après prise en compte des subventions salariales, qui réduisent la hausse du coût du facteur travail de 0,2 point de pourcentage par an en moyenne sur la période de projection.

2.2.5. Inflation

Après avoir connu en 2009 une stagnation des prix à la consommation, l'économie belge renouerait avec une inflation nettement positive, surtout due aux prix de l'énergie – entraînés par la remontée du prix du pétrole – et à l'augmentation du prix des matières premières. La hausse des prix de la consommation privée atteindrait ainsi 1,8 % en 2010 mais resterait sous la barre des 2 % pendant toute la période de projection. Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait essentiellement la modération des coûts salariaux et le maintien d'un écart de production (output gap) négatif persistant sur toute la période de projection, dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêt réels de court terme.

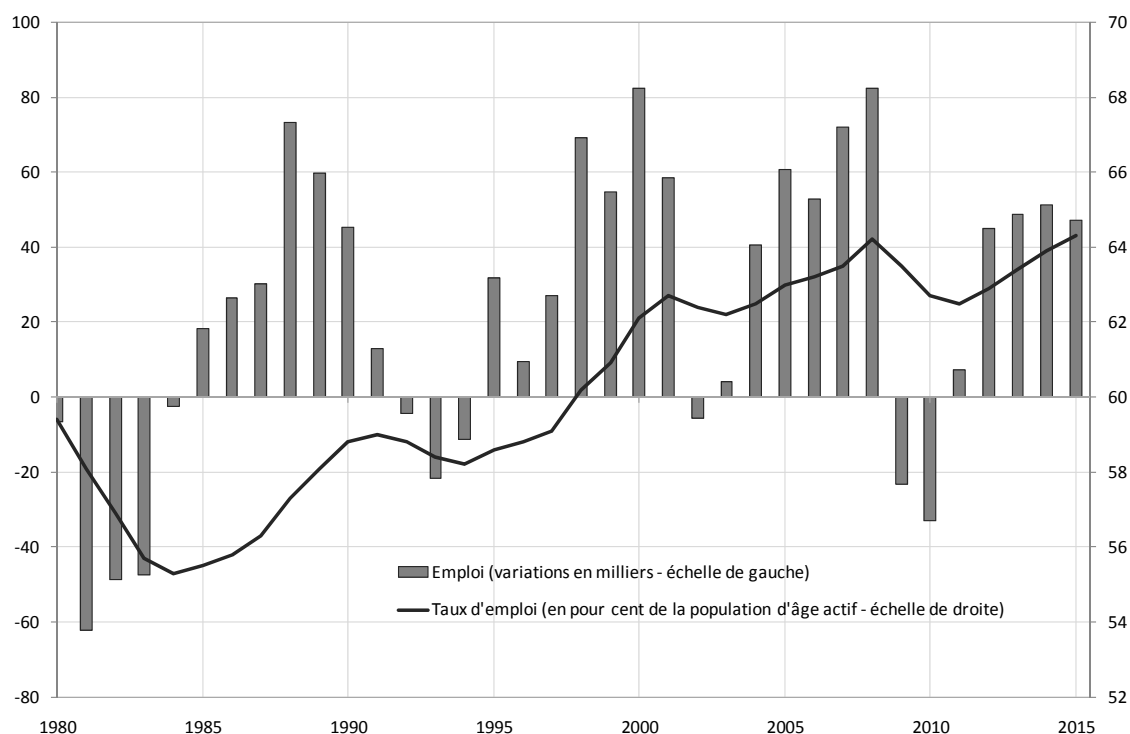
2.2.6. Emploi et chômage

Au vu de l'ampleur du recul de la valeur ajoutée des branches d'activité marchande en 2009 (-3,6 %), la baisse de l'emploi apparaît somme toute limitée (-0,6 %). Cette bonne résistance de l'emploi, qui réagit classiquement avec retard aux fluctuations de l'activité, traduit une forte baisse tant de la durée du travail (-1,6 %) que de la productivité horaire (-1,5 %). Les dispositifs favorables à la rétention d'emploi, tels que le chômage temporaire, contribuent à ce phénomène. Pour l'essentiel, de telles inflexions ne peuvent cependant qu'avoir un caractère temporaire et on s'attend, dans le courant de l'année 2010, à un rattrapage de la productivité horaire (+2,0 %) et de la durée du travail (+0,6 %). L'emploi, bien que soutenu par la hausse de la valeur ajoutée (+1,7 %), devrait forcément en pâtir (-0,9 %). La durée du travail devrait continuer à augmenter en 2011 (+0,7 %) pour rejoindre son niveau tendanciel, ce qui limiterait l'impact favorable du raffermissement de la croissance de la valeur ajoutée (+1,9 %, toujours dans les branches d'activité marchande) sur l'emploi (+0,2 %). A partir de 2012, la réduction de la durée du travail reprendrait sa très faible tendance décroissante (-0,1 % par an en moyenne) alors que la productivité horaire devrait progresser en moyenne de l'ordre de 1,4 % par an, soit une croissance conforme à la tendance des années 2000. La progression soutenue de la valeur ajoutée dans les branches d'activité marchande (2,5 % par an en moyenne) se traduirait par une hausse de l'emploi de l'ordre de 1,2 % par an.

Compte tenu d'une hausse de l'emploi des administrations publiques ralentie par rapport à la période d'avant-crise, l'emploi intérieur total perdrait 33 000 unités en 2010, progresserait de 7 000 unités en 2011 et augmenterait ensuite en moyenne de 48 000 unités par an. Le taux d'emploi évalué par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans retomberait à 62,5 % en 2011 (alors qu'il avait atteint 64,2 % en 2008) et ne retrouverait son niveau d'avant-crise qu'en 2015⁷.

⁷ La nouvelle stratégie européenne dite "EU 2020" s'oriente vers la formulation d'objectifs d'emploi en termes de taux d'emploi évalués pour la classe d'âge 20-64 ans et basés sur l'Enquête sur les Forces de Travail. Selon un calcul approximatif, le taux d'emploi ainsi défini passerait de 66,0 % en 2011 à 67,7 % en 2015.

Graphique 3 : Emploi (variations en milliers) et taux d'emploi (en pour cent de la population d'âge actif)



Compte tenu du recul attendu de l'emploi, le nombre de chômeurs⁸ augmenterait en 2010 de 43 000 unités. En 2011, la reprise de l'emploi serait trop faible par rapport à celle de la population active pour éviter une nouvelle hausse du chômage (de 34 000 unités). Le taux de chômage frôlerait alors les 14 % de la population active (alors qu'il avait reculé jusqu'à 11,7 % en 2008). Le nombre de chômeurs n'entamerait une lente décrue qu'à partir de 2013, mais toucherait encore près de 700 000 personnes en 2015. Le taux de chômage atteindrait alors les 13 %, soit un niveau encore supérieur d'un demi point de pourcentage par rapport à celui enregistré en 2009. La crise implique donc un choc durable à la hausse sur le taux de chômage, ce dernier baissant durant la reprise à un rythme inférieur à celui observé au cours des cycles conjoncturels passés.

2.2.7. Finances publiques

Le déficit public en 2009 est évalué à 5,9 % du PIB. Il se réduirait à 4,7 % du PIB en 2010 suite, surtout, au contrecoup des éléments ponctuels de 2009, à des effets d'indexation favorables et aux mesures des budgets 2010. Sans mesures additionnelles, le déficit augmenterait légèrement en 2011 et 2012, puis se stabiliserait à 5,2 % du PIB, malgré une croissance économique supérieure à la croissance potentielle. L'absence d'amélioration du déficit viendrait principalement de l'augmentation rapide des dépenses sociales et de la hausse des charges d'intérêt, insuffisamment compensée par le tassement des frais de fonctionnement de l'Etat, dans un contexte de relative stabilité du ratio des recettes, à politique constante.

⁸ Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Vu la hauteur du déficit, l'effet boule de neige entraîne la dette sur une trajectoire explosive : elle augmenterait de 16 % du PIB sur la période 2009-2015.

La trajectoire budgétaire du Programme de stabilité de janvier 2010 ne pourrait être respectée que moyennant un effort d'ajustement de 2,3 % du PIB à l'horizon 2012 (écart entre le déficit à politique constante et les 3 % du Traité de Maastricht visés pour 2012) et de 5,2 % du PIB à l'horizon 2015 (objectif d'un retour à l'équilibre). L'objectif intermédiaire défini pour 2010, décliné par niveau de pouvoir, serait respecté par chacun d'eux, ce qui ne serait plus le cas en 2011 et 2012 sauf pour le sous-secteur des communautés et régions.

La plus grande partie du déficit serait logée dans l'Entité I et y augmenterait continuellement à moyen terme. Cette dégradation serait surtout imputable aux opérations de la sécurité sociale, en l'occurrence à l'écart de croissance entre les dépenses sociales et les recettes de cotisations. Cependant, le pouvoir fédéral prend à sa charge une partie de cet écart. En effet, le financement alternatif (pour les soins de santé) est continuellement augmenté. De plus, pour 2010 et 2011, le gouvernement fédéral a décidé de garantir que le déficit de la sécurité sociale ne dépasserait pas, respectivement, 0,5 et 0,3 % du PIB, en lui transférant les moyens idoines par voie de dotations. La décision de proroger ces dotations exceptionnelles après 2011, et donc de mettre à la charge du pouvoir fédéral tout ou partie des déficits ultérieurs de la sécurité sociale, n'a pas été prise actuellement.

Dans l'Entité II, le déficit se réduirait progressivement à moyen terme, en particulier celui du sous-secteur des communautés et régions qui finirait par s'annuler à l'horizon 2015. Cette amélioration dans les communautés et régions vient des inflexions décidées lors de l'élaboration des budgets 2010, non seulement pour l'année même, mais aussi concernant l'évolution à moyen terme des dépenses. De plus, les paramètres retenus ici conduisent à une augmentation sensible des moyens issus de la loi de financement. En ce qui concerne les pouvoirs locaux, par contre, à défaut d'infléchir sensiblement leurs politiques en matière de recettes et dépenses, ils enregistreraient un déficit oscillant entre 0,4 % et 0,7 % du PIB en fonction de la proximité des élections communales.

Tableau 4 : Solde de financement¹
(en pour cent du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des administrations publiques	-5,9	-4,7	-5,1	-5,3	-5,3	-5,2	-5,2
Entité I	-5,0	-3,8	-4,1	-4,4	-4,7	-4,8	-4,9
Pouvoir fédéral	-4,1	-3,3	-3,8	-3,3	-3,5	-3,7	-3,7
Sécurité sociale	-0,8	-0,5	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Entité II	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9	-0,6	-0,4	-0,4
Communautés et régions	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4

1. Défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

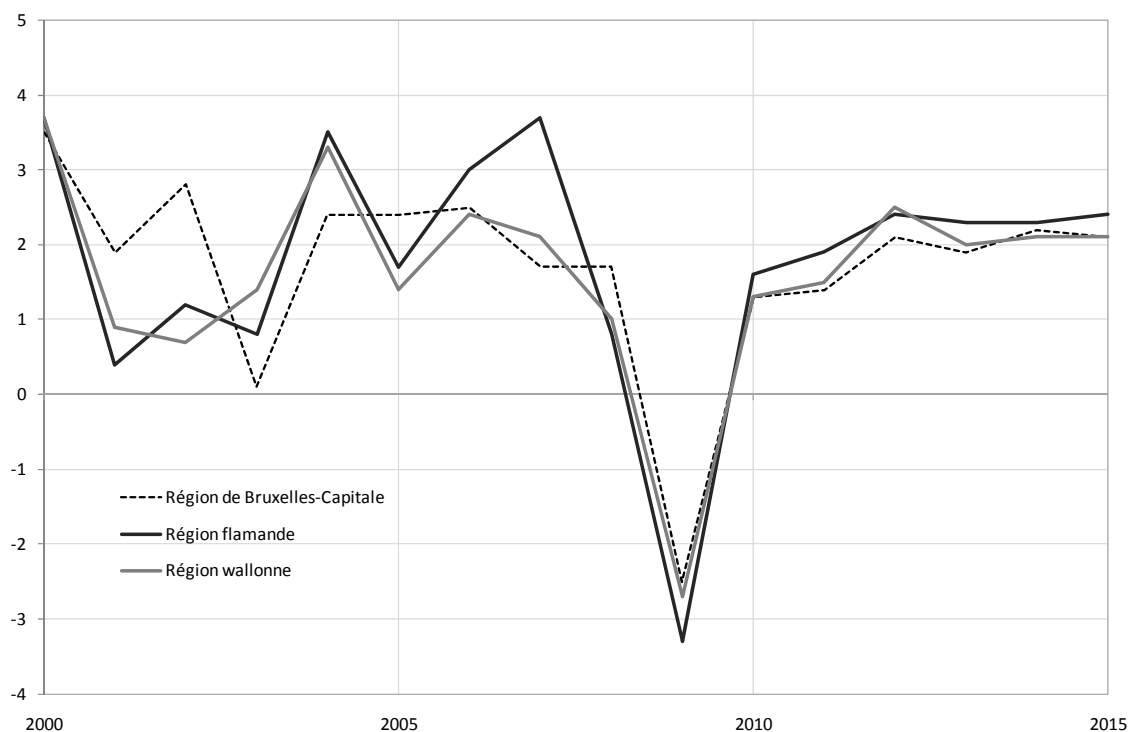
3. Synthèse des évolutions macroéconomiques régionales

Ce chapitre synthétise les principaux résultats macroéconomiques des projections régionales sans entrer dans le détail sectoriel de celles-ci (les résultats par branche d'activité seront présentés dans le chapitre 4). La section 3.1 ci-dessous présente les évolutions des principaux agrégats macroéconomiques régionalisés sauf ceux se rapportant au marché du travail qui font l'objet de la section 3.2 suivante.

3.1. Résultats macroéconomiques

En 2009, la récession économique aurait frappé lourdement les trois régions belges, les reculs d'activité estimés étant similaires en Régions bruxelloise et wallonne (-2,5 % et -2,7 % respectivement) et de l'ordre de 3,3 % en Région flamande (cf. graphique 4 ci-dessous et tableau 5). Alors même que les contributions à la croissance de l'industrie manufacturière (contributions de l'ordre de -1,3 à -1,4 point de pourcentage) et des services non marchands (contributions quasiment nulles) auraient été très proches en Flandre et Wallonie en 2009, la contraction du PIB plus importante en Flandre trouverait son explication dans un recul plus important des activités de services marchands dans cette région, combiné à un poids relatif de ces activités un peu plus important au nord du pays⁹.

Graphique 4 : PIB régionaux
(taux de croissance en pour cent)



⁹ En 2008, la part des services marchands dans la valeur ajoutée totale régionale s'élevait en Flandre à 61 %, pour 57 % en Wallonie et 72 % en Région bruxelloise. Voir chapitre 4 plus loin pour les résultats détaillés par branche d'activité et par région, tant en termes de croissance que d'importance relative de chaque branche d'activité.

La performance macroéconomique bruxelloise, qui serait moins négative qu'en Région flamande en 2009, s'expliquerait par un poids de l'industrie manufacturière dans l'économie locale nettement moins important¹⁰, alors même que les services marchands y auraient subi, comme dans les deux autres régions, un recul marqué (de près de 3 %).

Tableau 5 : Principaux résultats macroéconomiques de la projection régionale

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	Moyennes 2002-2008	2009-2015
1. Produit intérieur brut en volume (1)								
Royaume	1,0	-3,0	1,4	1,7	2,3	2,5	2,0	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	-2,5	1,3	1,4	2,0	2,5	1,9	1,2
Région flamande	0,8	-3,3	1,6	1,9	2,3	2,7	2,1	1,4
Région wallonne	1,0	-2,7	1,3	1,5	2,2	2,1	1,7	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)								
Royaume	1,3	-3,1	1,5	1,7	2,3	2,5	1,9	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	-2,5	1,4	1,4	2,1	2,5	1,9	1,3
Région flamande	1,1	-3,4	1,6	1,9	2,4	2,6	2,0	1,4
Région wallonne	1,3	-2,8	1,4	1,5	2,3	2,1	1,7	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)								
Royaume	6,5	-4,6	-1,3	4,0	2,8	3,7	3,8	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	8,9	-1,8	-0,8	0,5	2,7	4,5	3,0	1,3
Région flamande	5,5	-6,3	-0,7	5,3	2,8	3,6	4,2	1,4
Région wallonne	7,0	-2,5	-3,2	3,9	2,7	3,5	3,7	1,3
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)								
Royaume	-0,8	-3,0	2,6	1,7	1,3	1,4	1,0	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	-0,2	-2,7	2,9	1,7	0,9	1,7	1,6	0,8
Région flamande	-1,0	-3,1	2,7	1,8	1,4	1,3	1,1	1,0
Région wallonne	-0,8	-3,1	2,3	1,4	1,2	1,5	0,6	0,8
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)								
Royaume	-1,6	0,6	-0,9	0,7	1,2	0,8	-0,3	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-2,1	0,6	-0,8	0,2	1,2	0,7	-0,2	0,7
Région flamande	-1,6	0,8	-0,9	0,7	1,2	0,9	-0,1	0,8
Région wallonne	-1,4	0,0	-0,7	1,2	1,1	0,6	-0,4	0,7

(1) Taux de croissance en pour cent

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Le coût salarial dans le modèle HERMREG, contrairement à celui présenté pour la Belgique au tableau 2, est net des subventions salariales.

En 2010, la sortie progressive de la crise se solderait par une croissance timide à Bruxelles et en Wallonie (1,3 %) et de 1,6 % en Flandre. La croissance économique flamande serait quelque peu revigorée par les performances du « commerce et horeca », de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands », trois branches d'activité de services représentant grosso modo la moitié de la valeur ajoutée produite dans cette région. L'on assisterait donc, en quelque sorte, à un rattrapage partiel de la contribution des services marchands à la croissance économique en Flandre par rapport à 2009, cette contribution passant de -1,8 point de pourcentage (pp) en 2009 à

¹⁰ L'industrie manufacturière représente près de 5 % de la valeur ajoutée totale (à prix courants) à Bruxelles, 18 % en Flandre et 16 % en Wallonie.

+1,4 pp en 2010 selon les présentes projections. A contrario, en Wallonie, la contribution positive des services marchands (57 % de l'économie régionale) à la croissance régionale en 2010 serait moindre que dans les deux autres régions : elle s'élèverait à 0,8 pp (-1,4 pp en 2009). Néanmoins, le rebond d'activité dans l'industrie manufacturière wallonne projeté pour 2010 (+2,5 %) permettrait à cette région d'afficher une croissance économique totale finalement inférieure de 0,3 pp à celle de la Flandre.

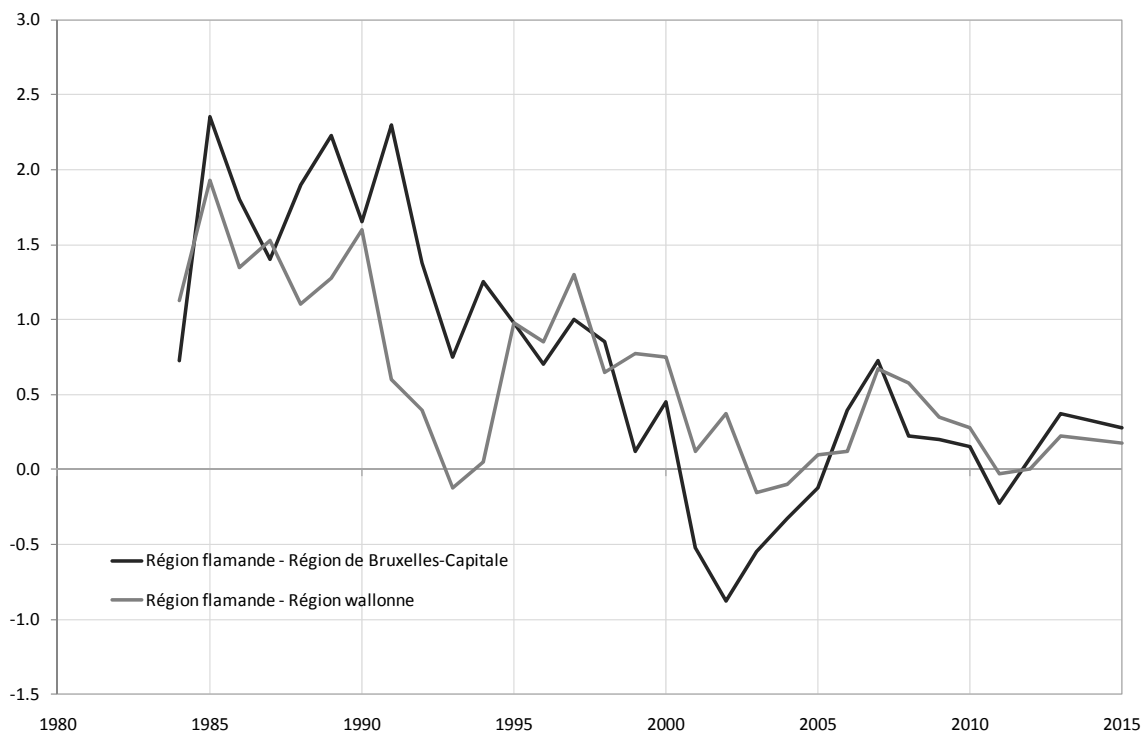
En 2011, comme observé après la période de marasme économique de 1981-1983 et la récession de 1993, le scénario d'une reprise plus vigoureuse en Flandre se confirmerait puisque la croissance du PIB y serait de 1,9 %, soit, respectivement, 0,4 pp et 0,5 pp de plus qu'en Wallonie et à Bruxelles. Dans ces deux dernières régions, les contributions de l'industrie manufacturière et des services marchands seraient inférieures aux moyennes annuelles observées dans le passé récent (2002-2008) – de l'ordre de 0,1 à 0,2 pp en Wallonie et jusqu'à 0,3 pp dans les services marchands à Bruxelles.

D'une façon plus générale, on a observé par le passé une plus forte sensibilité de la Flandre à la conjoncture, tant à la hausse qu'à la baisse, ce qui peut s'expliquer, au moins partiellement, par la structure de son économie et, en lien avec ceci, sa grande ouverture au commerce international (on remarquera que le poids relatif des branches manufacturières et du transport est plus important en Flandre que dans les deux autres régions).

A moyen terme, le scénario national de référence (cf. chapitre 2) implique le retour à une croissance économique comparable à celle enregistrée avant le déclenchement de la crise¹¹, soit environ 2,3 % en moyenne annuelle sur 2012-2015, qui se traduirait comme suit au niveau régional : 2,3 % par an en Flandre sur la même période, 2,2 % en Wallonie et 2 % par an en Région bruxelloise. En projection, un différentiel de croissance persisterait donc en faveur de la Flandre par rapport à chacune des deux autres régions mais il deviendrait relativement ténu (voir graphique 5). On notera que le surplus de croissance flamand a eu tendance à se réduire dans le temps. Par rapport à Bruxelles, il ne serait plus que de 0,3 point de pourcentage (pp) en moyenne sur la période 2012-2015 et de 0,2 pp par rapport à la Wallonie sur la même période.

¹¹ Cf. Section 2.2.1.

Graphique 5 : Différentiel de croissance économique par rapport à la Flandre, moyenne mobile sur 4 ans (en pour cent)



Il faut toutefois nuancer cette évolution : le resserrement des différentiels de croissance depuis le milieu des années nonante s'explique plus par une érosion relative des performances flamandes que par un renforcement de la croissance en Wallonie ou à Bruxelles. Bien au contraire, les performances moyennes dans ces deux régions ont également baissé au fil du temps mais moins vite qu'en Flandre (cf. la période 2002-2008 comparée à 1995-2001 au tableau 5).

Compte tenu de ces évolutions, la part du PIB flamand dans le PIB national (à prix courants), en progression constante depuis 1980, augmenterait encore à moyen terme, passant de 57,9 % en 2008 à 58,3 % en 2015 (le poids économique de la Flandre n'était encore que de 53,2 % en 1980). Le poids économique wallon se stabiliserait à environ 23,4 % sur toute la période de projection 2009-2015. Corrélativement, la Région bruxelloise perdrait donc 0,4 pp de son poids dans le PIB national pour s'établir à environ 18,3 % à l'horizon 2015.

A l'image de la projection nationale en la matière, le volume des investissements (hors investissement résidentiel) serait encore en recul en 2010 dans chacune des régions. Cumulativement sur 2009 et 2010, c'est en Flandre que la formation brute de capital fixe chuterait le plus (-3,5 % par an en moyenne), suivie par la Wallonie (-2,9 % par an) et Bruxelles (-1,3 % par an). La perspective d'un retour à une croissance soutenue de la demande, tant intérieure qu'extérieure, stimulerait la formation brute de capital fixe à partir de 2011. A partir de 2012, la progression annuelle moyenne des investissements dans chaque région serait toutefois inférieure aux taux de croissance annuels moyens observés depuis 1995 (3 % ou plus selon la région, voir tableau 5). Cette progression ne serait finalement pas significativement différente de la moyenne

nationale – soit, environ 2,8 % par an sur 2012-2015. Ceci contrasterait avec le passé récent (2002-2008) qui avait été caractérisé par plus de disparités régionales en cette matière.

Pour les raisons mentionnées dans la section 2.2.4 (et, notamment, une indexation qui devrait être inférieure à l'inflation), le coût réel du travail par tête dans les branches d'activité marchande devrait décroître en 2010 dans des proportions similaires dans les trois régions (de 0,7 à 0,9 % selon la région). En 2011, le salaire réel par tête repartirait à la hausse dans les trois régions, et le plus fortement en Wallonie – ce que l'on peut interpréter comme un rattrapage de cette dernière région après une baisse moyenne sur 2009-2010 plus importante que dans le reste de la Belgique. L'explication des différences de croissance régionale attendues d'une année à l'autre est complexe et relève notamment des caractéristiques de chacune des économies régionales en termes de leur composition sectorielle et des niveaux de qualifications des travailleurs.

En phase avec la reprise conjoncturelle anticipée, et dans le cadre de la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité (cf. section 2.2.4), la croissance des coûts salariaux en Belgique devrait refléter à partir de 2012 l'accélération des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires ; ce qui se traduirait régionalement par une croissance du coût salarial réel par tête sur 2012-2015 presque identique dans les trois régions de l'ordre de 1,1 % à 1,2 % par an (voir tableau 5), de sorte que finalement, sur l'ensemble de la période de projection 2009-2015, l'évolution serait comparable dans les trois régions (+0,7 à +0,8 % par an selon la région).

Par ailleurs, comme cela a été mentionné à la section 2.2.3 (pour la productivité horaire), en raison du délai d'ajustement de l'emploi à la récession¹², on s'attend à un fort rebond des gains de productivité par tête en 2010, autour d'une moyenne nationale de 2,6 % dans les branches d'activité marchande ; le minimum serait atteint en Wallonie (2,3 %) et le maximum en Région bruxelloise (2,9 %). A partir de 2011, en Flandre, les gains de productivité annuels retrouveraient un ordre de grandeur comparable à ce qu'il était dans le passé récent (2002-2008) tandis qu'en Wallonie à partir de 2012, un rattrapage partiel se réaliserait après une période 2009-2011 relativement peu favorable en cette matière (tableau 5).

En Région bruxelloise, la croissance de la productivité serait encore relativement élevée en 2011 avant de chuter beaucoup plus vite que dans les deux autres régions les années suivantes (tableau 5). A ce propos, deux branches d'activité à Bruxelles afficheraient de mauvaises performances à moyen terme par rapport au passé récent : les « autres services marchands » – où la baisse de la productivité, déjà observée sur la période 2002-2008, s'accélérait quelque peu en fin de période de projection – et le « crédit et assurances ». En outre, dans deux autres branches d'activité de services, représentant environ le quart de l'emploi bruxellois, la croissance de la productivité attendue à moyen terme est nettement inférieure à la moyenne nationale projetée:

¹² Rappelons que la forte hausse de la productivité en 2010 dans les trois régions s'explique par le délai d'ajustement de l'emploi à la récession : l'emploi devrait encore chuter en 2010 dans les trois régions (cf. section suivante) tandis que dans le même temps la croissance de la production intérieure (PIB) devrait être à nouveau positive, autour d'une moyenne nationale de 1,4 %.

« commerce et horeca » et « santé et action sociale ». Si ceci a, certes, déjà été observé pour la première branche citée dans un passé récent, l'écart par rapport à la moyenne nationale se creuserait encore à court et moyen terme. Dans l'« énergie » et les « transports et communication », par contre, la productivité bruxelloise par tête continuerait de croître significativement plus vite que dans les deux autres régions belges¹³.

En Wallonie, le déficit de croissance de productivité réelle par tête, par rapport à la Flandre, qui avait été en moyenne de 0,4 pp par an de 2002 à 2008, se contracterait à moyen terme pour atteindre 0,2 pp annuellement.

Finalement, en moyenne de période (2009-2015), la productivité croîtrait à un rythme de 0,8 % par an tant en Wallonie qu'à Bruxelles, tandis que la performance flamande en la matière s'élèverait à 1 %.

L'évolution projetée de la productivité dans les branches d'activité marchande semble alors en accord avec la progression du coût salarial attendu dans chaque région (tableau 5). Tout au plus, le coût salarial par unité produite dans l'ensemble de ces branches d'activité serait en augmentation en fin de période de projection, dans des proportions similaires et historiquement légères (de l'ordre de 0,1 à 0,2 % par an sur la période 2012-2015) dans les trois régions. Toutefois, ce résultat masque des disparités sectorielles dans chaque région. En effet, dans l'industrie manufacturière, tout comme par le passé et quelle que soit la région, les gains de productivité devraient être supérieurs aux hausses de salaires réelles attendues ; l'idée est que les entreprises industrielles sont soumises à une forte concurrence internationale, ce qui les oblige à comprimer continuellement les coûts salariaux par unité produite (voir les tableaux sectoriels dans le chapitre 4 suivant, pour les détails chiffrés à ce propos). Par contre, dans les services marchands, par nature moins exposés à la concurrence internationale, la productivité réelle progresserait moins vite que le coût salarial réel à moyen terme dans chaque région belge, l'écart projeté entre ces deux variables n'étant pas significativement différent dans les trois régions.

3.2. Marché du travail

L'emploi dans les entreprises installées sur le territoire d'une région, quelle que soit la région d'origine des travailleurs, s'appelle « emploi intérieur régional ». Les travailleurs qui ne résident pas dans la région dans laquelle ils travaillent sont appelés les « navetteurs » ; ceux qui ne résident pas dans le pays dans lequel ils travaillent sont appelés les « frontaliers ». En ajoutant à l'emploi intérieur total d'une région, le solde des navetteurs et le solde des frontaliers de cette région, on obtient la « population active occupée régionale » ou encore « emploi selon la région du lieu de domicile » qui correspond donc à l'emploi occupé par les résidents d'une région.

¹³ La productivité dans cette branche d'activité continuerait d'augmenter plus vite à Bruxelles en raison du poids nettement plus important du secteur des « Postes et télécommunications » dans cette région (ce secteur représente 56 % de la valeur ajoutée de la branche « transports et communication » en 2007 à comparer à 19 % en Flandre et 30 % en Wallonie).

Par ailleurs, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage résultent de la confrontation de l'offre de travail à la demande de travail. Les perspectives d'offre de travail, nationales et régionales, sont obtenues de façon bottom-up, à l'aide d'un module socio-démographique séparé, le résultat au niveau national étant déterminé par l'agrégation des estimations régionales. Les résultats de la projection socio-démographique de l'offre de travail sont employés comme hypothèses exogènes dans la projection régionale économique proprement dite.

Tous ces éléments sont successivement abordés dans les paragraphes ci-dessous, dans l'ordre suivant : démographie et offre de travail, emploi intérieur régional total¹⁴, navettes, solde frontalier, population active occupée régionale. Ensuite, les évolutions régionales du taux d'emploi à moyen terme sont présentées. Enfin, les évolutions attendues du nombre de chômeurs et du taux de chômage sont analysées.

Tableau 6 : Résultats de la projection régionale du marché du travail

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	Moyennes 2002-2008	2009-2015
1. Emploi intérieur								
1.1. Emploi intérieur total, en milliers (1)								
Royaume	4460,8	4437,6	4404,8	4412,2	4604,4	3989,0	4274,8	4482,8
Région de Bruxelles-Capitale	680,7	678,9	672,4	672,2	704,8	625,6	661,6	684,5
Région flamande	2586,6	2569,5	2550,5	2555,7	2665,4	2294,1	2470,9	2595,5
Région wallonne	1193,5	1189,2	1181,9	1184,3	1234,2	1069,4	1142,4	1202,8
1.2 Différence en milliers								
Royaume	82,1	-23,3	-32,8	7,4	48,0	47,1	42,2	20,5
Région de Bruxelles-Capitale	13,1	-1,8	-6,4	-0,2	8,1	5,6	3,9	3,4
Région flamande	47,6	-17,2	-19,0	5,3	27,4	32,4	25,9	11,3
Région wallonne	21,4	-4,3	-7,3	2,4	12,5	9,1	12,4	5,8
1.3. Variation en pour cent								
Royaume	1,9	-0,5	-0,7	0,2	1,1	1,2	1,0	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	2,0	-0,3	-0,9	-0,0	1,2	0,9	0,6	0,5
Région flamande	1,9	-0,7	-0,7	0,2	1,1	1,4	1,0	0,4
Région wallonne	1,8	-0,4	-0,6	0,2	1,0	0,8	1,1	0,5
2. Solde des travailleurs frontaliers (1)								
Royaume	77,4	77,4	77,4	77,4	77,4	63,0	72,9	77,4
Région de Bruxelles-Capitale	26,9	27,5	27,9	28,0	28,2	22,0	25,2	28,0
Région flamande	27,3	27,4	27,4	27,4	27,4	21,3	25,6	27,4
Région wallonne	23,1	22,5	22,1	22,0	21,8	19,6	22,1	22,0
3. Solde des navettes interrégionales (1)								
Royaume	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Région de Bruxelles-Capitale	-299,7	-297,7	-293,4	-288,2	-291,0	-310,3	-304,2	-291,0
Région flamande	176,2	174,4	174,2	172,1	172,8	190,8	179,5	172,9
Région wallonne	123,5	123,3	119,1	116,1	118,3	119,5	124,7	118,1

¹⁴ Une analyse plus approfondie des résultats en termes d'emploi par branche d'activité est réalisée dans le chapitre 4.

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	Moyennes 2002-2008	2009-2015
4. Population active occupée (de 15 ans et plus)								
4.1. Population active occupée, en milliers (1)								
Royaume	4538,2	4515,0	4482,2	4489,6	4681,7	4051,9	4347,7	4560,2
Région de Bruxelles-Capitale	407,9	408,7	406,9	412,0	441,9	337,3	382,6	421,5
Région flamande	2790,2	2771,3	2752,1	2755,3	2865,6	2506,2	2676,0	2795,8
Région wallonne	1340,1	1334,9	1323,2	1322,4	1374,3	1208,5	1289,1	1342,9
4.2. Différence en milliers								
Royaume	82,4	-23,3	-32,8	7,4	48,0	47,6	43,9	20,5
Région de Bruxelles-Capitale	15,2	0,8	-1,8	5,0	7,5	3,9	6,4	4,9
Région flamande	46,2	-18,9	-19,2	3,2	27,6	32,5	25,0	10,8
Région wallonne	21,0	-5,2	-11,8	-0,8	13,0	11,2	12,5	4,9
4.2. Variation en pour cent								
Royaume	1,9	-0,5	-0,7	0,2	1,1	1,2	1,0	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	3,9	0,2	-0,4	1,2	1,8	1,1	1,7	1,2
Région flamande	1,7	-0,7	-0,7	0,1	1,0	1,3	0,9	0,4
Région wallonne	1,6	-0,4	-0,9	-0,1	1,0	0,9	1,0	0,4
5. Taux d'emploi (population active occupée / population 15-64 ans) (1)								
Royaume	64,2	63,5	62,7	62,5	64,3	60,3	63,0	63,3
Région de Bruxelles-Capitale	57,8	57,2	56,2	56,2	57,9	54,0	56,7	56,9
Région flamande	68,4	67,7	67,0	66,8	69,0	63,7	66,9	67,7
Région wallonne	58,6	58,0	57,1	56,8	58,3	56,0	57,9	57,5
6. Chômage								
6.1. Chômage, définition BFP, en milliers (1)								
Royaume	600,7	645,7	688,9	723,0	698,0	637,9	668,3	703,2
Région de Bruxelles-Capitale	102,6	109,3	119,0	119,8	112,1	86,9	103,0	115,7
Région flamande	221,7	252,6	277,1	294,2	266,4	287,6	271,9	279,1
Région wallonne	276,4	283,8	292,8	308,9	319,4	263,4	293,4	308,4
6.2. Différence en milliers								
Royaume	-32,9	45,0	43,2	34,1	-6,3	-4,6	-0,6	13,9
Région de Bruxelles-Capitale	-1,9	6,7	9,7	0,8	-1,9	1,2	2,3	1,4
Région flamande	-15,5	30,9	24,5	17,1	-7,0	-8,2	-4,9	6,4
Région wallonne	-15,5	7,4	9,0	16,1	2,6	2,3	2,0	6,1
6.3. Variation en pour cent								
Royaume	-5,2	7,5	6,7	4,9	-0,9	-0,7	0,1	2,2
Région de Bruxelles-Capitale	-1,8	6,5	8,8	0,7	-1,6	1,6	2,5	1,4
Région flamande	-6,5	13,9	9,7	6,2	-2,4	-2,8	-1,8	2,9
Région wallonne	-5,3	2,7	3,2	5,5	0,8	0,9	0,9	2,1
6.4. Taux de chômage, définition BFP (1)								
Royaume	11,7	12,5	13,3	13,9	13,0	13,6	13,3	13,4
Région de Bruxelles-Capitale	20,1	21,1	22,6	22,5	20,2	20,5	21,2	21,5
Région flamande	7,4	8,4	9,1	9,6	8,5	10,3	9,2	9,1
Région wallonne	17,1	17,5	18,1	18,9	18,9	17,9	18,5	18,7
6.5. Taux de chômage hors chômeurs âgés (1)								
Royaume	9,9	10,9	11,8	12,4	11,6	11,4	11,1	11,9
Région de Bruxelles-Capitale	18,4	19,5	21,2	21,1	18,6	18,1	19,0	20,0
Région flamande	5,6	6,7	7,7	8,3	7,4	8,0	7,0	7,8
Région wallonne	15,3	15,8	16,5	17,3	17,2	15,9	16,4	17,0

(1) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

3.2.1. Démographie et offre de travail

Le tableau 7 synthétise le scénario démographique régional (population totale, population d'âge actif) et présente les résultats de la projection du taux d'activité global (15-64 ans) et de l'offre de travail (population active).

Le scénario démographique est identique à celui des perspectives régionales de juillet 2009. Il est basé sur les 'Perspectives de population 2007-2060' publiées en mai 2008 et est adapté sur la base des dernières observations disponibles (qui datent de décembre 2007). Les hypothèses sous-jacentes en matière de mortalité, fertilité et migration (interne et externe) sont intégralement tirées des perspectives de population.

Il ressort du tableau que la croissance à l'échelle nationale de la *population d'âge actif* est soutenue dans une perspective historique (0,41 % en moyenne par an durant la période de projection), mais est néanmoins nettement inférieure à celle observée au cours du passé récent. Le premier constat découle de l'hypothèse des perspectives de population selon laquelle l'immigration plus élevée observée au cours de ces dernières années se maintiendrait à moyen terme. Le rythme de croissance ralentirait néanmoins par rapport au passé récent en raison des cohortes toujours plus denses qui atteindront l'âge de 65 ans.

Les migrants s'installant davantage à Bruxelles, la population d'âge actif bruxelloise devrait continuer de progresser sensiblement plus vite à moyen terme (1,13 % en moyenne par an) que la population d'âge actif wallonne (0,44 %) et flamande (0,27 %). La croissance plus rapide de la population d'âge actif en Wallonie par rapport à la Flandre s'explique par la structure des cohortes régionales de population héritée du passé. En Flandre, les entrées dans la population d'âge actif (cohortes atteignant l'âge de 15 ans) seront relativement moins nombreuses et – en début de période – les sorties (cohortes atteignant l'âge de 65 ans) seront relativement plus nombreuses.

Tableau 7 : Scénario pour la démographie et l'offre de travail

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes		
						1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Population totale								
<i>1a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	77,9	75,0	77,2	78,4	77,1	24,4	59,6	77,0
Région de Bruxelles-Capitale	15,4	13,7	14,0	14,0	13,2	3,0	12,0	13,5
Région flamande	40,7	37,9	38,9	39,4	38,2	15,2	31,1	38,4
Région wallonne	21,8	23,3	24,3	25,0	25,7	6,3	16,5	25,0
<i>1b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,2	0,6	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,5	1,3	1,3	1,3	1,2	0,3	1,2	1,2
Région flamande	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,5	0,6
Région wallonne	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,2	0,5	0,7
2. Population d'âge actif (15-64 ans)								
<i>2a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	58,3	43,1	39,8	31,7	23,1	5,8	46,7	29,6
Région de Bruxelles-Capitale	11,6	8,9	9,1	8,8	7,8	2,6	9,9	8,3
Région flamande	26,6	17,5	15,4	11,7	8,4	1,7	20,0	11,2
Région wallonne	20,1	16,7	15,4	11,2	7,0	1,4	16,9	10,2
<i>2b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	0,8	0,6	0,6	0,4	0,3	0,1	0,7	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	1,7	1,3	1,3	1,2	1,0	0,4	1,5	1,1
Région flamande	0,7	0,4	0,4	0,3	0,2	0,0	0,5	0,3
Région wallonne	0,9	0,7	0,7	0,5	0,3	0,1	0,8	0,4
3. Taux d'activité, définition BFP (1)(2)								
Royaume	72,7	72,6	72,3	72,6	73,9	69,8	72,7	73,1
Région de Bruxelles-Capitale	72,3	72,5	72,7	72,6	72,5	67,9	72,0	72,6
Région flamande	73,9	73,8	73,7	74,0	75,4	71,0	73,7	74,5
Région wallonne	70,7	70,3	69,7	70,0	71,8	68,2	71,1	70,7
4. Population active (15 ans et plus), définition BFP								
<i>4a. Evolution en milliers</i>								
Royaume	49,6	21,8	10,5	41,5	41,8	43,0	43,3	34,4
Région de Bruxelles-Capitale	13,4	7,5	7,9	5,9	5,6	5,1	8,7	6,2
Région flamande	30,7	12,0	5,3	20,3	20,6	24,4	20,0	17,2
Région wallonne	5,5	2,2	-2,7	15,3	15,6	13,5	14,6	11,0
<i>4b. Evolution en pour cent</i>								
Royaume	1,0	0,4	0,2	0,8	0,8	0,9	0,9	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	2,7	1,5	1,5	1,1	1,0	1,2	1,8	1,2
Région flamande	1,0	0,4	0,2	0,7	0,7	0,9	0,7	0,6
Région wallonne	0,3	0,1	-0,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,7

(1) Rapport entre la population active (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15-64 ans).

(2) La colonne 2012-2015 donne la valeur en fin de période (2015).

Le taux d'activité global a grimpé de manière ininterrompue durant deux décennies (de 64,1 % en 1985 à 73,3 % en 2005), mais a ensuite baissé (jusqu'à 72,7 % en 2008). Cette évolution est en partie due à la disparition de la population d'âge actif des cohortes nées pendant la guerre. Par conséquent, le poids des groupes les plus âgés (dont le taux d'activité est traditionnellement inférieur à la moyenne) dans la population d'âge actif a fortement augmenté, et, partant, a pesé sur l'évolution du taux d'activité global.

Cet effet de structure démographique n'explique cependant pas tout, loin de là. On constate plus particulièrement dans les classes d'âge de moins de 50 ans que, ces dernières années, les taux d'activité ont connu une évolution remarquablement plus négative (jeunes, hommes) ou moins positive (femmes entre 30 et 50 ans) qu'auparavant (et que prévu). Dans les éditions précédentes de ces perspectives régionales, nous avons notamment établi un lien entre ce constat et le suivi plus strict de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés et les exclusions du droit à une allocation qui s'en suivent, lesquelles auraient influencé négativement le nombre de chômeurs (concept administratif) et la taille de la population active (concept administratif). Les statistiques de l'ONEM confirment cette analyse. Le nombre annuel de sanctions¹⁵ est passé de quelque 6 000 en 2005 à 24 000 en 2008 (vitesse de croisière), avec des différences sensibles en fonction du lieu de domicile (2008: 55 % en Wallonie, 27,5 % en Flandre et 17,5 % à Bruxelles), du sexe (2008: 58 % d'hommes) et de l'âge (2008: 47,5 % ont moins de 30 ans, 30 % ont entre 30 et 40 ans et 22,5 % ont entre 40 et 50 ans).

Les effets de structure démographique ont pesé sur le taux d'activité global à la fois en Flandre et en Wallonie, mais peu à Bruxelles. Quant à l'effet des suspensions, il joue relativement moins en Flandre. Ces considérations concordent avec la baisse plus nette du taux d'activité global sur la période 2006-2008 en Wallonie (de 71,7 % à 70,7 %) par rapport à Bruxelles (de 72,9 % à 72,3 %) et à la Flandre (de 74,2 % à 73,9 %).

Au cours de la période 2009-2010, le taux d'activité global (national) devrait continuer à baisser (jusqu'à 72,3 % en 2010) sous l'effet de pressions démographiques à la baisse (certes moins fortes), alors que les premières estimations pour 2009 montrent que c'est surtout l'évolution des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes (15 à 24 ans) qui auraient été influencées négativement, celles des classes d'âge moyen (25 à 49 ans) également mais dans une moindre mesure. A ce jour, le comportement d'offre des plus de 50 ans aurait été relativement peu influencé par la crise économique. Les données disponibles ne font notamment pas ressortir (jusqu'à présent) d'augmentation sensible du nombre d'entrées dans le système de prépension.

A l'échelle régionale, c'est surtout le taux d'activité wallon qui devrait continuer à baisser, de l'ordre d'un point de pourcentage en deux ans (pour atteindre 69,7 % en 2010), alors que le taux flamand baisserait légèrement (à 73,7 %) et que le taux bruxellois progresserait quelque peu (à 72,7 %)¹⁶. A Bruxelles, l'effet de structure démographique négatif fait défaut et les premières estimations pour 2009 indiquent que la baisse dans les classes d'âge plus jeune serait compensée par les évolutions positives dans les autres classes d'âge. En revanche, en Wallonie, la baisse

¹⁵ Il s'agit à la fois de sanctions temporaires (suspension des allocations pendant quatre mois) et d'exclusions définitives. De plus, les cas sont cumulés sur l'ensemble de l'année si bien que des personnes peuvent avoir été comptabilisées à plusieurs reprises.

¹⁶ Pour 2010, il a été tenu compte des effets d'acquis de croissance qui découlent de l'évolution trimestrielle disponible pour 2009, mais il a été nécessaire de diverger des résultats « spontanés » de la projection socio-démographique de la population active. L'évolution globale de la population active régionale a été calibrée de manière telle que, compte tenu du résultat du modèle pour la projection de la population active occupée régionale, l'évolution observée du chômage régional pour l'année en cours (observations jusque et y compris mai 2010) est autant que possible respectée en termes de répartition régionale. Pour y parvenir, la projection « spontanée » de l'offre de travail pour 2010 a dû être corrigée positivement à Bruxelles et négativement en Wallonie.

enregistrée dans les classes d'âge plus jeune serait sensiblement renforcée par des chocs négatifs sur les taux d'activité dans les classes d'âge moyen.

L'offre de travail dans les classes d'âge plus jeune étant traditionnellement la plus sensible aux fluctuations conjoncturelles, il est tentant d'imputer l'évolution négative observée dans ces classes aux mauvaises conditions économiques, qui se traduiraient par un report des entrées sur le marché du travail. Toutefois, la réforme de Bologne dans l'enseignement supérieur pourrait aussi avoir un impact. Elle induit un prolongement (peut-être même différencié selon les Régions) de la durée des études et pourrait encore renforcer pendant ces années la tendance déjà observée d'une participation accrue à l'enseignement. Enfin, on n'observe pas à ce jour (observations mai 2010) de signes d'un éventuel assouplissement de la politique de suivi des chômeurs (2009 : 26 000 sanctions ; janvier-mai 2010 : 10 000 sanctions). Or, on sait que cette politique a d'importantes implications pour les classes d'âge plus jeune (voir ci-avant). Il est difficile à l'heure actuelle d'identifier l'importance relative de tous ces facteurs explicatifs. Un tel exercice reste pourtant essentiel en vue des futures projections des taux d'activité dans ces classes d'âge. Si c'est l'effet de la crise économique qui pèse le plus lourd, les taux d'activité repartiraient sensiblement à la hausse ultérieurement. Par contre, les deux autres phénomènes pourraient avoir un impact négatif plus durable sur les taux d'activité.

Dans la projection nationale de moyen terme (et donc aussi dans les présentes perspectives régionales), on part de l'hypothèse que la baisse des taux d'activité dans les classes d'âge de moins de 50 ans au cours de la période 2009-2010 serait en grande partie imputable à la crise économique (entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, effets de découragement sur le comportement d'offre dans les classes d'âge moyen). Par conséquent, cette baisse devrait avoir un caractère temporaire. Un mouvement de rattrapage devrait s'enclencher au fur et à mesure que la croissance économique se raffermisse. En outre, les pressions démographiques à la baisse sur les taux d'activité disparaissent en grande partie. Enfin, un effet de cohorte positif demeure en raison du vieillissement progressif de générations de femmes qui participent davantage que les générations précédentes au marché du travail, ce qui pousse à la hausse les taux d'activité féminins dans les classes d'âge moyen et plus élevé. Ces facteurs provoquent une forte augmentation du taux d'activité global qui progresse de 0,3 point de pourcentage (pp) par an à partir de 2011, atteint à nouveau le niveau de 2005 en 2013 et grimpe finalement à 73,9 % en 2015.

A l'échelle régionale, l'hypothèse d'un mouvement de rattrapage implique que le taux d'activité en Wallonie (qui a connu la plus forte baisse à court terme) augmenterait sensiblement et progresserait en moyenne de 0,4 pp par an à partir de 2011 pour finalement atteindre 71,8 % en 2015, soit le niveau de la période 2005-2006. En Flandre, le taux d'activité progresse en moyenne de 0,3 pp par an (la baisse à court terme était plus limitée qu'en Wallonie), atteint un maximum historique dès 2012 et grimpe à 75,4 % en 2015. En revanche, le taux d'activité en Région bruxelloise plafonne durant le reste de la période de projection (et atteint 72,5 % en 2015). Cela s'explique surtout par le fait que les effets de cohorte devraient avoir un impact à la hausse bien

moindre sur l'évolution de l'offre de travail que dans les deux autres Régions¹⁷, hypothèse qui est basée sur le fait que les taux d'activité féminins entre 30 et 55 ans ont connu un manque de dynamisme dans cette région dans le passé.

En dépit de la stagnation du taux d'activité global à Bruxelles, la *population active* dans cette Région devrait croître deux fois plus vite à moyen terme (1,18 % par an en moyenne au cours de la période de projection) qu'en Wallonie (0,67 %) et en Flandre (0,56 %) en raison d'une impulsion démographique plus forte. De même, les écarts entre la Flandre et la Wallonie sont principalement dus, en moyenne, aux évolutions démographiques différentes. Néanmoins, la projection des taux d'activité présentée ci-dessus fait apparaître un phasage dans le temps très différent entre les deux Régions, le ralentissement de la croissance de la population active à court terme étant beaucoup plus marqué en Wallonie (croissance de la population active de 0,1 % en 2009 et -0,2 % en 2010) qu'en Flandre (respectivement 0,4 % et 0,2 %). A partir de 2011, la croissance de la population active redevient alors plus forte en Wallonie (croissance annuelle moyenne de 0,9 % contre 0,7 %). A Bruxelles, le ralentissement à court terme de la croissance de la population active est beaucoup moins marqué que dans les deux autres Régions (croissance de 1,5 % à la fois en 2009 et 2010). Ensuite, par contre, la croissance devrait continuer à se ralentir (1 % en moyenne durant le reste de la période de projection).

L'agrégation à l'échelle nationale montre que la population active croîtrait en moyenne de 0,66 % par an au cours de la période de projection (contre 0,87 % en moyenne au cours des sept années précédentes) et est soutenue, pratiquement dans les mêmes proportions, par les évolutions démographiques et les changements de comportement. La perte de dynamisme serait un peu plus forte pour ce dernier facteur que pour le premier. A court terme, la croissance de la population active ralentit considérablement (croissance de 0,4 % en 2009 et de 0,2 % en 2010) ; elle s'accélère ensuite pour atteindre 0,8 % par an en moyenne durant le reste de la période de projection.

3.2.2. Emploi intérieur régional total

En 2009, compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité, l'emploi total a relativement bien résisté en Belgique (-0,5 %, voir tableau 6) parce qu'au sein des entreprises non seulement la durée de travail moyenne a été adaptée mais en outre la productivité horaire s'est ajustée à la baisse (section 2.2.6). En cohérence avec les différentiels de croissance économique régionale observés dans la section 3.1, selon les premières indications, l'emploi intérieur aurait baissé de façon plus importante en Flandre en 2009 (-0,7 %) qu'en Wallonie (-0,4 %) ou à Bruxelles (-0,3 %). La chute de l'emploi aurait été particulièrement marquée dans l'industrie manufacturière

¹⁷ Nous rappelons à nouveau que – compte tenu de la qualité des sources actuelles – l'évolution observée des taux d'activité et de la population active à Bruxelles doit être envisagée avec prudence. Nous renvoyons également à l'encadré de la section 3.2.6 sur les données récentes du marché du travail, lesquelles font ressortir une évolution plus favorable à court terme du chômage que celle décrite dans les présentes perspectives. L'une des explications possibles serait que la politique relative au comportement de recherche active d'un emploi ait eu un impact plus important que prévu. Si cette impression devait être confirmée, la reprise des taux d'activité des moins de 50 ans (et donc le niveau du taux d'activité global – surtout wallon) pourrait être surestimé dans les présentes perspectives.

flamande alors qu'en Wallonie, l'ajustement de la productivité manufacturière par tête, en faveur de l'emploi, aurait été comparativement un peu plus fort (voir chapitre 4 pour plus de détails sur l'emploi et la productivité par branche d'activité et par Région).

En 2010, comme déjà souligné à la section 2.2.6, l'emploi devrait pâtir, dans les trois régions, du rattrapage partiel de la durée moyenne du travail et d'une croissance à nouveau positive de la productivité horaire. Selon les présentes projections, la chute de l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, de 0,6 % et 0,9 % respectivement, serait effectivement plus importante qu'en 2009 tandis qu'en Flandre elle serait à nouveau de 0,7 %.

Toutefois, compte tenu du temps d'ajustement de l'emploi à la récession, il est préférable, afin d'établir un diagnostic en termes d'impact projeté de la crise sur cet agrégat macroéconomique, de globaliser la chute de celui-ci sur les deux années 2009 et 2010. La baisse cumulée projetée de l'emploi intérieur sur ces deux années est alors de 1,4 % en Flandre, de 1,2 % en Région bruxelloise et de 1 % en Wallonie¹⁸. La moins bonne performance relative flamande en la matière, compte tenu du délai d'ajustement de l'emploi aux variations du PIB, serait donc cohérente avec le fait que c'est dans cette région que le ralentissement de la croissance économique en 2008 (+0,8 %) et le recul de l'activité en 2009 (-3,3 % pour rappel) auraient été les plus importants (cf. section 3.1, tableau 5).

Avec le retour à une croissance économique positive dès 2010 dans chaque région, l'hémorragie, en termes de chute de l'emploi, serait stoppée dans le courant de l'année prochaine et l'emploi repartirait timidement à la hausse dans les trois régions cette année-là. Ce n'est ensuite qu'à partir de 2012 que l'emploi intérieur dans chaque région retrouverait un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise, autour d'une moyenne nationale de 1,1 % par an (tableau 6), soit environ 8 000 emplois par an en Région bruxelloise de 2012 à 2015, 27 000 emplois par an en Flandre et un peu plus de 12 000 emplois par an en Wallonie sur la même période. Ce n'est qu'en 2012 que l'emploi intérieur dans chaque région devrait quasiment rejoindre ou dépasser son niveau d'avant-crise (2008).

L'emploi créé annuellement à partir de 2012 serait donc relativement élevé à Bruxelles comparé à la période récente (2002-2008, voir tableau 6) mais dans des proportions qui ont déjà été observées par le passé. Ainsi, une création annuelle moyenne de 9000 emplois par an a été constatée dans cette région entre 1997 et 2001, c'est-à-dire après une période de croissance économique relativement faible suivant la récession de 1993¹⁹.

Par ailleurs, si on distingue l'emploi indépendant de l'emploi salarié, comme ce dernier statut de travail compte pour un peu plus de 80 % de l'emploi total tant en Flandre qu'en Wallonie, et 90 %

¹⁸ Voir l'encadré en fin de ce chapitre pour les toutes dernières informations disponibles (non intégrées dans les présentes projections) indiquant une possible surévaluation des pertes d'emploi en 2010.

¹⁹ La croissance économique moyenne à Bruxelles a été de 1,2 % par an sur la période 1993-1996 à comparer à 1,9 % pour la Flandre.

à Bruxelles (2008), son profil d'évolution dans chacune des régions devrait ressembler, selon les projections, à celui anticipé pour l'emploi total (déjà décrit plus haut)²⁰.

En ce qui concerne l'emploi indépendant en Belgique, en 2008, 61,3 % était situé en territoire flamand, 29,3 % en Wallonie et 9,3 % en Région bruxelloise. Au cours des 28 dernières années (1981-2008), l'emploi indépendant a crû, en moyenne, le plus rapidement en Flandre et à Bruxelles (respectivement de 0,9 % et 0,8 % par an). En Wallonie, le rythme de progression du nombre d'indépendants s'est avéré nettement plus lent (0,2 % par an).

Dans un passé plus récent (2002-2008), la Wallonie a, en moyenne, enregistré une croissance négative (-0,2 % par an). Dans le même temps, la croissance du nombre d'indépendants a été relativement faible en Flandre (+0,5 % par an) et largement positive à Bruxelles (+2,1 % par an). Notons que la période 2003-2004 a marqué un tournant dans l'évolution du nombre d'indépendants au niveau belge : après avoir diminué de manière structurelle pendant de nombreuses années, le nombre d'indépendants a enregistré une croissance assez soutenue depuis 2004. L'évolution récente du travail indépendant a ainsi été influencée par une rupture de tendance dans certaines branches (notamment la construction), sous l'effet du nombre croissant de ressortissants des nouveaux Etats membres européens qui choisissent de s'établir en Belgique sous ce statut en raison des restrictions limitant la libre circulation des travailleurs salariés. Dans les présentes perspectives, cet effet de substitution jouerait de moins en moins (et ne devrait plus jouer du tout à moyen terme) puisque ces barrières ont été levées le 1^{er} mai 2009 pour la plupart de ces Etats²¹.

Au total, le nombre d'indépendants devrait chuter en Flandre et Wallonie en 2010 et 2011, sous l'effet de la crise, puis devrait reprendre un rythme de progression plus modeste que celui observé sur 2005-2008. En Région bruxelloise, en 2010, le taux de croissance du nombre de travailleurs indépendants (1,1 %) serait deux fois moindre que la moyenne avant-crise (2002-2008) et atteindrait 1,5 % en 2011. A partir de 2012, Bruxelles devrait rester la région qui affiche la progression moyenne la plus rapide du nombre d'indépendants (2,1 % par an), suivie par la Flandre (0,3 %) et la Wallonie (0 %).

²⁰ Tout au plus, de légères différences de taux de croissance en moyenne de période (2009-2015 et 2012-2015) apparaissent, de 0,1 à 0,2 pp en valeur absolue selon la région, entre emploi salarié et emploi total parce que l'emploi indépendant progresse plus vite (à Bruxelles) ou moins vite (en Flandre et en Wallonie) que l'emploi salarié, ce qui amplifie (ou affaiblit), au niveau du total, la dynamique de celui-ci.

²¹ Pour les ressortissants de la Roumanie et de la Bulgarie, les permis de travail subsistent jusqu'en 2011 (source : <http://www.emploi.belgique.be>, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale).

3.2.3. Solde frontalier et solde des navettes

Afin d'obtenir la population active occupée par région, il faut ajouter à l'emploi intérieur régional présenté ci-dessus le solde frontalier et le solde des navettes de chacune des régions, ce dernier solde étant nettement plus important que le premier.

Solde frontalier

Le solde frontalier d'une région résulte de la différence entre un flux « sortant », à savoir le nombre de personnes résidant dans la région mais travaillant à l'étranger, et un flux « entrant », à savoir le nombre de personnes résidant à l'étranger mais qui travaillent dans la région. Au sein du flux frontalier sortant, l'on peut distinguer deux types de travailleurs : les « transfrontaliers », qui traversent la frontière du pays au moins une fois par semaine, et les frontaliers dits « par extraterritorialité » tels que les employés des institutions internationales ou le personnel des ambassades.

Le solde frontalier pour l'ensemble du pays (qui est égal à la somme des trois soldes frontaliers régionaux) est positif, ce qui signifie que le nombre de résidents belges qui travaillent à l'étranger est supérieur au nombre de non-résidents belges qui travaillent en Belgique. En 2008, le solde frontalier belge s'est élevé à 77 400 personnes²² ; 35 % de ce solde frontalier était flamand, 35 % bruxellois (cf. le personnel des ambassades et des institutions internationales résidant à Bruxelles), 30 % wallon. L'hypothèse retenue en projection est le maintien du solde frontalier national à son dernier niveau observé (à savoir celui de 2008). La ventilation régionale de ce solde serait, tout au long de la période de projection, semblable à celle de la dernière année observée. En 2015, le solde frontalier positif alimenterait donc la population active occupée wallonne de près de 22 000 personnes, celle de Flandre de quelque 27 400 personnes et celle de Bruxelles d'un peu plus de 28 000 personnes.

Solde des navetteurs

Alors que le solde frontalier belge est positif, le solde des navettes interrégionales est, par définition, nul au niveau national. Le solde des navetteurs d'une région résulte de la différence entre le flux des travailleurs résidant dans cette région et qui travaillent dans une autre région belge, d'une part, et le flux de travailleurs entrant dans cette même région en provenance d'une autre région, d'autre part.

En Belgique, les deux principaux flux de navetteurs interrégionaux sont ceux entrant à Bruxelles en provenance de Flandre (près de 234 000 personnes en 2009) et de Wallonie (125 900 personnes en 2009)²³. A côté de ces deux principaux flux, il y a encore quatre autres flux, moins importants

²² Notons que la révision récente (à la hausse) des séries historiques du solde frontalier belge, et plus précisément de la composante « sortante » de ce solde, a été prise en compte. Cette révision s'est soldée par une augmentation d'environ 20 000 unités du nombre de résidents belges travaillant à l'étranger, résultant pour moitié environ d'une révision à la hausse du nombre de résidents belges travaillant aux Pays-Bas et pour moitié d'une révision à la hausse des résidents belges travaillant pour les institutions internationales. Les origines de cette révision du solde frontalier national ont eu un impact sur la répartition régionale de ce solde, les parts bruxelloise et flamande étant revues à la hausse au détriment de la part wallonne.

²³ Source : Séries lissées basées sur les Enquêtes sur les Forces de Travail.

mais ayant enregistré une hausse quasiment continue au cours des dernières années. Au total, la région de Bruxelles-Capitale se caractérise par un solde de navettes largement négatif, soit environ -298 000 en 2009 (cf. tableau 6). En d'autres termes, 53,0 % de l'emploi intérieur bruxellois était occupé, cette année-là, par des travailleurs en provenance de Wallonie ou de Flandre. Au total, le solde positif des navetteurs wallons s'élevait à environ 123 000 personnes en 2009 tandis que le solde positif des navetteurs flamands atteignait 174 000 personnes.

Afin de pouvoir établir des projections des flux de navettes, il faut en identifier les principaux déterminants. Ces derniers sont liés aux conditions économiques, à l'évolution de la population active et aux opportunités d'emploi, tant de la région d'origine que de la région de destination.

Selon les présentes projections, les deux principaux flux de navetteurs (à savoir les navetteurs de Flandre vers Bruxelles et ceux de Wallonie vers Bruxelles) seraient en baisse en 2010 et 2011, l'augmentation généralisée des taux de chômage dans les trois régions du pays freinant la mobilité interrégionale. A cela s'ajoute le fait que la progression projetée, pour la période 2010-2011, de l'emploi intérieur est plus négative à Bruxelles que dans les deux autres régions (croissance annuelle moyenne de -0,5 % à Bruxelles contre -0,3 % en Flandre et -0,2 % en Wallonie). La baisse de ces deux principaux flux de navetteurs serait toutefois relativement limitée (-3 400 personnes entre 2009 et 2011 pour le flux de navetteurs flamands vers Bruxelles et -4 600 personnes pour le flux de navetteurs wallons vers Bruxelles), compte tenu de la proportion relativement élevée d'emplois pouvant être considérés comme « stables » de ces flux de navettes (emploi public notamment). A partir de 2012, le niveau de ces deux flux de navetteurs vers Bruxelles repartirait à la hausse, la progression de l'emploi intérieur bruxellois étant relativement dynamique (croissance annuelle moyenne de 1,2 % au cours de la période 2012-2015, contre 1,1 % pour l'emploi intérieur flamand et 1,0 % pour l'emploi intérieur wallon). En ce qui concerne les navetteurs wallons, la plus forte remontée du chômage dans leur région de résidence sur la période 2011-2013 (cf. section 3.2.6. ci-dessous) pourrait en partie expliquer cette remontée du flux vers Bruxelles (mais également vers la Flandre). Le niveau de 2009 de ces deux flux vers Bruxelles serait quasiment rattrapé en 2014 et même dépassé en 2015.

Les quatre autres flux de navetteurs interrégionaux, nettement moins importants, seraient en hausse à moyen terme (quoique légèrement freinée en 2010 et 2011). Cela reflète, comme on l'observe déjà sur le passé, la mobilité croissante des travailleurs entre ces régions.

Au total, le solde positif de navetteurs wallons, largement influencé par le flux de Wallonie vers Bruxelles, serait en baisse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de -0,7 % au cours de la période 2009-2015) pour atteindre un peu plus de 118 000 personnes en 2015 (cf. tableau 6), la progression des flux sortant de Wallonie n'étant pas suffisante pour compenser celle des flux entrant en Wallonie. Le solde positif de navetteurs flamands, largement influencé par le flux de Flandre vers Bruxelles, serait également en (légère) baisse à moyen terme (croissance annuelle moyenne de -0,2 % au cours de la période 2009-2015) ; il atteindrait près de 173 000 personnes en 2015. Tout comme pour la Wallonie, la progression des flux entrant en Flandre dominerait celle des flux sortant de Flandre. En conséquence, le solde des navetteurs bruxellois devrait être moins

négatif à moyen terme (croissance annuelle moyenne de -0,4 % au cours de la période 2009-2015) : il s'élèverait à -291 000 personnes en 2015, soit +6 700 par rapport à 2009. Cette augmentation résulterait de 10 000 migrations quotidiennes supplémentaires de Bruxellois vers les deux autres régions belges combinées à une augmentation de 3 400 personnes des flux entrants en provenance de Flandre et de Wallonie. En d'autres termes, la part de l'emploi intérieur bruxellois occupé par des résidents flamands et wallons serait en baisse à moyen terme, prolongeant le mouvement entamé en 1998. Cette part s'élevait en effet encore à 57,3 % en 1998 avant d'atteindre 52,8 % en 2008 ; elle pourrait s'élever à 51,5 % en 2015. Ceci devrait, toutes autres choses égales par ailleurs, influencer positivement l'évolution de la population active occupée bruxelloise à moyen terme (cf. section suivante).

3.2.4. Population active occupée régionale

De l'évolution de l'emploi intérieur régional, du solde frontalier de chaque région et du solde des navettes interrégionales, découle, par somme, celle de la population active occupée régionale.

Dans les trois régions, du fait de la récession, celle-ci baisserait en 2010, comme en 2009 en ce qui concerne la Flandre (-0,7 %) et la Wallonie (-0,9 %) et pour la première fois depuis 2006 à Bruxelles (-0,4 %). En 2011, on observerait, dans les deux premières régions, une stabilisation de la population active occupée et, à Bruxelles, une reprise de la croissance de celle-ci de l'ordre de 1,2 % selon la projection (cf. tableau 6). A partir de 2012, en phase avec le retour à une croissance économique comparable à ce qu'elle était lors des années avant-crise, la population active occupée, dans les trois régions belges, progresserait à un rythme moyen quasiment identique à celui observé sur la période 2002-2008, soit de l'ordre de 1,8 % par an à Bruxelles et de 1 % par an en Flandre et Wallonie. Sur l'ensemble de la période 2009-2015, la croissance annuelle moyenne serait finalement de 1,2 % à Bruxelles et de 0,4 % tant en Flandre qu'en Wallonie.

Dans ces deux dernières régions, la croissance annuelle moyenne de la population active occupée serait donc très légèrement inférieure à celle de l'emploi intérieur et ce, du fait de la baisse du solde des navettes de chacune de ces régions. Pour la Région bruxelloise, par contre, il y aurait une différence nettement plus importante entre les deux variables : le rythme annuel moyen de progression de la population active occupée sur la période 2009-2015 (1,2 %) serait un peu plus du double de celui de l'emploi intérieur (0,5 %). Dans cette région, en fort contraste avec les deux autres régions, une partie substantielle des postes de travail est occupée par des non-résidents. Cela serait toutefois un peu moins le cas en projection car le solde des navetteurs bruxellois deviendrait moins négatif. De ce fait, la population active occupée y croîtrait à un rythme soutenu sur l'ensemble de la période de projection malgré le léger affaiblissement de la croissance de l'emploi intérieur par rapport à 2002-2008. Ainsi, en 2015, 48,5 % de l'emploi intérieur bruxellois serait occupé par des résidents bruxellois, soit 1,3 pp de plus qu'en 2008 (et 6 pp de plus que le minimum atteint en 1998)²⁴.

²⁴ Ce serait toutefois encore inférieur à la proportion de 52 % atteinte en 1986.

3.2.5. Taux d'emploi

Le taux d'emploi – à savoir le ratio population active occupée sur population d'âge actif (15-64 ans) – de chacune des Régions est en net repli en 2009 et 2010, sous l'effet de la crise. Il serait encore en léger recul en 2011 (sauf à Bruxelles où il stagnerait) avant d'entamer une remontée dans chacune des régions.

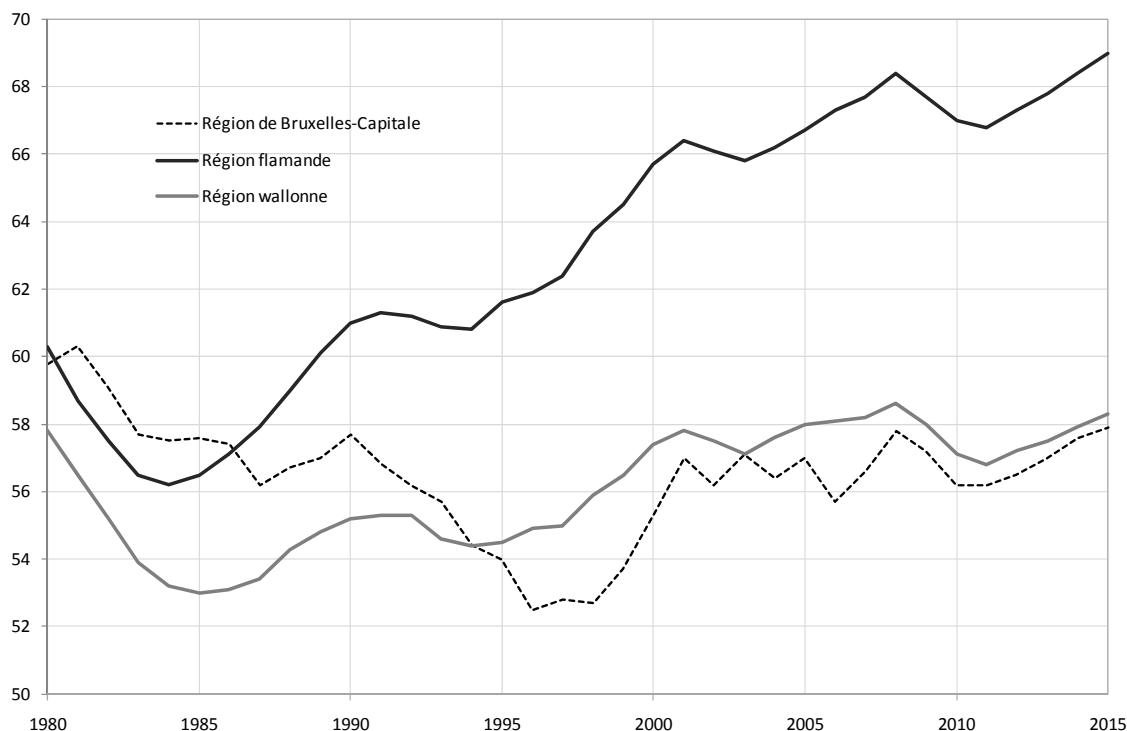
Le recul du taux d'emploi enregistré sur l'ensemble de la période 2009-2010 serait assez semblable d'une région à l'autre. Il s'élèverait ainsi à 1,6 point en Région bruxelloise et à 1,5 point tant en Région flamande qu'en Région wallonne. Ce recul ne résulte toutefois pas d'une même évolution des composantes de l'agrégat dans toutes les régions. Alors que la contraction de la population active occupée devrait se révéler nettement moins marquée à Bruxelles (-0,2 % entre 2008 et 2010) qu'en Flandre (-1,4 %) et en Wallonie (-1,3 %), la progression de la population d'âge actif de la région capitale serait, par contre, nettement plus dynamique (2,5 % entre 2008 et 2010) que celle de la Wallonie (1,4 %) et, plus encore, de la Flandre (0,8 %). En 2010, le taux d'emploi s'élèverait ainsi à 56,2 % à Bruxelles, 67 % en Flandre et 57,1 % en Wallonie (cf. tableau 6 et graphique 6).

En 2011, le taux d'emploi devrait encore être en léger recul en Flandre (-0,1 point) et en Wallonie (-0,3 point) tandis qu'il se stabiliserait à Bruxelles. Dans cette dernière région, le retour à une croissance relativement soutenue de la population active occupée (1,2 %) permettrait d'absorber le surcroît de population d'âge actif (1,2 %). En Flandre et en Wallonie, la population active occupée afficherait une croissance quasiment nulle (respectivement +0,1 % et -0,1 %), et donc inférieure à la progression de la population d'âge actif (respectivement, 0,3 % et 0,5 %).

Au cours de la période 2012-2015, Bruxelles serait encore la région qui enregistrerait le taux de croissance le plus élevé tant de la population active occupée (1,8 % par an en moyenne) que de la population d'âge actif (1,0 % par an en moyenne). La progression de son numérateur dépassant largement celle de son dénominateur, le taux d'emploi bruxellois serait en nette hausse, gagnant 1,6 point pour atteindre 57,9 % en 2015, soit un niveau quasiment identique à celui de 2008. Au cours de la même période, le taux d'emploi flamand devrait progresser de 2,1 points tandis que le taux wallon augmenterait de 1,5 point. La remontée moins franche du taux d'emploi wallon à moyen terme s'expliquerait entièrement par la progression plus rapide de la population d'âge actif wallonne (0,3 % par an en moyenne) que de la population d'âge actif flamande (0,2 %), la croissance de la population active occupée de ces deux régions étant identique en moyenne annuelle au cours de la période 2012-2015 (1,0 %)²⁵. En 2015, la Flandre devrait ainsi afficher un taux d'emploi de 69 %, supérieur à celui observé en 2008 (68,4 %). A l'inverse, le pic de taux d'emploi wallon atteint en 2008 (58,6 %) ne serait pas rejoint en 2015 (58,3 %).

²⁵ Notons que cette croissance annuelle moyenne identique de la population active occupée en Wallonie et en Flandre au cours de la période 2012-2015 (1,0 %) coïncide presque avec celle de l'emploi intérieur des deux régions, l'évolution du solde des navettes jouant un rôle très faible, voire négligeable, dans l'évolution de la population active occupée de ces deux régions (ce qui n'est, bien entendu, pas le cas pour la Région bruxelloise). La croissance annuelle moyenne de l'emploi intérieur atteindrait, en effet, 1,1 % en Flandre et 1,0 % en Wallonie au cours de la période 2012-2015.

Graphique 6 : Taux d'emploi régionaux



3.2.6. Nombre de chômeurs et taux de chômage

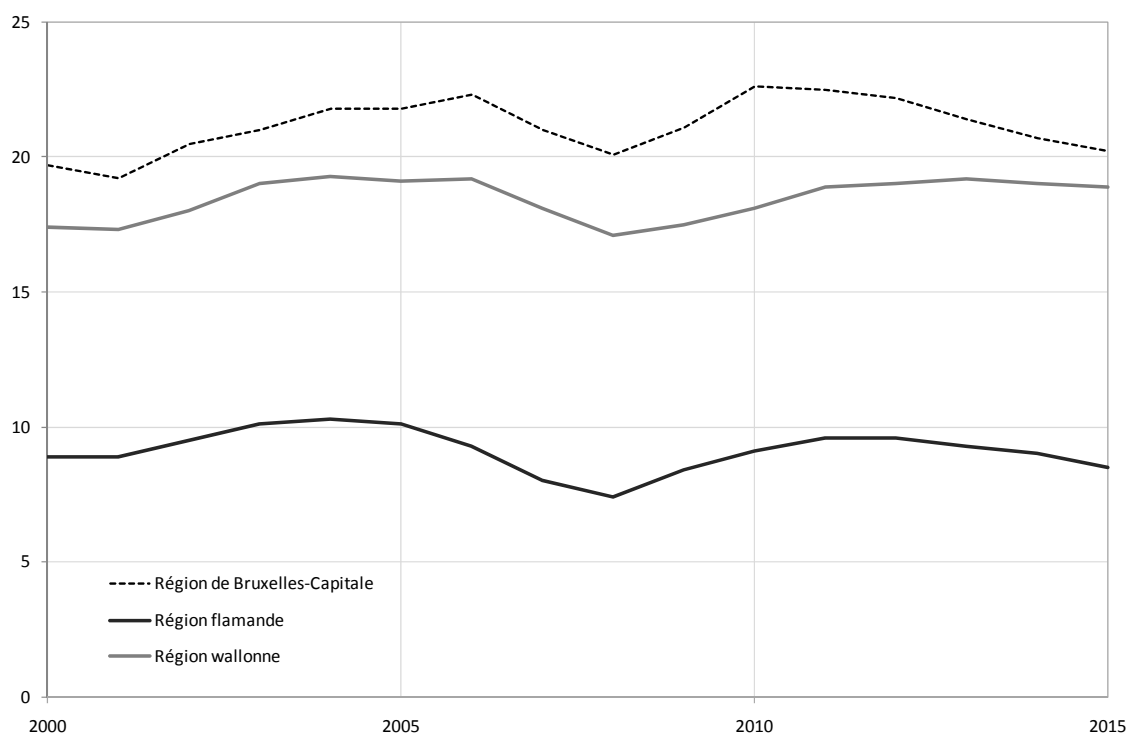
La projection du chômage d'une région dépend de différentes autres projections : celles de l'offre de travail (la population active régionale déterminée par les évolutions socio-démographiques, cf. section 3.2.1) et de la demande de travail de la région, celle de la mobilité interrégionale du travail (le solde des navettes, cf. section 3.2.3) et, enfin, la projection du solde frontalier de cette région (cf. section 3.2.3).

Durant la période 2007-2008 (dès 2006 en Flandre), le nombre de chômeurs²⁶ s'est affiché en forte baisse dans les trois régions du pays. Au-delà d'une conjoncture favorable à la création d'emplois, cette évolution s'explique aussi par un certain nombre de raisons réglementaires ou statistiques (renforcement du contrôle des chômeurs ; effet régionalement différencié de la suppression du pointage)²⁷. Ceci a conduit à une baisse significative du taux de chômage dans les trois régions en 2007 et 2008 : de 22,3 % en 2006 à 20,1 % en 2008 à Bruxelles, de 19,2 % à 17,1 % en Wallonie, et de 9,3 % à 7,4 % en Flandre – soit le niveau le plus faible depuis 1980 pour cette région (cf. graphique 7).

²⁶ Nombre de chômeurs sur base de sources administratives et selon le concept BFP, c'est-à-dire incluant les chômeurs âgés dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

²⁷ Cf. Bassilière et al. (2008c), section 2.2.

Graphique 7 : Taux de chômage régionaux (concept BFP)



Sous l'effet de la crise, le taux de chômage s'est inscrit en hausse en 2009 dans les trois régions du pays. Cette augmentation a toutefois été nettement plus marquée à Bruxelles (+ 1 point) et en Flandre (+ 1 point) qu'en Wallonie (+0,4 point). Bien qu'étant la seule région du pays à être parvenue à conserver un taux de croissance positif (0,2 %) de sa population active occupée en 2009 (cf. section 3.2.4), la Région bruxelloise a enregistré une progression importante de son nombre de chômeurs (+6,5 %) en raison de la nette poussée de sa population active (1,5 %, cf. section 3.2.1). A l'inverse, la population active wallonne n'a presque pas augmenté (0,1 %) en 2009, ce qui, combiné à un recul relativement modéré de sa population active occupée (-0,4 %), a permis de limiter la progression du nombre de chômeurs wallons (2,7 %). En Flandre, enfin, le recul de la population active occupée a été plus marqué (-0,7 %) tandis que la population active progressait de 0,4 %, entraînant une augmentation de 14,0 % du nombre de chômeurs flamands.

En 2010, compte tenu du traditionnel retard avec lequel le ralentissement de l'activité économique se répercute sur le marché du travail, les trois régions devraient enregistrer une nouvelle hausse de leur taux de chômage (cf. également encadré ci-dessous). Cette dernière serait particulièrement importante en Région bruxelloise (+1,5 point) où le nombre de chômeurs augmenterait (+8,8 %) davantage qu'en 2009. Contrairement à 2009, la population active occupée bruxelloise serait en recul en 2010 (-0,4 %) tandis que la population active continuerait de croître à un rythme soutenu (1,5 %). L'augmentation de l'offre de travail flamande serait nettement plus modérée (0,2 %) tandis que le rythme de recul de la population active occupée flamande prévu pour 2010 serait identique à celui observé dans la région en 2009 (-0,7 %). En conséquence, le

nombre de chômeurs flamands progresserait de 9,7 % en 2010 et le taux de chômage de la région gagnerait 0,8 point pour atteindre 9,1 %. Enfin, le taux de chômage wallon augmenterait de 0,6 point pour atteindre 18,1 %, le net recul de la population active occupée (-0,9 %) n'étant que très partiellement compensé par le recul de l'offre de travail wallonne (-0,2 %).

L'année suivante, dans le sillage de la reprise de l'activité économique, le niveau des populations actives occupées flamande et wallonne ne devrait plus se contracter et être proche de la stabilisation (respectivement, +0,1 % et -0,1 %). Dans le même temps, toutefois, la population active de ces deux régions devrait renouer avec des taux de croissance nettement plus soutenus (respectivement 0,7 % et 0,9 %) que les deux années précédentes, la reprise économique ramenant sur le marché du travail certains agents économiques l'ayant quitté temporairement au plus fort de la crise ou ayant choisi de postposer leur entrée. Le nombre de chômeurs devrait donc continuer d'augmenter dans ces deux régions en 2011, de 6,2 % en Flandre et de 5,5 % en Wallonie, tout comme le taux de chômage (hausse de, respectivement, 0,5 point et 0,8 point). A Bruxelles, par contre, il serait en très léger retrait (-0,1 point), et ce grâce à la nette progression de la population active occupée (1,2 %) qui parvient à compenser une croissance toujours relativement soutenue de la population active (1,1 %).

A moyen terme (2012-2015), la décrue du taux de chômage devrait être très nette en Région bruxelloise (-2,3 points en 2015 par rapport à 2011), et ce bien que la capitale présente une progression relativement dynamique de l'offre de travail (1,0 % par an en moyenne). La croissance de la population active occupée bruxelloise serait, en effet, elle aussi, élevée (1,8 % par an en moyenne), soutenue par la croissance de l'emploi intérieur bruxellois (1,2 %) et par le solde (négligeable) des navettes bruxelloises qui augmente légèrement en fin de période de projection.

Bien qu'enregistrant une croissance annuelle moyenne (2012-2015) identique de leur population active occupée à moyen terme (1,0 %)²⁸, les Régions wallonne et flamande devraient voir leur taux de chômage évoluer différemment : par rapport à son niveau de 2011, le taux de chômage wallon qui serait atteint en 2015 resterait inchangé²⁹ tandis que le taux flamand serait en baisse (-1,1 point). Cette évolution distincte résulte de la progression plus soutenue de la population active wallonne (0,9 % par an en moyenne) par rapport à la population active flamande (0,7 %).

A l'horizon 2015, les taux de chômage régionaux demeureraient à des niveaux nettement supérieurs (sauf pour la Région de Bruxelles-Capitale) à ceux atteints en 2008. Ils s'établiraient à 8,5 % en Flandre (soit +1,1 point par rapport à 2008), à 20,2 % à Bruxelles (soit +0,1 point) et à 18,9 % en Wallonie (soit + 1,8 point). Ces taux correspondent à des nombres de, respectivement, 266 400, 112 100 et 319 400 chômeurs.

²⁸ Et quasiment identique de leur emploi intérieur : 1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2015 pour la Wallonie et 1,1 % pour la Flandre.

²⁹ Plus précisément, le taux de chômage wallon serait en légère hausse en 2012 et 2013 et en légère baisse en 2014 et 2015.

Précisons encore que ces projections de taux de chômage régionaux doivent être considérées avec précaution, et ce pour diverses raisons. Citons notamment :

- Les hypothèses de soldes migratoires que les dernières projections démographiques maintiennent à un niveau élevé à moyen terme ;
- La difficulté à expliquer certaines évolutions récentes des taux d'activité (en particulier à Bruxelles) et, partant, l'implication de ces évolutions sur la projection de moyen terme des taux d'activité régionaux ;
- La question du caractère transitoire ou au contraire permanent (impliquant ou non un rattrapage à moyen terme) de certains phénomènes ayant récemment affaibli la croissance de la population active, wallonne en particulier ;
- La très forte sensibilité du taux de chômage bruxellois à l'évolution attendue des navettes, qui se fonde sur une projection à politique inchangée.

EVOLUTIONS RECENTES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Les perspectives régionales de moyen terme relatives au marché du travail sont établies de manière 'top-down' au départ des perspectives nationales de moyen terme. Ces dernières ont été publiées en mai sur base d'informations portant jusqu'au troisième trimestre 2009 pour l'emploi et jusqu'au quatrième trimestre 2009 pour le chômage. Actuellement, nous disposons d'une première estimation de l'emploi pour le premier trimestre 2010 et de données sur le chômage jusque et y compris mai 2010. Ces données récentes montrent que l'évolution du marché du travail à court terme a été nettement plus favorable qu'estimé lors de l'élaboration des perspectives nationales à moyen terme.

Selon les données corrigées des variations saisonnières, le chômage a diminué légèrement entre décembre 2009 et mai 2010 en Wallonie et en Flandre (mais a continué à augmenter à Bruxelles). En Flandre, l'augmentation sensible que l'on a pu observer dans le courant de l'année dernière engendre un effet d'acquis de croissance positif plus fort que dans les deux autres Régions. Même si les présentes perspectives régionales tiennent compte de ces différences régionales (tant en termes d'effet d'acquis de croissance que d'évolutions les plus récentes), le niveau du chômage total national, sensiblement surévalué, est respecté. Cela entraîne par conséquent une surévaluation de l'évolution du chômage dans les trois Régions pour l'année en cours.

La surestimation de l'évolution du chômage à l'échelon national serait due à la fois à une évolution encore plus faible (que prévu préalablement) de la population active et à un tassement moins marqué (qu'escompté) de l'emploi. Cette dernière évolution ne serait pas due à une estimation erronée de la croissance économique ou du volume de travail, mais plutôt à une remontée moins forte que prévu de la durée du temps de travail. Si nous nous conformons à l'hypothèse selon laquelle la crise économique n'a pas d'effets permanents sur la durée moyenne du travail, cela implique que l'impact de la crise économique sur la durée du travail est reporté dans le temps (remontée plus tardive), laissant présager une reprise moins forte du nombre d'emplois au cours de la période 2011-2012 que prévu initialement. A priori, cette différence (certes importante) de timing affecterait peu les estimations nationale et régionales de la situation du marché du travail à moyen terme.

En ce qui concerne la baisse plus forte de la population active, celle-ci pourrait avoir un caractère temporaire (à l'exemple d'un effet conjoncturel plus marqué sur les entrées sur le marché du travail). Toutefois, les données récentes tendent à montrer que le phénomène serait plus durable, et qu'il pourrait s'expliquer, par exemple, par un impact, plus marqué que prévu, de la politique de suivi plus strict de recherche active d'un emploi sur les chiffres administratifs de chômage. Les exclusions du droit à une allocation qui s'en suivent influenceraient négativement le nombre de chômeurs mesuré selon le concept administratif (et donc aussi la population active mesurée selon le concept administratif) pour autant, il est vrai, que les personnes concernées ne soient pas réinscrites comme demandeur d'emploi inoccupé lorsqu'elles font appel à une aide du CPAS. Si ce phénomène devait se confirmer, tant la population active que le chômage (concept administratif) pourraient être légèrement surévalués à moyen terme dans les présentes perspectives régionales.

4. Résultats détaillés par région

4.1. Région de Bruxelles-Capitale

4.1.1. Evolutions macroéconomiques

Les présentes perspectives économiques régionales font ressortir des particularités découlant en partie de la structure d'activité propre aux régions. La spécificité de la Région de Bruxelles-Capitale se manifeste tant par l'amplitude de certaines évolutions, en raison de la petite taille de l'économie bruxelloise, qu'en termes de chronologie, du fait notamment du caractère tertiaire plus marqué de sa structure productive.

Les évolutions du secteur financier tendent ainsi en général à influencer notablement la performance économique de Bruxelles. Or dès 2007 et jusqu'en 2009, la contribution à la croissance de l'activité de la branche « crédit et assurances » s'est révélée négative (-0,1 point). En 2008, alors que le contexte économique international mais aussi national se dégradait rapidement, la croissance du PIB bruxellois s'est maintenue à 1,7 %. En termes de valeur ajoutée, l'activité économique s'est même raffermie, en partie suite à la fin du choc transitoire qui avait affecté la production de biens d'équipement en 2007 (et dont la contribution à la croissance bruxelloise s'améliore de 0,8 point en 2008). Ce regain de croissance trouve également son origine dans la contribution particulièrement élevée des « autres services marchands » en 2008.

Tableau 8 : Principaux résultats macroéconomiques : Région de Bruxelles-Capitale

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes		
						1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Produit intérieur brut en volume (1)	1,7	-2,5	1,3	1,4	2,0	2,5	1,9	1,2
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	2,0	-2,5	1,4	1,4	2,1	2,5	1,9	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)	8,9	-1,8	-0,8	0,5	2,7	4,5	3,0	1,3
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,2	-2,7	2,9	1,7	0,9	1,7	1,6	0,8
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	-2,1	0,6	-0,8	0,2	1,2	0,7	-0,2	0,7
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	680,7	678,9	672,4	672,2	704,8	625,6	661,6	684,5
6.1.b. Différence en milliers	13,1	-1,8	-6,4	-0,2	8,1	5,6	3,9	3,4
6.1.c. Variation en pour cent	2,0	-0,3	-0,9	-0,0	1,2	0,9	0,6	0,5
6.2. Taux d'emploi (4)	57,8	57,2	56,2	56,2	57,9	54,0	56,7	56,9
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	102,6	109,3	119,0	119,8	112,1	86,9	103,0	115,7
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	92,0	99,3	109,4	110,1	100,9	74,2	89,8	105,5
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	20,1	21,1	22,6	22,5	20,2	20,5	21,2	21,5
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	18,4	19,5	21,2	21,1	18,6	18,1	19,0	20,0

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

En 2009, la situation de crise exceptionnelle aurait affecté l'ensemble des branches d'activité marchande – hormis la santé et l'action sociale –, conduisant à une forte contraction du PIB bruxellois. De l'ordre de 2,5 %, ce recul serait donc moins prononcé que pour la Belgique dans son ensemble (-3,0 %), en raison notamment du faible poids relatif de l'industrie à Bruxelles. En 2010 et 2011, le retour progressif de la croissance dans les services marchands favoriserait une reprise graduelle de l'économie bruxelloise. La croissance du PIB de la région passerait ainsi de 1,3 % en 2010 à 1,4 % en 2011.

La progression de l'emploi s'ajuste avec retard à l'évolution de l'activité économique. Ce délai devrait cependant être renforcé par les mesures dites « anti-crise », qui permettent aux entreprises de préserver leurs effectifs tout en réduisant le volume de travail par une baisse de sa durée. De la sorte, le fort recul de l'activité régionale se traduirait par une baisse de l'emploi intérieur limitée en 2009 (-0,3 %), mais qui s'accroîtrait en 2010 (-0,9 %). Sur l'ensemble des deux années, cette évolution correspondrait à une destruction de 8 200 postes de travail. En 2011, le niveau de l'emploi à Bruxelles, qui serait stabilisé, n'enregistrerait toutefois pas l'évolution favorable attendue pour les deux autres régions, dans un contexte de reprise plus modérée de l'activité économique.

Par la suite, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait une phase de reprise en lien avec la reprise générale attendue dans le Royaume, portant les taux de croissance du PIB régional à des niveaux proches de ceux observés pendant la période qui a précédé la crise (2,0 % en moyenne sur 2012-2015 contre 1,9 % entre 2002 et 2008). Ces évolutions tendanciennes refléteraient notamment le léger renforcement de la contribution des services marchands à la croissance mais également le ralentissement de la diminution de la part des branches industrielles qui verraient leur activité contribuer de façon légèrement positive à la croissance. La croissance projetée resterait néanmoins en deçà de celle des années 1995-2001, caractérisées par l'expansion très rapide du secteur financier et des technologies de l'information.

En dépit d'un contexte économique largement déprimé et malgré plusieurs années consécutives d'accroissement des capacités de production, la contraction des investissements à Bruxelles pourrait néanmoins s'avérer relativement limitée en 2009 et 2010 (-2,6 % pour les deux années, contre -5,9 % pour la Belgique dans son ensemble). Si en 2011, les entreprises bruxelloises ne recommencent que timidement à investir, la période 2012-2015 se caractériserait par une croissance plus soutenue de la formation brute de capital fixe en Région bruxelloise, à peine inférieure à la moyenne nationale (2,7 % de croissance moyenne à Bruxelles, contre 2,8 % dans le Royaume), et dans le prolongement de la tendance engagée sur la période 2002-2008, où l'on avait observé une croissance moyenne de 3,0 %. Ces investissements pourraient ainsi participer à un redéploiement de l'activité économique, susceptible de favoriser une augmentation de l'emploi.

La valeur ajoutée dans l'ensemble des branches augmenterait en moyenne de 2,1 % par an sur la période 2012-2015, tandis que les gains de productivité projetés dans les branches d'activité marchande s'élèveraient à 0,9 % par an sur cette même période (contre 1,3 % dans le Royaume).

A moyen terme, le contenu en emploi de la croissance bruxelloise devrait être supérieur aux performances passées, l'emploi augmentant en moyenne de 1,2 % par an, soit une création de 32 600 postes de travail au total entre 2012 et 2015.

En termes de salaires réels, Bruxelles se distinguerait par une réduction plus marquée du coût du travail durant la période de crise 2008-2010 (-0,8 % par an en moyenne, contre un recul moyen de -0,6 % dans le reste du Royaume), essentiellement en raison de la baisse des salaires réels par tête en 2008 (-2,1 %). Par la suite, le rythme de progression des coûts salariaux redeviendrait positif, modéré en 2011 (0,2 %) et proche de celui de l'ensemble de la Belgique à moyen terme (croissance annuelle moyenne de 1,2 % sur la période 2012-2015, contre 1,2 % dans le Royaume). On observerait toutefois une accélération de la hausse du coût du travail à Bruxelles durant les dernières années de la période de projection.

Avant d'aborder l'offre de travail et les perspectives de chômage à moyen terme, il faut rappeler que Bruxelles – comme déjà souligné dans la section 2 du chapitre 3 – se distingue des deux autres régions par une évolution démographique plus rapide depuis le milieu des années nonante, notamment sous l'impulsion d'une immigration nette largement positive. Toujours soutenue par cette dernière en projection, la population d'âge actif bruxelloise progresserait de 1,1 % par an (cf. tableau 7).

Quant à la population active, sa projection à moyen terme suit globalement, après 2010, celle de la population d'âge actif, les premières années de projection étant toutefois marquées par une croissance plus élevée. Enregistrant un taux de croissance moyen de 1,0 % sur 2012-2015, la population active augmenterait moins rapidement que la population active occupée (en croissance de 1,8 % entre 2012 et 2015, contre 1,1 % dans le Royaume). Cette dernière bénéficierait d'une expansion rapide de la demande de travail régionale, l'emploi intérieur s'accroissant de 1,2 %, qui ne serait pas compensée par une évolution du même ordre des entrées nettes de navetteurs, de sorte que l'emploi des résidents bruxellois s'accroîtrait plus encore. Le nombre de chômeurs serait ainsi diminué d'environ 7 600 personnes. En conséquence, le taux de chômage, qui devrait augmenter notablement en début de période, en raison de la crise et culminer à 22,6 % en 2010, amorcerait une décrue à partir de 2011, pour atteindre 20,2 % à l'horizon de la projection (soit un taux à peine supérieur à celui observé en 2008, 20,1 %). En corollaire, le taux d'emploi retrouverait en fin de projection un niveau proche de celui atteint avant la crise (57,8 % en 2008).

4.1.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 9 présente la structure sectorielle de l'économie bruxelloise en termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur. Vu la courte durée de la période de projection, la structure économique ne devrait connaître aucun changement majeur. Certaines évolutions méritent cependant d'être examinées plus attentivement.

Ainsi, le poids des branches du secteur secondaire (c'est-à-dire l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans le total de la valeur ajoutée de Bruxelles devrait

poursuivre sa tendance à la baisse, passant de 12,1 % en 2008 à 11,5 % en 2015. Il en irait de même pour les services non marchands (l'administration publique et l'éducation, principalement) dont la part passerait de 15,8 % en 2008 à 15,5 % en 2015. La part des services marchands devrait, quant à elle, augmenter au cours de la période de projection (de 71,9 % en 2008 à 72,9 % en 2015).

Tableau 9 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2008	2015	1980	2008	2015
1. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1
2. Energie	3,3	4,8	4,9	1,6	1,0	1,0
3. Industries manufacturières	9,7	5,3	4,6	13,5	4,6	3,4
a. Biens intermédiaires	2,7	1,6	1,3	3,8	1,3	0,9
b. Biens d'équipement	2,8	1,5	1,3	4,1	1,4	1,0
c. Biens de consommation	4,4	2,2	2,0	5,6	2,0	1,6
4. Construction	3,6	2,0	2,0	5,0	2,9	3,0
5. Services marchands	63,1	71,9	72,9	56,9	65,6	67,1
a. Transports et communication	6,8	10,9	11,5	9,6	7,4	6,8
b. Commerce et horeca	24,5	11,5	10,5	19,1	15,2	14,7
c. Crédit et assurances	9,3	18,8	19,8	9,8	9,4	8,7
d. Santé et action sociale	3,9	4,3	4,9	5,0	8,6	10,0
e. Autres services marchands	23,6	26,6	26,5	13,4	24,9	26,8
6. Services non marchands	20,7	15,8	15,5	22,9	25,8	25,5
7. Total	100,4	99,8	99,9	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Bien que ce soit principalement la part des branches du secteur secondaire dans le total de la valeur ajoutée qui diminuerait au cours de la période de projection, c'est la branche tertiaire « commerce et horeca » qui enregistrerait la plus forte baisse (de 11,5 % en 2008 à 10,5 % en 2015). Parmi les branches industrielles, ce sont les biens intermédiaires qui devraient voir leur part diminuer le plus fortement (de 1,6 % en 2008 à 1,3 % en 2015).

Les branches connaissant une croissance de leur part dans la valeur ajoutée brute relèveraient principalement du secteur tertiaire : « transports et communication » (de 10,9 % en 2008 à 11,5 % en 2015), « crédit et assurances » (de 18,8 % en 2008 à 19,8 % en 2015) et « santé et action sociale » (de 4,3 % en 2008 à 4,9 % en 2015). La part de la branche secondaire « énergie » connaîtrait également une légère hausse en 2015. La part des « autres services marchands », qui forment la principale branche d'activité du secteur tertiaire, se stabiliserait autour de 26,5 % (2015).

Du point de vue de l'emploi, la part des branches industrielles devrait également diminuer au cours de la période de projection. Le poids du secteur secondaire passerait ainsi de 8,5 % en 2008 à 7,4 % en 2015. Ce recul concernerait principalement l'industrie manufacturière dont la part dans l'emploi intérieur bruxellois diminuerait de 1,2 pp (4,6 % en 2008, contre 3,4 % en 2015). L'énergie et la construction resteraient, quant à elles, stables (respectivement autour de 1,0 % et de 3,0 %). La diminution de la part de l'industrie manufacturière se répartirait, plus ou moins uniformément, entre les trois branches d'activité qui la constituent : les « biens intermédiaires »,

les « biens d'équipement » et les « biens de consommation » devraient tous voir leur part reculer de 0,4 pp au cours de la période de projection.

Quelques branches du secteur tertiaire devraient également voir leur part dans l'emploi diminuer. Ces branches sont « transports et communication », « commerce et horeca », « crédit et assurances » ainsi que les services non marchands. Toutefois, de manière globale, la part des branches tertiaires dans l'emploi en Région bruxelloise devrait augmenter et passer de 91,4 % en 2008 à 92,6 % en 2015. Les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » connaîtraient une hausse substantielle (respectivement de 8,6 % et 24,9 % en 2008 à 10,0 % et 26,8 % en 2015). Les « autres services marchands » dépasseraient alors les « services non marchands » en tant que branche d'activité employant le plus de personnes en Région de Bruxelles-Capitale.

Ci-après, nous analyserons plus en détail les contributions à la croissance économique de la Région bruxelloise apportées par les différentes branches d'activité (cf. également tableaux en annexe) ainsi que la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée brute par branche d'activité. Nous reviendrons d'abord sur l'année 2009 pour nous pencher ensuite sur les moteurs du redressement économique.

En 2009, la croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise aurait atteint -2,5 %. Hormis la branche « santé et action sociale » et les services non marchands, toutes les branches auraient affiché un taux de croissance négatif. Les branches d'activité ayant le plus fortement contribué à la détérioration de l'activité économique en Région bruxelloise seraient le « commerce et l'horeca » (contribution à la croissance de -0,9 pp) et les autres services marchands (-0,9 pp). Ensemble, ces deux branches seraient responsables à 70 % du recul de l'activité économique. Ce pourcentage s'explique, d'une part, par la part importante qu'occupent les « autres services marchands » dans l'économie bruxelloise (environ 26,5 %, cf. tableau 9) et par la croissance de -3,2 % qu'ils ont enregistrée, et, d'autre part, par la croissance considérablement négative du « commerce et horeca » en 2009 (-7,3 %, cf. tableau 10). Les branches d'activité de l'industrie manufacturière auraient également connu une croissance particulièrement négative (de -7,7 % à -9,6 %), mais leur poids dans l'économie de la Région de Bruxelles-Capitale reste limité.

La croissance de la valeur ajoutée brute en Région bruxelloise devrait se rétablir en 2010 et atteindre 1,4 %. Cette légère reprise s'appuierait sur les deux plus grandes branches en termes de valeur ajoutée brute, à savoir les « autres services marchands » et le « crédit et assurances », dont les contributions s'élèveraient respectivement à 0,4 et 0,3 pp. La valeur ajoutée brute créée dans l'industrie manufacturière n'augmenterait que légèrement en 2010 (0,3 %), mais atteindrait par contre 1,7 % dans les services marchands. La branche « santé et action sociale » enregistrerait la plus forte croissance (3,3 %).

L'emploi (intérieur) continuerait à baisser en 2010 et à un rythme plus soutenu qu'en 2009 (respectivement -0,9 % et -0,3 %). En termes relatifs, l'emploi connaîtrait sa plus forte chute dans l'industrie manufacturière (-6,8 %), et plus particulièrement dans la branche « biens

intermédiaires » (-9,9 %). Enfin, l'emploi devrait reculer de 1,0 % dans les services marchands et augmenter dans une seule branche d'activité, à savoir « santé et action sociale » (2,3 %).

En 2011, la croissance de la valeur ajoutée brute à Bruxelles devrait se stabiliser autour de 1,4 %. Les services marchands constitueraient le principal moteur de cette hausse de l'activité économique. La contribution à la croissance apportée par les services marchands s'élèverait à 1,1 pp, lesquels seraient alors responsables d'environ 80 % de la croissance économique. A nouveau, les « autres services marchands » (0,6 pp) et le « crédit et assurances » (0,2 pp) sont les branches qui devraient le plus largement contribuer à la croissance. La construction (3,3 %) et la branche « santé et action sociale » (2,0 %) enregistreraient les plus fortes hausses.

En 2011, l'emploi intérieur bruxellois serait stabilisé. Il enregistrerait ses plus fortes hausses dans les branches « construction » (2,2 %) et « santé et action sociale » (2,0 %). Toutefois, il continuerait à reculer dans certaines branches, notamment dans l'industrie manufacturière (-4,0 %), les « transports et communication » (-1,4 %) et le « crédit et assurances » (-1 %). En 2011, l'emploi de l'ensemble des services marchands devrait être stabilisé (0,0%).

A moyen terme (2012-2015), la croissance économique en Région bruxelloise atteindrait 2,1 % (valeur ajoutée brute). Cette hausse serait principalement soutenue par les branches « autres services marchands » (contribution de 0,6 pp), « crédit et assurances » (0,4 pp) et « transports et communication » (0,4 pp). Ces branches contribueraient ainsi pour environ 65 % à la croissance de la valeur ajoutée brute. La croissance économique dans l'industrie manufacturière continuerait à se détériorer (0,5 % pendant la période 2012-2015), tandis qu'elle se redresserait significativement dans les services marchands (2,5 % pendant la période 2012-2015). Enfin, de fortes hausses seraient à noter dans les branches « transports et communication » (4,1 %) et « santé et action sociale » (3,3 %).

La croissance de l'emploi atteindrait 1,2 % en fin de projection (2012-2015) et des emplois seraient principalement créés dans les services marchands (1,7 %). L'emploi croîtrait fortement dans certaines branches, notamment dans la « santé et action sociale » (3,1 %) et les « autres services marchands » (2,6 %), mais continuerait à reculer dans l'industrie manufacturière (-2,5 %) au cours de la période 2012-2015.

Tableau 10 : Principaux résultats par branche d'activité : Région de Bruxelles-Capitale

	<i>(Taux de croissance annuel, en pour cent)</i>					Moyennes		
	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	-4,1	-0,0	1,1	1,2	1,6	-4,5	0,9	1,2
Formation brute de capital fixe en volume	-34,6	14,0	-10,4	3,3	1,1	-1,6	29,1	1,6
Emploi total	2,3	5,7	5,4	-2,7	0,3	0,4	1,7	1,4
Productivité réelle par tête	-6,3	-5,4	-4,1	4,1	1,2	-4,1	-0,4	-0,1
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	-0,6	-1,2	-1,5	-1,1	-2,6	1,6	-1,1
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,2	-0,3	2,7	1,3	1,5	6,5	5,0	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	8,1	-7,8	3,0	4,2	2,4	-10,5	26,1	1,3
Emploi total	4,0	4,7	-0,2	-1,2	0,0	-0,1	0,7	0,5
Productivité réelle par tête	-5,0	-4,7	2,9	2,5	1,5	6,5	4,4	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	-5,1	7,6	-0,5	0,2	1,0	2,0	-0,9	1,6
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	5,7	-7,7	0,3	0,6	0,5	0,2	-1,1	-0,7
Formation brute de capital fixe en volume	-4,1	-21,1	-3,1	7,7	3,5	4,4	-3,6	-0,3
Emploi total	-4,1	-4,9	-6,8	-4,0	-2,5	-1,3	-5,1	-3,7
Productivité réelle par tête	10,3	-3,0	7,6	4,8	3,1	1,6	4,1	3,1
Coût salarial réel par tête (1)	-4,8	-6,7	-0,5	3,4	1,3	1,2	2,8	0,2
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	3,3	-9,6	2,8	-0,4	-0,9	0,5	1,0	-1,6
Formation brute de capital fixe en volume	-4,9	-41,9	-1,2	11,4	5,4	20,2	-0,9	-1,5
Emploi total	1,5	-5,7	-9,9	-5,8	-3,0	-3,5	-2,5	-4,8
Productivité réelle par tête	1,8	-4,1	14,1	5,7	2,2	4,5	3,6	3,5
Coût salarial réel par tête (1)	-4,6	0,8	0,7	3,2	1,5	2,3	0,8	1,5
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	18,4	-7,8	0,8	1,1	1,5	1,1	-1,3	-0,0
Formation brute de capital fixe en volume	23,7	-14,2	-13,4	10,8	1,4	7,2	-2,7	-1,6
Emploi total	-10,6	-5,4	-7,4	-3,9	-3,7	-0,1	-6,5	-4,5
Productivité réelle par tête	32,5	-2,5	8,8	5,3	5,3	1,3	5,1	4,7
Coût salarial réel par tête (1)	-6,4	-15,7	0,9	5,1	1,4	0,2	7,8	-0,6
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	0,3	-6,3	-2,0	1,1	1,0	-0,5	-1,6	-0,4
Formation brute de capital fixe en volume	-12,9	-6,4	0,4	4,6	3,3	-2,0	-2,6	1,7
Emploi total	-2,6	-4,0	-4,3	-3,0	-1,4	-0,8	-5,2	-2,4
Productivité réelle par tête	3,0	-2,4	2,4	4,2	2,5	0,3	3,8	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	-0,2	-1,8	-1,9	2,1	1,6	1,7	-0,1	0,7
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,3	-4,6	-1,3	3,3	1,8	1,1	0,4	0,6
Formation brute de capital fixe en volume	20,5	-3,9	-12,0	26,7	9,2	4,7	12,7	6,8
Emploi total	4,4	0,9	0,2	2,2	0,6	-1,3	0,3	0,8
Productivité réelle par tête	-4,4	-5,5	-1,5	1,0	1,1	2,5	0,2	-0,2
Coût salarial réel par tête (1)	1,5	2,3	0,7	1,3	1,0	1,1	-0,6	1,2

(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes 1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,0	-2,9	1,7	1,6	2,5	2,9	2,0	1,5
Formation brute de capital fixe en volume (2)	9,6	-1,1	-0,5	-1,8	3,0	8,9	2,4	1,2
Emploi total	2,5	-0,2	-1,0	0,0	1,7	1,4	0,8	0,8
Productivité réelle par tête	-0,5	-2,7	2,7	1,5	0,8	1,5	1,3	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	-1,7	1,0	-0,9	0,0	1,2	0,6	-0,4	0,7
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	0,2	-3,4	0,6	1,3	4,1	6,9	1,6	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	2,9	14,6	0,3	-16,3	3,7	7,9	-0,1	1,9
Emploi total	-0,1	-3,2	-3,1	-1,4	0,5	2,1	-2,0	-0,8
Productivité réelle par tête	0,3	-0,3	3,8	2,7	3,6	4,7	3,7	3,0
Coût salarial réel par tête (1)	1,8	0,3	-0,4	2,0	1,4	3,0	0,0	1,1
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,8	-7,3	1,7	0,8	1,2	-1,4	0,3	0,0
Formation brute de capital fixe en volume	6,8	-0,2	-4,2	-0,0	2,8	2,8	1,8	0,9
Emploi total	0,8	-0,8	-1,5	-0,7	0,8	-0,8	0,2	0,0
Productivité réelle par tête	-1,6	-6,6	3,2	1,4	0,5	-0,6	0,2	-0,0
Coût salarial réel par tête (1)	-2,0	3,2	0,6	-0,3	1,3	0,1	-0,8	1,2
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,1	-0,8	2,1	1,6	2,9	4,8	4,2	2,1
Formation brute de capital fixe en volume	13,0	-2,1	-1,2	1,4	2,3	16,6	2,8	1,0
Emploi total	-2,9	-2,0	-1,6	-1,0	0,1	0,3	-0,3	-0,6
Productivité réelle par tête	3,0	1,2	3,8	2,6	2,7	4,4	4,4	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	-2,4	1,2	-1,6	0,6	1,2	0,9	-0,1	0,7
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	1,6	4,6	3,3	1,6	3,3	4,0	0,9	3,2
Formation brute de capital fixe en volume	6,5	3,2	2,0	4,1	2,4	5,8	2,8	2,7
Emploi total	2,3	2,3	2,3	2,0	3,1	2,6	1,7	2,7
Productivité réelle par tête	-0,7	2,3	1,0	-0,4	0,2	1,4	-0,8	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,0	1,9	-1,7	0,6	1,7	-0,7	0,7	1,1
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	5,2	-3,2	1,5	2,0	2,1	2,5	2,1	1,2
Formation brute de capital fixe en volume (2)	11,7	-7,0	0,0	2,3	3,3	8,4	6,7	1,2
Emploi total	6,7	0,9	-1,1	0,6	2,6	2,9	2,3	1,6
Productivité réelle par tête	-1,4	-4,1	2,6	1,5	-0,5	-0,4	-0,2	-0,3
Coût salarial réel par tête (1)	-1,6	-0,0	-0,8	-0,7	1,5	0,6	-0,4	0,6
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,1	0,1	0,7	0,8	1,4	1,0	2,1	1,0
Formation brute de capital fixe en volume	5,1	4,9	-4,5	17,8	-2,0	-3,6	36,6	1,4
Emploi total	1,5	-0,0	0,0	0,2	0,5	0,7	1,5	0,3
Productivité réelle par tête	0,6	0,1	0,7	0,6	0,9	0,3	0,6	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	4,6	-0,3	1,2	0,9	1,8	1,2	1,3
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	2,0	-2,5	1,4	1,4	2,1	2,5	1,9	1,3
Formation brute de capital fixe en volume (2)	8,9	-1,8	-0,8	0,5	2,7	4,5	3,0	1,3
Emploi total	2,0	-0,3	-0,9	-0,0	1,2	0,9	0,6	0,5
Productivité réelle par tête	0,0	-2,3	2,4	1,5	0,9	1,5	1,3	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-1,3	1,7	-0,7	0,5	1,1	1,0	0,1	0,8

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

4.2. Région flamande

4.2.1. Evolutions macroéconomiques

Avant l'apparition de la crise, l'économie flamande avait largement tiré parti de l'essor de la conjoncture internationale. La région enregistrait ainsi en 2007 son meilleur score de croissance depuis l'année 2000, son PIB progressant de 3,7 % en volume, alors que la phase de haute conjoncture mondiale touchait à sa fin. Tout au long de l'année 2008, les difficultés financières mondiales se sont accentuées et la crise s'est muée progressivement en une contraction réelle de l'activité et des échanges internationaux. Ce climat d'incertitude a rapidement pesé sur une économie flamande plus dépendante de débouchés extérieurs que celle des autres régions. Tandis que l'emploi intérieur a encore bénéficié en 2008 d'une croissance vigoureuse (près de 48 000 unités en plus, soit une hausse de 1,9 %), la plus faible progression de l'activité (0,8 %) témoigne des premiers effets de la récession économique mondiale.

Tableau 11 : Principaux résultats macroéconomiques : Région flamande

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	Moyennes		
						1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Produit intérieur brut en volume (1)	0,8	-3,3	1,6	1,9	2,3	2,7	2,1	1,4
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	1,1	-3,4	1,6	1,9	2,4	2,6	2,0	1,4
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)	5,5	-6,3	-0,7	5,3	2,8	3,6	4,2	1,4
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-1,0	-3,1	2,7	1,8	1,4	1,3	1,1	1,0
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	-1,6	0,8	-0,9	0,7	1,2	0,9	-0,1	0,8
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	2586,6	2569,5	2550,5	2555,7	2665,4	2294,1	2470,9	2595,5
6.1.b. Différence en milliers	47,6	-17,2	-19,0	5,3	27,4	32,4	25,9	11,3
6.1.c. Variation en pour cent	1,9	-0,7	-0,7	0,2	1,1	1,4	1,0	0,4
6.2. Taux d'emploi (4)	68,4	67,7	67,0	66,8	69,0	63,7	66,9	67,7
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	221,7	252,6	277,1	294,2	266,4	287,6	271,9	279,1
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	165,7	200,6	229,6	249,0	228,1	216,3	199,7	235,1
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	7,4	8,4	9,1	9,6	8,5	10,3	9,2	9,1
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	5,6	6,7	7,7	8,3	7,4	8,0	7,0	7,8

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

Le fort recul de l'activité industrielle à la fin de 2008 et au début de 2009 aurait provoqué une chute inédite du PIB flamand en 2009, de l'ordre de -3,3 %. Entraînées par l'industrie, la plupart des branches d'activité marchande auraient contribué au repli de la croissance. Cette importante contraction de l'activité stopperait net la dynamique, jusque là encore vive, des investissements.

Au resserrement du crédit bancaire s'ajouteraient en effet des perspectives de demande en net recul.

La productivité apparente du travail chuterait, elle aussi, en 2009 (-3,1 %), alors qu'elle s'inscrivait déjà en baisse en 2008 (-1,0 %). Cette diminution serait d'abord liée à la bonne tenue du marché du travail en 2008, dans un contexte de fléchissement de l'activité et, l'année suivante, au maintien relatif de l'emploi en nombre de personnes au début de la crise. En effet, à l'instar de l'évolution observée au niveau national, c'est vraisemblablement la durée du travail qui subirait en premier lieu l'impact de la récession, la réduction du temps de travail étant d'ailleurs favorisée par diverses mesures anti-crise. Même si la Flandre est la région qui paierait le plus lourd tribut en termes d'emplois, la diminution du nombre d'emplois resterait, somme toute, relativement modérée en 2009, comparée à l'ampleur du choc sur l'activité. Elle atteindrait -0,7 % en 2009, soit 17 200 personnes.

Le recul de l'emploi intérieur flamand devrait se poursuivre au même rythme en 2010. Plusieurs facteurs pèseraient en effet sur les embauches : la reprise encore modérée de l'activité (1,6 %), le retard traditionnel de l'évolution du nombre d'emplois (par rapport au volume de l'activité) et le déficit cumulé de productivité du passé. Selon les résultats des projections, le niveau de productivité par tête observé en 2007 ne serait pas restauré avant 2011.

En 2009, comparée à l'évolution de la productivité apparente, la croissance plus rapide des coûts salariaux par tête devrait amener une forte chute de rentabilité (mesurée ici par l'écart entre la valeur ajoutée et les rémunérations des salariés). En réalité, après avoir été affectés par la forte hausse des prix en 2008, les salaires réels auraient notamment bénéficié en 2009 du reflux de l'inflation et des effets retard de l'indexation, de sorte qu'ils auraient crû de 0,8 % en 2009, tandis que la productivité chutait dans le même temps. Cette évolution contracyclique des rémunérations contribue à la stabilisation des revenus des ménages flamands durant la crise (cf. chapitre 5). Néanmoins, elle pourrait peser sur la dynamique de l'emploi et des investissements à moyen terme. En 2010, les salaires réels devraient à nouveau baisser à la suite de la modération salariale préconisée dans l'accord interprofessionnel 2009-2010 et sans nouvelle indexation prévue avant la fin de l'année. Cependant, le niveau de rentabilité du secteur marchand enregistré en 2007 en Flandre ne serait pas récupéré avant 2012.

Enfin, les développements du marché du travail flamand ces dernières années font de l'année 2008 un point de départ de la projection particulièrement favorable. Le taux d'emploi s'élève alors à 68,4 % tandis que le taux de chômage flamand est au plus bas (7,4 % si l'on inclut les chômeurs âgés et 5,6 % si on se limite aux demandeurs d'emploi inoccupés). Avec l'apparition de la crise, la population active occupée flamande s'inscrirait en recul en 2009 et en 2010, en raison non seulement de la diminution de l'emploi intérieur, mais aussi, dans une moindre mesure, en raison de l'amplification de la tendance à la baisse des navettes flamandes vers la capitale en 2010, elle-même affectée par l'impact de la crise sur les opportunités d'emploi bruxelloises. En 2011, le solde des navettes reculerait d'ailleurs encore. En outre, si l'accroissement de l'offre de travail pourrait être inhabituellement faible en 2009 et 2010, en raison des difficultés

conjoncturelles, la hausse de la population active s'élèverait tout de même à plus de 17 000 unités. Dès lors, pour l'ensemble de ces deux années, le nombre de demandeurs d'emploi pourrait augmenter d'environ 55 400 personnes par rapport à 2008. En 2011, la hausse du chômage se poursuivrait encore (soit 17 100 unités), principalement en raison du regain de croissance de la population active – même modéré, compte tenu des tendances sociodémographiques sous-jacentes – et du recul encore attendu des navettes. Le taux de chômage atteindrait alors son niveau le plus élevé sur la période de projection (9,6 %). Le taux d'emploi accuserait, lui aussi, encore un léger recul pour atteindre 66,8 %.

Avec un regain progressif de la demande intérieure, 2011 ferait pourtant figure d'année de transition pour l'économie de l'ensemble du pays. A l'image des périodes de reprise passées, ce serait à nouveau en Flandre que la relance devrait être la plus vigoureuse. La croissance du PIB flamand atteindrait alors 1,9 %, avant de rejoindre sa trajectoire de croissance de moyen terme de 2,3 % par an entre 2012 et 2015. L'activité économique en Flandre pourrait notamment compter sur une contribution à nouveau très élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,9 point à la croissance de la valeur ajoutée, mais aussi sur un apport à nouveau positif des industries manufacturières (0,3 point), quoiqu'inférieur à celui observé à la fin des années nonante par exemple.

A moyen terme, entre 2012 et 2015, les investissements progresseraient à un rythme moyen de 2,8 % par an, soit un rythme moins élevé que celui observé durant la récente phase d'expansion des capacités de production. De même, à partir de 2012, l'emploi intérieur retrouverait un taux de croissance stable, de l'ordre de 1,1 % par an, un taux inférieur à ceux observés ces dernières années, qui correspond certes à un accroissement net de 27 400 emplois par an mais qui ne permet donc pas un rattrapage des pertes encourues durant la période de crise. En proportion, le contenu en emploi de la croissance économique flamande – ou encore le partage de celle-ci entre productivité et emploi - resterait équivalent aux tendances passées (près de 12 000 emplois par point de croissance du PIB). Malgré une croissance des salaires par tête qui se raffermirait à l'horizon de 2015, la hausse moyenne des coûts salariaux (1,2 %) demeurerait en deçà de celle de la productivité moyenne (1,4 %) de 2012 à 2015, favorisant le retour de l'emploi.

Au sein de l'emploi, le nombre d'indépendants afficherait une croissance positive mais modérée (0,3 % par an) entre 2012 et 2015, tandis que l'emploi salarié croîtrait plus rapidement (1,2 %), soutenu notamment par une progression très forte au sein des services marchands, en particulier dans les branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ».

Au cours de la période 2012-2015, la population active flamande progresserait au total de plus de 82 000 unités (soit 0,6 % par an). Le rebond de l'offre de travail qui interviendrait après la crise s'essoufflerait ainsi en fin de période de projection sous les effets du vieillissement de la population. Quant à la population active occupée flamande, elle progresserait à un rythme supérieur (1,0 %), même si ce taux demeurerait moindre que celui de l'emploi intérieur régional dans un contexte où le solde des navettes se stabiliserait (cf. point 3.2.3). Le taux de chômage devrait donc progressivement diminuer à partir de 2012, pour atteindre 8,5 % à l'horizon 2015.

Parallèlement, le taux d'emploi se redresserait. Favorisé par le ralentissement de la population d'âge actif en fin de période, il dépasserait même son niveau de 2008, pour atteindre un maximum historique de 69 % en 2015.

4.2.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 12 présente la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute et de l'emploi intérieur en Région flamande. Comme la période de projection ne couvre que sept années, on ne devrait guère noter de bouleversements dans la structure économique flamande. Cependant, comme nous le verrons ci-après, certaines tendances observées par le passé devraient se poursuivre au cours de la période de projection.

Pour commencer, nous allons nous pencher sur la structure de la valeur ajoutée brute. La tendance à la baisse de la part des branches secondaires (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) devrait se poursuivre, passant de 29,0 % en 2009 à 27,1 % en 2015, à l'instar des services non marchands (administration publique et éducation, principalement), dont la part passerait de 10,1 % en 2008 à 9,8 % en 2015. En revanche, corrélativement, la part des services marchands enregistrerait une hausse relativement marquée de près de 2 pp (et atteindrait ainsi 61,3 % en 2015).

Tableau 12 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2008	2015	1980	2008	2015
1. Agriculture	1,6	1,3	1,3	3,8	2,1	2,0
2. Energie	5,6	2,8	2,6	2,0	0,7	0,7
3. Industries manufacturières	19,2	20,3	18,5	28,0	15,9	12,8
a. Biens intermédiaires	5,6	7,4	6,7	7,4	5,2	4,2
b. Biens d'équipement	5,1	4,6	4,1	6,9	3,8	2,9
c. Biens de consommation	8,9	8,3	7,8	13,7	7,0	5,8
4. Construction	7,9	5,9	6,0	8,1	6,2	6,2
5. Services marchands	50,1	59,4	61,3	40,7	59,7	63,1
a. Transports et communication	6,6	7,0	7,0	7,6	6,7	6,7
b. Commerce et horeca	21,9	15,4	14,9	17,9	17,7	17,2
c. Crédit et assurances	2,1	3,4	3,5	2,2	2,0	1,8
d. Santé et action sociale	5,2	6,3	7,3	5,4	11,0	13,1
e. Autres services marchands	16,1	27,2	28,7	7,6	22,3	24,4
6. Services non marchands	16,0	10,1	9,8	17,5	15,4	15,2
7. Total	100,4	99,8	99,5	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

Les « biens intermédiaires » devraient représenter la branche connaissant la plus forte baisse de son poids relatif au cours de la période de projection. Leur part reculerait en effet d'environ 10 %, passant de 7,4 % en 2008 à 6,7 % en 2015. Le poids des autres branches de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire les « biens d'équipement » et les « biens de consommation », devrait également diminuer, tandis que la part de l'énergie et de la construction devrait rester quasiment stable.

Dans les services marchands, seule la part de la branche « commerce et horeca » diminuerait, passant de 15,4 % en 2008 à 14,9 % en 2015. La part des branches « transports et communication » et « crédit et assurances » dans le total de la valeur ajoutée brute flamande demeurerait relativement stable (respectivement 7 % et 3,5 % en 2015). Proportionnellement, la plus forte hausse serait enregistrée par la branche « santé et action sociale » dont la part passerait de 6,3 % en 2008 à 7,3 % en 2015. Enfin, la part des « autres services marchands », principale branche tertiaire, devrait également continuer à progresser (de 27,2 % en 2008 à 28,7 % en 2015).

En ce qui concerne la structure de l'emploi (tableau 12, colonne de droite), la part des branches secondaires devrait aussi diminuer en projection, par analogie avec la valeur ajoutée brute. Ainsi, en 2015, le secteur secondaire représenterait 19,7 % de l'emploi intérieur en Flandre, un pourcentage qui s'élevait à 22,8 % en 2008. L'emploi resterait stable dans les branches « construction » et « énergie » et atteindrait respectivement 6,2 % et 0,7 %. Enfin, la part de l'industrie manufacturière connaîtrait, à l'horizon 2015, une baisse de près de 20 % (passant de 15,9 % en 2008 à 12,8 % en 2015), laquelle se répartirait entre ses trois branches de façon plus ou moins uniforme. En effet, la part des « biens intermédiaires », des « biens d'équipement » et des « biens de consommation » reculerait d'environ 1 pp et s'élèverait respectivement à 4,2 %, 2,9 % et 5,8 % en 2015.

Certaines branches du secteur tertiaire afficheraient également une évolution négative. Les parts dans l'emploi des branches « commerce et horeca », « crédit et assurances » et des services non marchands diminueraient pendant la période de projection (pour atteindre respectivement 17,2 %, 1,8 % et 15,2 % en 2015). Toutefois, le secteur tertiaire dans son ensemble verrait sa part dans l'emploi augmenter, passant de 75,1 % en 2008 à 78,3 % en 2015, grâce aux branches « santé et action sociale » et « autres services marchands ». Leur part dans l'emploi en Région flamande devrait en effet progresser de 2,1 pp au cours de la période de projection. La part de la branche « santé et action sociale » s'établirait à 13,1 % en 2015 (contre 11,0 % en 2008), tandis que celle des « autres services marchands », qui forment la plus grande branche en termes d'emploi, s'élèverait à 24,4 % (contre 22,3 % en 2008).

Au moyen d'une analyse des contributions à la croissance (cf. tableaux en annexe), nous allons tenter d'identifier les principales branches d'activité responsables, d'une part, de la croissance particulièrement négative de l'activité économique en 2009 (-3,4 % en termes de valeur ajoutée brute, voir tableau 13) et, d'autre part, du redressement qui devrait s'en suivre.

En 2009, seules les branches « santé et action sociale » (5,4 %) et « énergie » (3,0 %) auraient contribué de façon positive à la croissance. Les services non marchands, quant à eux, auraient affiché une croissance nulle. Les branches « commerce et horeca » (contribution de -1,0 pp), « autres services marchands » (-0,7 pp) et « biens intermédiaires » (-0,6 pp) auraient le plus largement contribué à la croissance négative de la valeur ajoutée brute au cours de l'année 2009. Ensemble, elles auraient contribué pour 70 % à la chute totale de la valeur ajoutée brute en Région flamande (-3,4 %). Les taux de croissance les plus négatifs auraient concerné tant des branches du secteur secondaire que des branches tertiaires : « biens d'équipement » (-9,6 %),

« biens intermédiaires » (-8,8 %), « commerce et horeca » (-6,3 %) et « transports et communication » (-6,2 %). Toutefois, le recul enregistré par les services marchands aurait été sensiblement inférieur à celui enregistré par l'industrie manufacturière (-3,0 % contre -7,9 %).

En 2010, la croissance de la valeur ajoutée brute flamande devrait se redresser et atteindre 1,6 %. Les contributions à la croissance les plus fortes seraient réalisées par les deux principales branches de l'économie flamande, à savoir « autres services marchands » (contribution de 0,5 pp) et « commerce et horeca » (0,5 pp). L'industrie manufacturière croîtrait à peine de 0,8 % en 2010, contre 2,2 % pour les services marchands. Ce sont surtout les branches « santé et action sociale » (3,8 %) et « commerce et horeca » (3,1 %) qui devraient afficher une croissance supérieure à la moyenne.

L'emploi (intérieur) en Région flamande continuerait à baisser en 2010, à un rythme plus ou moins similaire à celui de 2009 (-0,7 %). Sa croissance serait la plus faible dans l'industrie manufacturière (-5,2 %) et dans la branche « crédit et assurances » (-2,2 %). Seules les branches « énergie » et « santé et action sociale » bénéficieraient d'une création d'emplois en 2010 (de respectivement 3,6 % et 3,0 %).

La croissance de la valeur ajoutée brute devrait augmenter et s'établir à 1,9 % en 2011, grâce principalement au soutien des services marchands. Ces derniers devraient en effet apporter une contribution à la croissance de 1,5 pp et être responsables de 80 % de la valeur ajoutée brute supplémentaire créée en Flandre. Avec une contribution de 0,8 pp, les « autres services marchands » représenteraient la branche contribuant le plus largement à la croissance. Enfin, les branches enregistrant la plus forte croissance seraient les « transports et communication » (2,9 %) et la « santé et action sociale » (2,8 %).

En 2011, le marché du travail ne devrait que très légèrement se remettre de la crise économique. L'emploi intérieur en Région flamande augmenterait de 0,2 %. Il continuerait à baisser dans l'industrie manufacturière (-3,2 %), mais progresserait dans les services marchands (1,1 %), ce qui confirmerait les tendances d'avant la crise. Certaines branches du secteur tertiaire afficheraient également une baisse en 2010, comme c'est le cas pour la branche « crédit et assurances » (-1,7 %). L'emploi devrait principalement augmenter dans les branches « santé et action sociale » (2,7 %) et « autres services marchands » (1,6 %).

A moyen terme (2012-2015), la croissance économique flamande s'établirait à 2,4 % (valeur ajoutée brute). A nouveau, ce sont les services marchands qui contribueraient le plus à cette croissance. Leur contribution devrait en effet s'élever à 1,8 pp au cours de la période 2012-2015. La moitié de cette contribution devrait être réalisée par les « autres services marchands » (0,9 pp). Les branches « commerce et horeca » et « santé et action sociale » devraient aussi grandement contribuer à cette croissance (0,3 pp chacun). Par ailleurs, les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » afficheraient toutes deux les plus fortes croissances au cours de la période 2012-2015 (respectivement 3,2 % et 3,3 % par an). Au cours de cette période, la valeur ajoutée brute de l'industrie manufacturière augmenterait de 1,7 % par an.

En fin de période de projection (2012-2015), la croissance de l'emploi devrait être de nouveau plus forte (1,1 %). Toutefois, certaines branches du secondaire (l'énergie et l'industrie manufacturière) verraient leur emploi continuer à baisser. Les créations d'emplois concerneraient principalement les services marchands (1,8 %), et plus particulièrement les branches « santé et action sociale » (3,0 %) et « autres services marchands » (2,6 %).

Tableau 13 : Principaux résultats par branche d'activité: Région flamande

	<i>(Taux de croissance annuel, en pour cent)</i>					Moyennes		
	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	0,0	-1,4	1,8	1,1	1,9	2,7	-0,4	1,3
Formation brute de capital fixe en volume	11,4	-5,0	-1,8	1,5	0,9	-2,3	9,8	-0,3
Emploi total	-2,3	0,5	0,2	-1,9	-1,0	-1,1	-1,3	-0,7
Productivité réelle par tête	2,4	-1,9	1,7	3,0	2,9	3,8	0,9	2,1
Coût salarial réel par tête (1)	-0,1	1,2	1,3	1,2	1,0	0,1	1,6	1,1
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,5	3,0	-1,3	-0,3	0,3	-0,2	2,4	0,4
Formation brute de capital fixe en volume	14,6	-9,6	-5,7	1,8	2,5	-2,1	21,0	-0,5
Emploi total	2,4	3,8	3,6	-0,3	-0,6	-1,8	0,3	0,6
Productivité réelle par tête	-3,8	-0,7	-4,6	0,0	1,0	1,6	2,1	-0,2
Coût salarial réel par tête (1)	-4,1	6,9	-2,1	0,0	1,6	2,1	1,2	1,6
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,4	-7,9	0,8	1,2	1,7	3,2	0,3	0,1
Formation brute de capital fixe en volume	-7,8	-10,1	-0,5	5,4	2,7	3,0	-0,9	0,8
Emploi total	-0,1	-4,6	-5,2	-3,2	-1,2	-0,2	-1,8	-2,6
Productivité réelle par tête	-1,3	-3,5	6,4	4,5	2,9	3,5	2,2	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	-2,2	-0,8	1,1	2,5	1,4	1,5	-0,0	1,2
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,7	-8,8	0,2	1,5	1,6	3,8	-0,0	-0,1
Formation brute de capital fixe en volume	-8,2	-7,5	-1,8	3,4	1,6	6,5	0,6	0,1
Emploi total	0,8	-4,1	-6,1	-3,4	-0,9	0,2	-0,5	-2,5
Productivité réelle par tête	-1,4	-4,9	6,7	5,1	2,5	3,6	0,5	2,4
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	-0,2	1,3	2,5	1,2	2,4	-0,2	1,2
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	-2,0	-9,6	1,5	0,9	1,7	4,6	-1,3	-0,0
Formation brute de capital fixe en volume	-5,6	-14,6	-1,1	6,4	5,0	6,4	0,3	1,6
Emploi total	1,0	-5,3	-5,6	-4,1	-2,1	0,7	-2,9	-3,4
Productivité réelle par tête	-2,9	-4,5	7,5	5,2	3,9	3,9	1,7	3,4
Coût salarial réel par tête (1)	-6,0	-2,1	3,1	3,0	1,6	-0,0	-0,4	1,5
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,7	-6,0	1,1	1,0	1,7	1,9	1,7	0,4
Formation brute de capital fixe en volume	-8,5	-10,7	1,2	7,1	2,7	0,1	-2,1	1,2
Emploi total	-1,2	-4,6	-4,3	-2,5	-1,0	-0,9	-2,1	-2,2
Productivité réelle par tête	-0,5	-1,5	5,7	3,6	2,7	2,8	3,9	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	-0,9	-0,7	-0,2	2,3	1,5	1,7	0,3	1,1
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,1	-2,7	0,8	1,9	2,6	2,3	2,7	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	9,7	-6,2	-2,2	1,4	3,1	5,4	6,9	0,8
Emploi total	2,0	-0,4	-1,0	0,8	0,7	0,4	0,9	0,3
Productivité réelle par tête	-2,1	-2,3	1,8	1,1	1,9	1,9	1,9	1,2
Coût salarial réel par tête (1)	0,0	2,0	-0,6	0,9	1,5	1,5	0,5	1,2

(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes 1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,1	-3,0	2,2	2,4	2,9	3,0	2,9	1,9
Formation brute de capital fixe en volume (2)	8,6	-6,0	0,2	4,8	3,4	5,1	5,2	1,8
Emploi total	2,8	0,2	0,1	1,1	1,8	2,6	2,0	1,2
Productivité réelle par tête	-0,7	-3,1	2,1	1,3	1,0	0,4	0,8	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-1,2	1,4	-1,5	0,3	1,4	0,7	-0,0	0,8
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	4,0	-6,2	1,3	2,9	3,0	1,2	1,4	1,4
Formation brute de capital fixe en volume	17,6	-13,8	0,6	11,0	2,2	4,4	7,6	0,9
Emploi total	2,1	-1,3	-1,6	0,8	1,4	1,5	0,4	0,5
Productivité réelle par tête	1,9	-5,0	2,9	2,1	1,6	-0,4	1,0	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	2,2	-0,8	0,8	1,1	1,0	0,2	1,0
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,4	-6,3	3,1	1,6	2,0	0,2	2,9	0,9
Formation brute de capital fixe en volume	-3,2	-3,0	0,4	2,2	3,1	2,4	4,4	1,7
Emploi total	0,9	-0,8	-0,4	-0,4	0,4	0,6	0,6	0,0
Productivité réelle par tête	-1,3	-5,5	3,5	2,0	1,6	-0,4	2,3	0,9
Coût salarial réel par tête (1)	0,1	2,2	-1,5	1,3	1,5	0,3	1,2	1,2
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	-5,1	-0,3	-0,6	2,0	2,4	4,6	1,7	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	16,9	-6,0	0,7	-1,6	2,3	14,7	-1,5	0,3
Emploi total	-3,1	-2,2	-2,2	-1,7	-0,1	0,4	-1,7	-0,9
Productivité réelle par tête	-2,0	1,9	1,7	3,7	2,4	4,3	3,5	2,4
Coût salarial réel par tête (1)	-2,4	1,6	-1,2	0,9	1,4	-0,9	-0,4	1,0
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,7	5,4	3,8	2,2	3,2	4,7	1,4	3,5
Formation brute de capital fixe en volume	9,9	0,0	2,3	2,0	2,4	2,0	4,3	2,0
Emploi total	2,9	3,0	3,0	2,7	3,0	3,2	2,7	2,9
Productivité réelle par tête	-0,2	2,4	0,8	-0,5	0,2	1,4	-1,3	0,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,2	1,9	-1,5	0,6	1,8	-0,1	-0,0	1,2
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	3,8	-2,6	1,8	2,8	3,3	4,9	3,8	2,2
Formation brute de capital fixe en volume (2)	9,6	-3,4	-0,6	3,4	4,7	8,5	6,8	2,6
Emploi total	5,2	0,1	-0,2	1,6	2,6	5,5	4,0	1,7
Productivité réelle par tête	-1,3	-2,8	2,0	1,1	0,7	-0,5	-0,1	0,4
Coût salarial réel par tête (1)	-2,6	0,2	-1,2	-0,9	1,4	2,5	-0,9	0,5
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,1	0,0	0,7	0,8	1,3	0,5	0,9	1,0
Formation brute de capital fixe en volume	5,1	4,9	-4,5	17,8	-2,0	1,3	4,1	1,4
Emploi total	0,8	-0,2	0,0	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2
Productivité réelle par tête	0,3	0,3	0,7	0,6	0,9	-0,1	-0,2	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	4,8	-0,3	1,2	0,9	1,3	1,0	1,3
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	1,1	-3,4	1,6	1,9	2,4	2,6	2,0	1,4
Formation brute de capital fixe en volume (2)	5,5	-6,3	-0,7	5,3	2,8	3,6	4,2	1,4
Emploi total	1,9	-0,7	-0,7	0,2	1,1	1,4	1,0	0,4
Productivité réelle par tête	-0,8	-2,7	2,4	1,7	1,4	1,2	1,0	1,0
Coût salarial réel par tête (1)	-1,1	1,6	-0,8	0,8	1,2	1,0	0,1	0,9

(1) Coût salarial net de subventions salariales.

(2) Hors investissement résidentiel.

(2) Hors investissement résidentiel.

4.3. Région wallonne

4.3.1. Evolutions macroéconomiques

Si la Wallonie avait aussi bénéficié de la conjoncture économique favorable en 2006 et 2007 (avec 2,2 % de croissance annuelle moyenne du PIB), c'était de façon moindre que l'ensemble du pays, (2,8 %). Le net ralentissement de la demande mondiale à partir de la seconde moitié de l'année 2008 a lourdement pesé sur le développement économique wallon. La croissance de l'activité marque ainsi le pas dès l'année 2008, en Wallonie (1,0 %) comme dans le Royaume (1,0 %), tandis qu'en 2009, à l'apogée de la crise, la forte dégradation de l'environnement économique international et national devrait avoir entraîné la Wallonie, à l'instar des autres régions, dans une profonde récession.

En 2009, première année de projection, le niveau du PIB wallon se serait réduit de 2,7 %, la plupart des branches d'activité marchande contribuant au recul de la croissance – à l'exception notable de la « santé et de l'action sociale » et, dans une moindre mesure, de l'énergie et des services financiers. Les « industries manufacturières », particulièrement les « biens intermédiaires », dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, auraient continué à souffrir du repli des principaux marchés d'exportation wallons. La dégradation économique générale aurait également affecté les branches des services, principalement les services aux entreprises, qui composent une bonne partie de la branche « autres services marchands », mais aussi « le commerce et l'horeca » ou « les transports et communication ». Le rebond de l'économie wallonne interviendrait en 2010 déjà, dans le sillage du redressement de la conjoncture économique mondiale. La reprise (1,3 %) serait soutenue par la branche d'activité liée à la santé et l'action sociale ainsi que par l'évolution de l'industrie des biens intermédiaires, celle-ci pouvant bénéficier du retour de la croissance du commerce mondial.

La détérioration des perspectives de débouchés extérieurs et intérieurs, mais aussi probablement le resserrement du marché du crédit bancaire, devraient amener un net recul des investissements wallons en 2009 mais aussi en 2010. La baisse en volume de l'investissement pourrait atteindre 5,7 % sur les deux ans. Le recul des investissements serait d'autant plus prononcé et prolongé qu'il interviendrait après deux années d'extension soutenue des capacités de production wallonnes³⁰, que les entreprises chercheront probablement d'abord à utiliser avant de recommencer à investir.

L'ampleur de la crise économique ne laisse guère de doute quant à son impact sur la dynamique des créations d'emploi en Région wallonne. Confrontées au ralentissement de la demande, les entreprises ont, dans un premier temps, privilégié la mise en œuvre de stratégies visant à réduire la durée moyenne du temps de travail, ceci afin de retarder le moment de se séparer d'une main-d'œuvre qualifiée. La baisse de la productivité par tête dans les branches d'activité marchande, déjà observée en 2008 (-0,8 %), aurait atteint 3,1 % en 2009. Transitoires, ces mesures

³⁰ Le volume de la formation brute de capital fixe, hors investissements résidentiels, s'est accru de 8,1 % en 2007 et aurait encore gonflé de 7 % en 2008.

n'empêcheraient pas la dégradation de l'emploi intérieur wallon, qui devrait ainsi s'enclencher en 2009 et s'accroître en 2010. Au terme des deux ans, la Wallonie enregistrerait une destruction nette d'environ 11 600 emplois (-1 %), principalement dans les branches de l'industrie manufacturière et les transports et communication. La réduction de la population active occupée serait encore accentuée par la diminution du solde des navettes interrégionales (-4 400 unités en deux ans), en particulier des mouvements pendulaires wallons vers Bruxelles.

Tableau 14 : Principaux résultats macroéconomiques : Région wallonne

	2008	2009	2010	2011	2012-2015	Moyennes		
						1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Produit intérieur brut en volume (1)	1,0	-2,7	1,3	1,5	2,2	2,1	1,7	1,3
2. Valeur ajoutée brute en volume (1)	1,3	-2,8	1,4	1,5	2,3	2,1	1,7	1,3
3. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)	7,0	-2,5	-3,2	3,9	2,7	3,5	3,7	1,3
4. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)	-0,8	-3,1	2,3	1,4	1,2	1,5	0,6	0,8
5. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)	-1,4	0,0	-0,7	1,2	1,1	0,6	-0,4	0,7
6. Emploi et chômage								
6.1. Emploi intérieur								
6.1.a. Emploi intérieur total, en milliers (4)	1193,5	1189,2	1181,9	1184,3	1234,2	1069,4	1142,4	1202,8
6.1.b. Différence en milliers	21,4	-4,3	-7,3	2,4	12,5	9,1	12,4	5,8
6.1.c. Variation en pour cent	1,8	-0,4	-0,6	0,2	1,0	0,8	1,1	0,5
6.2. Taux d'emploi (4)	58,6	58,0	57,1	56,8	58,3	56,0	57,9	57,5
6.3. Chômage								
6.3.a. Chômage, définition BFP, en milliers (4)	276,4	283,8	292,8	308,9	319,4	263,4	293,4	308,4
6.3.b. Demandeurs d'emploi, en milliers (4)	242,1	251,0	261,6	277,1	285,0	228,7	252,2	275,7
6.3.c. Taux de chômage, concept BFP (4)	17,1	17,5	18,1	18,9	18,9	17,9	18,5	18,7
6.3.d. Taux de chômage, hors chômeurs âgés (4)	15,3	15,8	16,5	17,3	17,2	15,9	16,4	17,0

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissement résidentiel.

(3) Coût salarial net de subventions salariales.

(4) La valeur en fin de période, soit 2015, est présentée dans la colonne 2012-2015.

En 2009 et 2010, la baisse de l'emploi intérieur en Wallonie se produirait alors que la progression de la population active régionale pourrait avoir été particulièrement faible (cf. section 2, chapitre 3). L'atonie de l'offre de travail, qui débute en 2007 (-0,1 % en 2007 et 0,3 % en 2008) et les fortes hausses de l'emploi enregistrées sur la période 2007-2008 (38 400 emplois en deux ans), avaient conduit à une réduction importante du nombre de chômeurs (définition BFP), proche de 33 300 unités sur les deux années. La Région wallonne affichait dès lors en 2008 un taux de chômage (définition BFP) en nette diminution, égal à 17,1 %. Au cours de la période 2009-2010, l'offre de travail devrait – marginalement – se réduire, de sorte que les destructions d'emploi, en somme relativement limitées au regard de l'ampleur de la récession, devraient se traduire par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de l'ordre de 16 400 personnes en deux ans, correspondant à un taux de chômage en 2010 de 18,1 %.

En 2011, la reprise de l'activité économique tendrait à se consolider (1,5 %). Cependant, le déséquilibre sur le marché de l'emploi en Wallonie devrait encore s'accroître, en raison de la progression rapide de la population active wallonne (0,9 %). Le rythme des créations nettes d'emploi, qui redeviendrait positif à partir de 2011 (0,2 %), se révélerait insuffisant pour répondre à la hausse de l'offre de travail. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'emploi wallons pourrait encore s'accroître de 16 000 personnes. Il ne suffirait pas non plus à retrouver le niveau d'emploi d'avant crise, qui ne serait rejoint que l'année suivante.

A moyen terme, entre 2012 et 2015, l'économie wallonne devrait retrouver un chemin de croissance de son PIB qui évoluerait autour de 2,2 % jusqu'à la fin de la période de projection. La progression de l'activité wallonne serait ainsi supérieure à la croissance moyenne enregistrée au cours de la période 2002-2008 (1,7 %), proche de celle observée à la fin des années 1990 (2,1 % en moyenne entre 1995 et 2001). Toutefois, à l'instar du scénario belge, le retour de la croissance ne permettrait pas, à l'horizon de projection, de rattraper les pertes d'activité essuyées pendant la récession. Sur l'ensemble de la période de projection 2009-2015, le taux de croissance annuel moyen du PIB wallon s'établirait à seulement 1,3 %.

Parallèlement aux perspectives de rétablissement de la demande, la croissance du volume des investissements wallons redeviendrait positive dès 2011 (3,9 %), pour s'établir, en moyenne, autour de 2,7 % par an au cours de la période 2012-2015, un niveau sensiblement inférieur à l'évolution moyenne des investissements observée entre 2002 et 2008 (3,7 %).

Le contenu en emplois de la croissance de l'économie wallonne devrait s'avérer plus faible entre 2012 et 2015 (en moyenne 5 700 unités par point de croissance par an), par rapport à la période 2002-2008 (7 300 unités par point de croissance). Sans accélération perceptible de l'emploi à moyen terme, force est de constater que la crise actuelle devrait donc laisser des pertes sèches d'emplois à moyen terme. De 2012 à 2015, le nombre d'emplois créés atteindrait, selon les présentes projections, près de 50 000 unités. Ce sont essentiellement les branches d'activité « autres services marchands » et « santé et action sociale » qui contribuent majoritairement à la croissance de l'emploi projeté à moyen terme.

Le redressement de l'activité coïncide en Wallonie, à l'instar des autres régions, avec une croissance des coûts salariaux réels plus rapide qu'au cours de la période 2002-2008. Au niveau national, rappelons que les évolutions salariales sont, par hypothèse, encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Dans les branches d'activité marchande, l'accroissement moyen du coût salarial réel par tête en Wallonie devrait atteindre 1,1 % au cours de la période 2012-2015, en accord avec les gains de productivité par tête attendus (1,2 %).

Au cours de la période 2012-2015, la population active wallonne devrait croître en moyenne de 15 600 individus par an (0,9 %). Cette croissance moyenne masque cependant un essoufflement graduel du rythme de progression de la population active (qui passerait de 1,2 % en 2012 à 0,7 % en 2015), en raison notamment, de l'arrivée à l'âge de la pension de la génération née après

guerre. La hausse de l'emploi intérieur et du solde des navettes wallonnes (en moyenne, 500 travailleurs par an, même si le solde ne s'accroît qu'à partir de 2013) ne devrait donc pas suffire à absorber l'accroissement important de l'offre de travail, de sorte qu'à moyen terme, le nombre de chômeurs wallons pourrait encore augmenter (2 700 unités en moyenne, par an, entre 2012 et 2015) après une année 2011 particulièrement désastreuse à cet égard. Contrairement au Royaume, la hausse du taux de chômage wallon (définition BFP) devrait ainsi se prolonger jusqu'en 2013, atteignant alors 19,2 %. En 2015, il demeurerait encore supérieur de près de 1,8 pp au niveau enregistré en 2008. Quant au taux d'emploi wallon, après avoir enregistré une progression, certes lente, entre 2003 et 2008 (pour atteindre 58,6 %), il devrait se réduire sensiblement en début de période de projection. Il se redresserait ensuite quelque peu pour atteindre 58,3 % à l'horizon de 2015.

4.3.2. Evolutions par branche d'activité

Le tableau 15 présente la structure sectorielle de l'économie wallonne, caractérisée tant en fonction de la valeur ajoutée brute qu'en fonction de l'emploi intérieur. Etant donné la durée relativement courte de la période de projection, les écarts ne devraient pas être très importants.

En ce qui concerne la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute, il apparaît que seuls les services marchands verraient leur part augmenter au cours de la période de projection (de 54,8 % en 2008 à 56,2 % en 2015). Les autres branches tertiaires, réunies sous « services non marchands » (administration publique et éducation, principalement), verraient, quant à elles, leur poids diminuer (de 17,0 % en 2008 à 16,6 % en 2015). La part du secteur secondaire (soit l'énergie, l'industrie manufacturière et la construction) dans le total de la valeur ajoutée brute wallonne continuerait à baisser au cours de la période de projection, passant de 26,8 % en 2008 à 25,5 % en 2015.

Tableau 15 : Structure de la valeur ajoutée et de l'emploi: Région wallonne

<i>(En pour cent du total régional)</i>	Valeur ajoutée brute en volume (1)			Emploi intérieur		
	1980	2008	2015	1980	2008	2015
1. Agriculture	1,4	1,4	1,3	3,7	2,0	1,7
2. Energie	2,9	2,6	2,5	1,3	0,7	0,7
3. Industries manufacturières	18,5	18,5	17,2	23,7	12,4	10,2
a. Biens intermédiaires	8,2	9,7	9,0	11,8	5,7	4,7
b. Biens d'équipement	5,6	3,2	3,0	4,9	2,5	2,0
c. Biens de consommation	5,0	5,5	5,2	7,0	4,2	3,5
4. Construction	8,0	5,7	5,8	8,5	6,9	6,7
5. Services marchands	47,2	54,8	56,2	40,4	56,3	59,3
a. Transports et communication	6,3	7,4	7,4	7,7	6,3	6,1
b. Commerce et horeca	16,1	11,6	11,0	17,6	16,8	16,5
c. Crédit et assurances	2,2	3,2	3,2	2,1	1,7	1,5
d. Santé et action sociale	7,2	7,9	9,0	6,3	12,8	14,9
e. Autres services marchands	16,4	24,8	25,6	6,8	18,7	20,3
6. Services non marchands	22,2	17,0	16,6	22,4	21,6	21,3
7. Total	100,2	100,0	99,6	100,0	100,0	100,0

(1) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-)totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

La part de la branche « biens intermédiaires » dans la valeur ajoutée brute wallonne enregistrerait la plus forte chute, laquelle équivaldrait à 0,7 pp (elle passerait ainsi de 9,7 % en 2008 à 9,0 % en 2015). Le poids des autres branches secondaires, c'est-à-dire les biens d'équipement et les biens de consommation, devrait également diminuer (respectivement de 3,2 % et 5,5 % à 3,0 % et 5,2 % en 2015). La part de l'énergie et celle de la construction montreraient, quant à elles, une quasi stabilité pendant la période de projection (respectivement 2,5 % et 5,8 % en 2015).

Dans les services marchands, les parts des branches « crédit et assurances » et « transports et communication » resteraient quasiment stables (respectivement 3,2 % et 7,4 % en 2015). La branche « commerce et horeca » verrait sa part diminuer de 0,6 pp (de 11,6 % en 2008 à 11,0 % en 2015). La plus forte hausse, tant relative qu'absolue, serait enregistrée par la branche « santé et action sociale » dont la part dans le total de la valeur ajoutée brute wallonne augmenterait de quelque 14 %, passant de 7,9 % en 2008 à 9,0 % en 2015. Le poids des « autres services marchands », principale branche tertiaire, devrait également croître au cours de la période de projection (de 24,8 % en 2008 à 25,6 % en 2015).

Par analogie avec les évolutions de la structure sectorielle de la valeur ajoutée, la part du secteur secondaire dans l'emploi intérieur wallon poursuivrait sa baisse au cours de la période de projection (de 20,0 % en 2008 à 17,6 % en 2015) et la part de chacune des branches qui le constituent, à l'exception de l'énergie, serait, en 2015, inférieure à leur niveau de 2008. C'est principalement l'industrie manufacturière qui verrait sa part baisser (de 12,4 % en 2008 à 10,2 % en 2015), un recul qui devrait concerner chacune de ses branches constitutives. En effet, en 2015, les branches « biens intermédiaires », « biens d'équipement » et « biens de consommation » obtiendraient une part de respectivement 4,7 % (-1,0 pp), 2,0 % (-0,5 pp) et 3,5 % (-0,7 pp). La part de l'énergie resterait stable (à 0,7 %), alors que celle de la construction diminuerait légèrement (de 6,9 % en 2008 à 6,7 % en 2015).

Alors que la part du secteur tertiaire dans le total de l'emploi intérieur wallon passerait de 77,9 % en 2008 à 80,6 % en 2015, seules les parts des branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » augmenteraient en projection. La première passerait ainsi de 12,8 % en 2008 à 14,9 % en 2015 (+2,1 pp, soit +16 %), tandis que la seconde passerait de 18,7 % en 2008 à 20,3 % en 2015. Les services non marchands, soit la branche d'activité la plus importante, devraient, quant à eux, voir leur part légèrement reculer à l'horizon 2015 (de 21,6 % en 2008 à 21,3 %).

Nous allons maintenant consacrer les prochains paragraphes à l'étude de la croissance de la valeur ajoutée brute et de l'emploi par branche d'activité (cf. tableau 16). Dans le cas de la valeur ajoutée, nous analyserons les contributions à la croissance (cf. tableaux en annexe) afin d'identifier les branches d'activité jouant le rôle de moteur principal de l'activité économique wallonne.

La valeur ajoutée brute wallonne aurait reculé de 2,8 % en 2009. Seules les branches « énergie » et « santé et action sociale » auraient affiché une croissance positive marquée (respectivement 0,9 %

et 4,2 %). Les services marchands et l'industrie manufacturière auraient apporté une contribution négative presque équivalente (respectivement -1,4 pp et -1,3 pp). Les contributions les plus négatives auraient été apportées par les branches « biens intermédiaires » (contribution de -0,8 pp) et « commerce et horeca » (-0,8 pp). La contribution des autres services marchands est aussi particulièrement négative (-0,6 pp). Pour cette branche d'activité, c'est surtout son poids élevé dans l'économie wallonne qui joue, étant donné que sa croissance est, elle, supérieure à la moyenne (-2,3 %). Les biens intermédiaires afficheraient la croissance la plus négative (-11,1 %), ce qui explique leur contribution à la croissance particulièrement négative. Les branches « biens d'équipement » (-9,2 %) et « commerce et horeca » (-6,5 %) verraient également leur valeur ajoutée brute fortement chuter.

En 2010, l'économie wallonne devrait légèrement se redresser et atteindre une croissance de 1,4 % (valeur ajoutée brute). Ce sont principalement les branches des services marchands qui contribueraient à cette reprise de l'activité, et plus particulièrement les branches « santé et action sociale » (contribution de 0,4 pp) et « autres services marchands » (0,3 pp). L'industrie manufacturière, pour sa part, contribuerait à la croissance de la valeur ajoutée brute à hauteur de 0,4 pp. La branche « santé et action sociale » afficherait la plus forte hausse (3,7 %), suivie de près par les biens intermédiaires (3,6 %).

En 2010, l'emploi intérieur wallon baisserait encore un peu plus rapidement qu'en 2009 (respectivement -0,6 % et -0,4 %). Il enregistrerait par ailleurs sa plus forte chute dans les branches du secteur secondaire (hors énergie). Ainsi, la croissance de l'emploi atteindrait -4,8 % dans l'industrie manufacturière, où la décroissance la plus importante serait atteinte par les biens intermédiaires (-5,8 %). Dans les services marchands, l'emploi devrait se stabiliser (0,1 %). L'emploi ne devrait progresser que dans les branches « énergie » et « santé et action sociale » en 2010 (respectivement de 0,8 % et 2,9 %).

La croissance de la valeur ajoutée brute créée en Région wallonne montrerait une certaine stabilité en 2011 (1,5 %, contre 1,4 % en 2010). Le principal moteur de la croissance économique serait la branche « autres services marchands » dont la contribution s'élèverait à 0,4 %. Enfin, en ce qui concerne le secteur secondaire, les branches « construction » et « biens d'équipement » connaîtraient les plus fortes hausses (respectivement 2,4 % et 2,2 %).

Après la baisse de l'emploi enregistrée en 2009 et en 2010, de nouveaux postes de travail devraient être créés en 2011 en Région wallonne. La croissance de l'emploi resterait cependant limitée à 0,2 %. Celle-ci devrait être par ailleurs la plus forte dans les branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » (respectivement 2,1 % et 1,3 %). L'emploi devrait continuer à baisser dans certaines branches d'activité, comme le « crédit et assurances » (-1,2 %) et l'industrie manufacturière (-3,1 %).

En fin de période de projection (2012-2015), la croissance économique wallonne s'établirait à 2,3 % (valeur ajoutée brute), grâce principalement aux services marchands dont la contribution représenterait environ 70 % de la croissance économique totale (1,6 pp). La plus forte contribution

devrait être apportée par les « autres services marchands » (0,8 pp). La croissance économique dans l'industrie manufacturière devrait repartir à la hausse (1,6 %), tandis que les services marchands devraient connaître une croissance prononcée (2,8 %). Dans cette branche, ce sont surtout les « transports et communication » (3,8 %) et la « santé et action sociale » (3,3 %) qui devraient enregistrer une forte hausse de leur valeur ajoutée brute.

Au cours de la période 2012-2015, la croissance de l'emploi s'établirait à 1 % et se manifesterait principalement dans les services marchands (1,8 %). L'industrie manufacturière devrait par contre afficher un emploi toujours à la baisse (-1,2 %). Les branches connaissant une forte croissance de l'emploi seraient, notamment, la « santé et action sociale » (2,6 %) et les « autres services marchands » (2,6 %).

Tableau 16 : Principaux résultats par branche d'activité: Région wallonne

	<i>(Taux de croissance annuel, en pour cent)</i>					Moyennes		
	2008	2009	2010	2011	2012-2015	1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Agriculture								
Valeur ajoutée brute en volume	0,2	-1,4	-0,0	0,3	1,7	-1,1	0,8	0,8
Formation brute de capital fixe en volume	15,5	-8,2	-1,8	0,1	0,9	1,0	11,0	-0,9
Emploi total	-1,2	-1,3	-1,1	-2,4	-1,9	-2,9	-0,8	-1,8
Productivité réelle par tête	1,3	-0,1	1,1	2,7	3,7	1,8	1,6	2,6
Coût salarial réel par tête (1)	0,4	1,6	1,5	1,8	1,4	-0,4	-0,3	1,5
2. Energie								
Valeur ajoutée brute en volume	-1,8	0,9	-0,6	1,2	0,9	3,0	0,9	0,7
Formation brute de capital fixe en volume	8,3	1,8	3,3	3,3	1,2	10,7	20,6	1,9
Emploi total	3,3	3,7	0,8	-1,5	-0,1	-1,0	-1,0	0,3
Productivité réelle par tête	-5,0	-2,7	-1,4	2,8	1,0	4,1	2,1	0,4
Coût salarial réel par tête (1)	-3,0	7,7	0,3	1,9	1,0	2,0	-0,2	2,0
3. Industries manufacturières								
Valeur ajoutée brute en volume	1,2	-8,1	2,5	1,3	1,6	3,6	1,6	0,3
Formation brute de capital fixe en volume	5,8	-7,6	-6,9	3,8	4,4	4,7	1,1	1,0
Emploi total	1,3	-3,8	-4,8	-3,1	-1,2	-1,0	-0,5	-2,4
Productivité réelle par tête	-0,1	-4,4	7,8	4,6	2,8	4,7	2,1	2,7
Coût salarial réel par tête (1)	-1,8	-2,9	2,0	2,3	1,3	1,8	0,0	0,9
a. Biens intermédiaires								
Valeur ajoutée brute en volume	1,7	-8,9	3,6	1,1	1,4	5,3	1,5	0,2
Formation brute de capital fixe en volume	5,6	-11,1	-4,0	5,1	4,0	7,1	1,7	0,9
Emploi total	1,6	-3,8	-5,8	-2,2	-0,9	-1,0	0,1	-2,2
Productivité réelle par tête	0,2	-5,3	10,0	3,4	2,4	6,4	1,5	2,5
Coût salarial réel par tête (1)	-0,3	-5,0	2,3	2,4	1,2	3,1	0,4	0,6
b. Biens d'équipement								
Valeur ajoutée brute en volume	0,0	-9,2	1,7	2,2	1,6	3,2	0,4	0,2
Formation brute de capital fixe en volume	-10,4	-4,8	-5,6	8,3	2,9	3,6	1,2	1,3
Emploi total	3,0	-4,1	-3,0	-5,5	-2,1	-0,6	-0,9	-3,0
Productivité réelle par tête	-2,9	-5,2	4,8	8,1	3,8	3,7	1,3	3,3
Coût salarial réel par tête (1)	-6,5	-3,6	4,3	2,7	1,6	0,1	-0,8	1,4
c. Biens de consommation								
Valeur ajoutée brute en volume	0,7	-5,7	0,8	1,3	1,8	1,2	2,5	0,5
Formation brute de capital fixe en volume	12,5	-2,7	-11,7	0,1	5,6	2,5	0,7	1,2
Emploi total	-0,2	-3,8	-4,7	-2,8	-1,0	-1,2	-1,2	-2,2
Productivité réelle par tête	0,8	-2,0	5,8	4,2	2,9	2,5	3,7	2,8
Coût salarial réel par tête (1)	-1,5	2,0	-0,1	1,3	1,2	1,1	-0,3	1,1

(Taux de croissance annuel, en pour cent)

	2008	2009	2010	2011	2012- 2015	Moyennes		
						1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
4. Construction								
Valeur ajoutée brute en volume	0,0	-3,0	1,1	2,4	2,6	1,6	2,6	1,6
Formation brute de capital fixe en volume	14,2	-11,0	-4,3	5,5	3,6	3,8	7,2	0,6
Emploi total	2,9	-1,1	-1,3	0,6	0,8	0,7	1,2	0,2
Productivité réelle par tête	-2,7	-1,8	2,4	1,8	1,8	0,9	1,3	1,4
Coût salarial réel par tête (1)	-0,5	1,6	-0,7	0,5	1,0	0,8	-0,0	0,8
5. Services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	1,7	-2,4	1,4	1,6	2,8	2,2	1,9	1,7
Formation brute de capital fixe en volume (2)	6,4	-0,8	-2,5	2,2	3,1	3,7	4,3	1,6
Emploi total	2,4	0,4	0,1	0,9	1,8	1,8	1,8	1,2
Productivité réelle par tête	-0,6	-2,8	1,3	0,7	0,9	0,4	0,2	0,4
Coût salarial réel par tête(1)	-1,2	1,0	-1,3	1,3	1,4	0,4	-0,2	0,9
a. Transports et communication								
Valeur ajoutée brute en volume	1,5	-5,2	-1,0	1,2	3,8	2,2	1,0	1,5
Formation brute de capital fixe en volume	4,8	0,6	-4,0	2,0	2,6	0,9	2,5	1,3
Emploi total	0,5	-1,7	-2,1	-0,1	1,2	1,2	-0,2	0,1
Productivité réelle par tête	1,0	-3,6	1,2	1,3	2,6	1,0	1,2	1,3
Coût salarial réel par tête(1)	-0,1	1,6	-0,3	0,9	1,4	1,3	-0,1	1,1
b. Commerce et horeca								
Valeur ajoutée brute en volume	-0,7	-6,5	1,6	1,9	1,6	-0,5	2,0	0,5
Formation brute de capital fixe en volume	10,0	-2,6	-3,3	5,9	2,8	2,2	4,9	1,6
Emploi total	0,9	-0,4	-0,5	0,2	0,5	-0,1	0,6	0,2
Productivité réelle par tête	-1,5	-6,2	2,1	1,7	1,1	-0,3	1,4	0,3
Coût salarial réel par tête (1)	0,5	2,2	-1,2	2,1	1,6	0,0	0,7	1,3
c. Crédit et assurances								
Valeur ajoutée brute en volume	1,9	0,1	-0,6	1,9	1,6	4,1	2,1	1,1
Formation brute de capital fixe en volume	9,5	-6,1	1,9	11,6	-1,9	5,7	4,0	-0,0
Emploi total	-0,9	-1,8	-2,2	-1,2	-0,3	-0,3	-1,3	-0,9
Productivité réelle par tête	2,8	1,9	1,6	3,1	1,9	4,4	3,4	2,0
Coût salarial réel par tête (1)	-1,2	2,2	-2,1	0,0	1,4	0,4	-0,5	0,8
d. Santé et action sociale								
Valeur ajoutée brute en volume	2,5	4,2	3,7	1,6	3,3	3,1	1,2	3,3
Formation brute de capital fixe en volume	9,3	-0,5	1,4	0,9	1,5	0,4	3,3	1,1
Emploi total	2,5	3,2	2,9	2,1	2,6	2,7	2,5	2,7
Productivité réelle par tête	0,0	1,0	0,8	-0,5	0,7	0,3	-1,3	0,6
Coût salarial réel par tête (1)	-0,5	1,9	-2,1	0,1	1,3	-0,2	-0,2	0,7
e. Autres services marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	2,7	-2,3	1,3	1,6	2,9	3,0	2,5	1,8
Formation brute de capital fixe en volume (2)	3,4	-0,4	-2,8	-0,7	5,1	14,4	6,7	2,4
Emploi total	4,7	0,0	-0,3	1,3	2,6	4,1	3,6	1,7
Productivité réelle par tête	-1,9	-2,3	1,6	0,3	0,3	-1,0	-1,0	0,1
Coût salarial réel par tête (1)	-3,8	-1,5	-0,5	2,6	1,7	1,3	-0,5	1,1
6. Services non marchands								
Valeur ajoutée brute en volume	0,8	0,1	0,7	0,8	1,4	0,7	0,9	1,0
Formation brute de capital fixe en volume	5,1	4,9	-4,5	17,8	-2,0	2,2	-0,1	1,4
Emploi total	0,6	-0,1	0,0	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3
Productivité réelle par tête	0,2	0,2	0,7	0,6	0,9	0,2	0,3	0,7
Coût salarial réel par tête (1)	0,9	4,7	-0,3	1,2	0,9	1,3	0,7	1,3
7. Total								
Valeur ajoutée brute en volume	1,3	-2,8	1,4	1,5	2,3	2,1	1,7	1,3
Formation brute de capital fixe en volume (2)	7,0	-2,5	-3,2	3,9	2,7	3,5	3,7	1,3
Emploi total	1,8	-0,4	-0,6	0,2	1,0	0,8	1,1	0,5
Productivité réelle par tête	-0,5	-2,5	2,0	1,3	1,2	1,3	0,6	0,8
Coût salarial réel par tête (1)	-0,8	1,4	-0,6	1,2	1,0	0,8	-0,1	0,9

(1) Coût salarial net de subventions salariales

(2) Hors investissement résidentiel.

5. Comptes de revenus des ménages

5.1. Introduction

Les présentes perspectives économiques régionales incluent, pour la première fois, les comptes de revenus des ménages.

Ces projections prennent appui sur les comptes publiés par l'ICN pour la période 1995-2007³¹ et rétropolés par nos soins jusqu'à 1985. Pour rappel, la comptabilité régionale en SEC 95 distingue deux comptes pour les ménages. Le premier, le « compte d'affectation des revenus primaires » enregistre les revenus des résidents d'une région qui résultent directement de l'activité économique, soit les rémunérations des salariés, le revenu mixte des indépendants, l'excédent d'exploitation et les revenus nets de la propriété. Son solde constitue le revenu primaire des ménages. Le second, le « compte de distribution secondaire du revenu » traite des transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques (principalement l'Etat). Il enregistre donc les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et d'autres transferts. Il comptabilise, en outre, les prestations sociales reçues. Ces dernières sont elles-mêmes ventilées en prestations de sécurité sociale en espèces (chômage, prépensions, pensions du secteur privé, allocations familiales, indemnités de maladie-invalidité...³²), prestations d'assistance sociale (revenus d'intégration, allocations aux personnes handicapées, ...), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (principalement des pensions dont l'ensemble des pensions du secteur public), ou émanant de régimes privés. L'ajout de l'ensemble de ces transferts courants au revenu primaire des ménages aboutit au revenu disponible.

Ce nouvel apport à nos perspectives résulte de l'ajout d'un module au modèle HERMREG assurant la projection de ces nouvelles variables. Comme pour l'ensemble du modèle, les résultats sont cohérents avec la projection des comptes des ménages nationaux issue du modèle HERMES.

Pour un certain nombre de postes importants, le module s'appuie sur la projection régionale de variables économiques issue directement de la partie initiale du modèle HERMREG. En particulier, les revenus du travail ventilés selon la région du lieu de travail (salaires, revenu des indépendants), les déplacements domicile-travail interrégionaux (flux de navettes) et le nombre de chômeurs font l'objet d'une modélisation régionale permettant, à l'aide du nouveau module, de projeter, selon la région du lieu de domicile, les salaires et cotisations sociales, le revenu des indépendants et les allocations de chômage, ainsi que d'autres variables évoluant en fonction, par exemple, de la masse salariale.

³¹ Institut des Comptes Nationaux (2010)

³² Notons que, selon le SEC, les remboursements de soins de santé sont considérés comme des prestations en nature, et non en espèces. Ils sont dès lors enregistrés en comptabilité nationale dans un troisième compte, celui de la « redistribution du revenu en nature », qui, à l'heure actuelle, n'est ventilé par région ni par l'ICN, ni dans ce modèle.

Les variables démographiques font l'objet d'une projection régionale bottom-up par ailleurs³³ et sont mises à contribution dans le module, en particulier pour la régionalisation des projections des pensions et allocations familiales.

Dans d'autres cas, en particulier pour certaines catégories de prestations sociales, des principes appliqués au niveau national dans la projection du nombre d'allocataires et des montants moyens ont pu être reproduits intégralement ou en partie au niveau régional dans ce module.

La projection des impôts sur le revenu s'inspire des mécanismes utilisés dans le modèle HERMES et repose notamment sur l'estimation d'assiettes fiscales régionales. Les résultats du module de finances publiques sont repris tels quels en ce qui concerne les impôts et taxes régionaux.

Ce module permet, de la sorte, de projeter avec un niveau de détail élevé (près de 60 rubriques) les éléments du compte de revenus des ménages pour les trois régions. Dans la suite de ce chapitre, nous abordons les caractères saillants de cette projection, en présentant les évolutions des postes principaux de ces comptes. La plupart d'entre eux sont le résultat de l'agrégation des éléments détaillés projetés par le module. Là où leur prise en considération apporte un éclairage sur ces évolutions agrégées, ces détails sont discutés dans le texte.

Notons encore que l'année 2008 est la première année de projection du module. Cependant, pour cette année-là et dans une certaine mesure pour 2009, plusieurs informations administratives sont déjà connues. Elles permettent dès lors d'adapter les variables afférentes en 2008 et le cas échéant en 2009.

Après avoir brossé le contexte national de cette projection, nous nous attachons dans la suite du chapitre à décrire la structure et l'évolution des comptes de revenus régionaux des ménages, ainsi que l'évolution des parts régionales dans le total belge. Finalement, les quantités clés sont ramenées à la population de chaque région, la considération de ces montants par tête donnant une bonne idée de l'évolution projetée des niveaux de revenus des résidents des trois régions.

Tous les montants considérés dans ce chapitre sont nominaux (euros courants). L'ensemble des résultats par région est reproduit en annexe (cf. section 10.2).

5.2. Contexte national

Au niveau national, la projection des revenus des ménages se place globalement dans le cadre d'une poursuite des tendances observées ces quinze dernières années. Ainsi, la croissance du revenu disponible serait similaire à celle observée dans le passé, aux alentours de 3 % par an en moyenne entre 2009 et 2015. Cette stabilité recouvrerait une croissance des revenus primaires qui ralentit (2,8 % par an contre 3,2 % entre 2002 et 2008, et 3,3 % entre 1995 et 2001) et, à l'opposé, une accélération de la croissance des prestations sociales (principalement les prestations de

³³ Bureau fédéral du Plan (2008).

sécurité sociale en espèce, croissant de 4,5 % en moyenne entre 2009 et 2015 contre respectivement 4,4 % et 2,5 % sur les deux périodes de sept ans précédentes).

Le ralentissement de la croissance du total des revenus primaires masquerait une accélération de la hausse des revenus nets de la propriété, insuffisante cependant pour compenser notamment le ralentissement des salaires, principal poste des revenus primaires (le taux de croissance des salaires serait en moyenne inférieur d'environ 1 point de pourcentage (pp) en projection (période 2009-2015) par rapport aux périodes précédentes). En termes de prestations sociales, la forte hausse des prestations d'assistance sociale en espèces sur la période 2002-2008 (+5,9 % par an en moyenne) ne se prolongerait pas, leur taux de croissance moyen revenant à 3 % par an sur la période de projection.

Ces constats méritent cependant d'être affinés dans l'analyse des résultats régionaux, en raison de la forte différence entre la période 2009-2011 marquée par la profonde crise économique et une année de transition, et la période 2012-2015 caractérisée par un retour aux tendances de plus long terme des évolutions des agrégats macro-économiques.

Ainsi, le rythme de croissance des revenus primaires ne serait que de 1,4 % par an sur la période 2009-2011 contre 3,8 % sur la période 2012-2015. En début de période de projection, il serait affecté, d'une part, par la faible croissance des salaires et du revenu des indépendants liée à la montée du chômage et, d'autre part, par l'impact de la crise sur les revenus de la propriété (intérêts et dividendes) et sur l'excédent d'exploitation des ménages, en l'occurrence les loyers imputés aux ménages propriétaires de leur domicile.

Le revenu disponible affiche traditionnellement des fluctuations moins marquées que le revenu primaire en raison des effets stabilisateurs des mécanismes de transfert. Ainsi, entre 2009 et 2011, on assisterait à une augmentation du rythme de croissance des prestations de sécurité sociale en espèces (essentiellement les allocations de chômage, qui auraient bondi de plus de 20 % en 2009) et d'assistance sociale en espèces (en particulier le revenu d'insertion, qui aurait augmenté d'environ 13 % en 2009). Le rythme de croissance des prélèvements (impôts et cotisations) baisserait suite au ralentissement de la croissance des revenus primaires ainsi qu'à l'impact du jobkorting en Flandre en 2009. Ainsi, le revenu disponible augmenterait en moyenne de 2,2 % par an entre 2009 et 2011, puis de 3,7 % par an entre 2012 et 2015. Précisons qu'en 2010, le taux de croissance du revenu disponible serait de l'ordre de 1 %, inférieur à l'évolution prévue des prix à la consommation privée (environ 1,8 %). Le revenu disponible réel des particuliers reculerait ainsi globalement cette année, phénomène encore amplifié dans une optique par tête du fait de la croissance démographique.

Ces évolutions ont un impact sur la structure des comptes de revenus des ménages au niveau national.

Premièrement, le poids des revenus primaires diminuerait dans la formation du revenu disponible des ménages. Cette diminution serait principalement imputable à la baisse des

composantes non salariales des revenus primaires, le poids des salaires stagnant globalement sur la période 2009-2015.

Deuxièmement, cette diminution du poids des revenus primaires serait compensée par un rééquilibrage dans le compte de distribution secondaire. En effet, d'une part, le poids des prestations sociales en espèces augmenterait de manière sensible sur la période de projection, alors que, d'autre part, l'évolution du poids des prélèvements serait plus tenue, marquant même un recul en première partie de projection.

Tableau 17 : Comptes de revenus des ménages - Royaume

	Structure En % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1994	2001	2008	2011	2015	2012- 2015	1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,6	18,9	17,3	16,4	16,1	3,1	3,0	1,9	1,9
Rémunérations des salariés (D.1)	81,5	88,0	92,6	91,1	92,4	4,0	4,0	3,9	3,0
Revenus nets de la propriété (D.4)	21,6	18,8	16,2	15,6	15,3	3,3	1,0	1,2	2,2
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	121,7	125,6	126,2	123,1	123,8	3,8	3,3	3,2	2,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	20,3	19,8	21,6	23,3	23,9	4,3	2,5	4,4	4,5
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,2	2,9	2,6	2,8	3,2	7,1	6,9	2,0	5,8
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,6	5,8	5,7	6,1	6,2	4,1	3,5	2,8	4,2
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,8	1,7	2,1	2,1	2,1	2,7	2,0	5,9	3,0
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	20,8	23,0	23,1	22,4	23,5	5,0	4,4	3,2	3,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,7	0,5	0,5	0,5	0,3				
Cotisations sociales (D.61)	30,7	32,8	34,9	34,8	35,4	4,2	3,9	4,0	3,3
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,7	2,9	3,1	3,0

5.3. Structure et évolution par région

5.3.1. Considérations générales

Les salaires sont un élément essentiel dans l'explication de la différenciation régionale dans la formation du revenu disponible des ménages. Or la modélisation régionale macroéconomique issue du modèle HERMREG produit, dans un premier temps, des résultats au lieu de travail. Dès lors, les mouvements de travailleurs, autrement dit les flux de navettes, et les hypothèses sur leur répartition entre catégories de travailleurs, ont un impact important sur cette différenciation.

Les flux de navettes sont décrits au chapitre 3. Comme les données de base (dont l'EFT) semblent l'indiquer, la proportion de salariés parmi les navetteurs est prédominante. Par hypothèse lors du calcul des salaires selon la région du lieu de domicile, nous avons donc choisi de considérer l'ensemble des navetteurs comme étant des salariés.

Une autre difficulté concerne les niveaux de rémunération relatifs des navetteurs et des résidents dans chaque région. L'hypothèse la plus simple, selon laquelle, en moyenne, un navetteur et un résident travaillant dans la même région perçoivent un salaire identique, est incompatible avec les observations. Le problème se pose essentiellement pour la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'emploi intérieur est, pour moitié environ, occupé par des travailleurs domiciliés dans les deux autres régions). Les premières analyses des bases de données de l'ONSS croisant lieu de domicile et lieu de travail permettent de confirmer la fragilité d'une telle hypothèse à Bruxelles, mais ces données sont aujourd'hui insuffisantes pour mener à bien une modélisation complète. Nous adoptons donc une approche statistique, selon laquelle les taux de croissance observés de la masse salariale de chaque région sont régressés sur les taux de croissance des salaires par tête au lieu de travail dans les trois régions, pondérés par les flux de navetteurs associés. Les paramètres obtenus sont utilisés pour la projection, dont les résultats sont repris au tableau 18.

Tableau 18 : Evolution régionale des salaires par tête

	Taux de croissance annuel moyen (<i>en pour cent</i>)			
	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2012-2015
1. Au lieu de domicile				
Région de Bruxelles-Capitale	2,3	2,0	2,0	2,0
Région flamande	2,6	2,8	2,5	2,9
Région wallonne	2,4	2,8	2,7	3,0
2. Au lieu de travail				
Région de Bruxelles-Capitale	2,5	2,6	2,3	2,8
Région flamande	2,5	2,6	2,4	2,9
Région wallonne	2,3	2,4	2,4	2,8

La lecture du tableau permet de mesurer, sous nos hypothèses, l'effet des navettes sur les salaires au lieu de domicile. L'évolution des salaires au lieu de travail serait sensiblement la même pour la période de projection dans les trois régions, soit une augmentation moyenne d'environ 2,4 %

par an. La considération des sous-périodes 2009-2011 et 2012-2015 ne change pas ce constat. En revanche, l'évolution des salaires par tête au lieu de domicile différerait sensiblement, avec une croissance plus modérée en Région bruxelloise (2 % par an en moyenne) qu'en Flandre et en Wallonie (respectivement 2,5 % et 2,6 % par an en moyenne). Les navetteurs entrant à Bruxelles capteraient donc une part plus importante des hausses salariales.

Comme un nombre important de postes des comptes des ménages est lié à l'évolution des salaires (en particulier les prélèvements, mais également, par exemple, les prestations d'assurance sociale de régimes privés), ces évolutions contrastées de salaires par tête induisent, à elles seules, des différences notables dans l'évolution des comptes des ménages régionaux.

5.3.2. Région de Bruxelles-Capitale

Le revenu disponible des ménages devrait augmenter en moyenne légèrement plus rapidement en région Bruxelloise que dans le Royaume (cf. tableau 19). Ce résultat tiendrait davantage à une meilleure résistance durant la période de crise, qu'à des taux de croissance tendanciels plus élevés. Ainsi en 2010, l'année la moins favorable pour les revenus, le revenu disponible nominal croîtrait encore de 2 % dans la capitale, contre 1 % pour l'ensemble du Royaume. En seconde partie de projection, le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible serait légèrement plus faible (-0,1 pp) que dans le Royaume. Au total, le revenu disponible des ménages bruxellois verrait sa croissance annuelle moyenne s'établir 0,2 points de pourcentage au-dessus de celle projetée pour le Royaume sur l'ensemble de la période 2009-2015. La cause principale de cette meilleure résistance en première partie de projection est à chercher au niveau des revenus primaires.

D'une part, les salaires bruxellois auraient moins souffert de la crise en début de période de projection, qu'au niveau du total du Royaume. Ceci découle particulièrement de la moindre sensibilité conjoncturelle du phénomène de chômage à Bruxelles (ainsi en 2009, année du plus grand accroissement du chômage au niveau national, les allocations de chômage ont crû d'environ 20 % au niveau national mais de seulement 10 % à Bruxelles). La meilleure tenue des salaires par tête des résidents bruxellois pour la période 2009-2011 amplifierait cet effet.

De même, le revenu des indépendants et les loyers réels ou imputés perçus par les ménages montreraient une meilleure résistance à Bruxelles (-2,5 % en 2009, année la moins favorable, contre -3,5 % dans le Royaume), tout comme les revenus de la propriété. Derrière ces résultats plus favorables se cache en fait une croissance des effectifs (nombre d'indépendants, et population totale de la Région) plus que des montants moyens.

En corollaire, le rôle stabilisateur de la distribution secondaire en période de crise devrait, lui aussi être moins présent qu'au niveau du Royaume, surtout du fait des trajectoires différentes des nombres de chômeurs (augmentation régulière à Bruxelles, important choc conjoncturel en 2009-2010 pour l'ensemble de la Belgique). De ce fait, la croissance des prestations sociales serait moins importante en Région bruxelloise sur la période 2009-2011.

En seconde partie de projection (2012-2015), la croissance légèrement moins rapide du revenu disponible à Bruxelles ne viendrait pas directement du solde des revenus primaires, qui suivrait une trajectoire parallèle à celle projetée au niveau national.

La différence se ferait donc au niveau du compte de distribution secondaire, le solde des transferts versés et reçus évoluant un peu plus rapidement au niveau national qu'au niveau bruxellois. Les ressources comme les emplois croîtraient moins vite en Région bruxelloise. La progression moins rapide des emplois s'expliquerait principalement par la croissance plus lente des salaires, lesquels sont le principal déterminant des impôts et cotisations sociales. La progression moins rapide des ressources trouverait, pour sa part, surtout son origine dans la croissance plus lente des pensions et prépensions, reflet d'une dynamique démographique différenciée. Ce deuxième effet dominerait donc légèrement pour expliquer la différence de solde.

Ces évolutions auraient un impact sur la structure des comptes des ménages bruxellois différent de l'impact observé au niveau national.

Premièrement, la part des salaires dans le revenu disponible diminuerait à Bruxelles. Cette part était déjà relativement faible comparativement au Royaume en 2008 (87,4 % contre 92,6 %). Corrélativement, les prélèvements (impôts et cotisations) verraient leur poids stagner à Bruxelles dans la formation du revenu disponible alors que ce poids augmenterait au niveau du Royaume.

Deuxièmement, la part des autres composantes du revenu primaire diminuerait moins à Bruxelles qu'en moyenne dans le Royaume. Tant les revenus de la propriété que l'excédent d'exploitation et le revenu mixte pèseraient, en fin de projection, plus dans le revenu disponible qu'au niveau national alors que la situation inverse prévaudrait en début de projection.

Enfin, tout comme en début de période de projection, le poids des prestations sociales demeurerait plus faible à Bruxelles qu'au niveau national à l'horizon 2015. Ceci se matérialise principalement dans les prestations de sécurité sociales et d'assurance sociale directes d'employeur. Ces deux postes sont dominés par les pensions dont le poids est notablement plus faible à Bruxelles que dans le Royaume. A l'inverse, les prestations d'assistance sociale en espèce maintiendraient leur poids relativement élevé en projection.

Tableau 19 : Comptes de revenus des ménages - Région de Bruxelles-Capitale

	Structure En % du revenu disponible					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1994	2001	2008	2011	2015	2012- 2015	1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	18,4	17,6	17,1	16,5	16,8	4,1	1,9	2,4	2,9
Rémunérations des salariés (D.1)	75,8	82,4	87,4	86,4	86,8	3,7	3,8	3,6	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	21,9	19,6	16,3	15,5	15,6	3,8	1,2	0,3	2,6
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	116,1	119,6	120,8	118,4	119,2	3,8	3,0	2,9	3,0
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	20,1	19,1	20,3	21,4	21,5	3,7	1,8	3,6	4,0
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,6	3,2	2,9	3,0	3,4	6,8	5,9	1,2	5,8
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,7	5,4	4,7	4,9	4,8	3,2	1,9	0,8	3,3
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,8	2,0	3,1	3,2	3,1	2,9	3,9	9,4	3,5
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	19,8	20,9	20,5	19,8	20,5	4,5	3,4	2,5	3,2
Solde des autres transferts courants (D.7)	2,6	2,6	1,4	1,3	1,1				
Cotisations sociales (D.61)	29,1	31,1	32,6	32,5	32,7	3,8	3,5	3,5	3,2
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,6	2,6	2,8	3,2

5.3.3. Région flamande

Le poids important de la Flandre dans le total du Royaume implique des évolutions projetées pour la Flandre nécessairement proches de celles décrites pour l'ensemble de la Belgique. Des différences par rapport aux autres régions n'en existent pas moins, l'impact de la récession étant notamment plus marqué dans cette région.

Le revenu disponible des ménages résidant en Flandre devrait connaître une croissance annuelle moyenne de 3 % sur l'ensemble de la période de projection, identique à celle projetée pour le Royaume. Le creux serait cependant plus marqué en Flandre au plus fort de la récession. Ainsi en 2010, la progression du revenu disponible nominal ne serait que de 0,8 % (contre 1,0 % pour le Royaume).

Les évolutions des revenus primaires expliqueraient cet effet conjoncturel plus important. Le ralentissement de la croissance des salaires serait, en particulier, plus marqué au nord du pays, accusant un retard de croissance annuelle moyen de 0,1 pp entre 2009 et 2011 sur la projection nationale. Cet effet serait principalement causé par la plus grande sensibilité conjoncturelle du chômage, qui augmenterait plus rapidement en Flandre au début de la crise.

La croissance des excédents d'exploitation et revenu mixte serait par contre un peu moins touchée en Flandre en ce début de projection, croissant de 0,6 % en moyenne par an entre 2009 et 2011, contre 0,4 % au niveau national. C'est principalement la meilleure tenue de la croissance du revenu des indépendants flamands par rapport à la moyenne nationale qui expliquerait cette différence. Cette hausse légèrement supérieure ne contrebalancerait pas la situation moins favorable pour les salaires, de sorte que la croissance du solde des revenus primaires serait légèrement inférieure en Flandre à celle projetée en moyenne dans le Royaume.

La forte poussée du chômage des résidents flamands se traduirait par une croissance légèrement plus marquée des prestations de sécurité sociale en espèces pour la période 2009-2011. En particulier, les seules allocations de chômage versées aux résidents flamands augmenteraient de 30 % en 2009 contre 20 % en moyenne dans le Royaume. Cependant, le poids prépondérant des pensions dans les prestations de sécurité sociale en espèces atténuerait grandement cet effet dans les évolutions agrégées. Par ailleurs, l'évolution des prestations d'assistance sociales en espèces resterait 0,3 pp en-deçà de celle observée au niveau national.

En deuxième partie de projection, les spécificités mentionnées ci-dessus pour la Région flamande se maintiendraient pour les revenus primaires quoique de manière très réduite. Entre 2012 et 2015, le taux de croissance des salaires serait ainsi marginalement inférieur au nord du pays, alors que le taux de croissance des autres revenus primaires flamands continuerait à dépasser celui du Royaume.

La situation s'inverserait par contre concernant les prestations sociales, le taux de croissance constaté en Flandre en particulier pour les prestations de sécurité sociale en espèces s'établissant en dessous de celui projeté au niveau du Royaume sur la période 2012-2015. Les allocations de chômage n'augmenteraient plus que de 0,4 % par an en moyenne sur cette dernière période, contre 1,8 % par an dans l'ensemble du Royaume. La croissance plus rapide des allocations de prépension pour les résidents flamands (3,4 % par an en Flandre contre 2,3 % pour le Royaume) mitigerait quelque peu cet effet, mais ne le compenserait pas.

En termes de prélèvements, le taux de croissance moyen sur 2012-2015 de l'ensemble des impôts sur le revenu devrait être supérieur de 0,1 pp en Flandre comparé à la moyenne belge.

Ces évolutions induiraient globalement une évolution de la structure des comptes de revenus des ménages flamands similaire à celle observée au niveau national. Les différences les plus notables seraient d'une part, une plus forte diminution de la part des salaires dans la formation du revenu disponible en Flandre. Celle-ci se produirait en première partie de projection (2009-2011) où la part des salaires perdrait 1,8 % en Flandre contre 1,5 % au niveau national, et se maintiendrait par la suite. D'autre part, le poids des prélèvements (impôts et cotisations) en Flandre augmenterait légèrement plus rapidement qu'en moyenne dans le Royaume. Cette augmentation se produirait en deuxième partie de projection (2012-2015).

Pour le reste, les différences de structure entre les comptes des ménages flamands et les comptes au niveau du Royaume seraient donc maintenues : d'une part, une plus forte pondération des revenus primaires dans la formation du revenu disponible (127 % en Flandre contre 123,8 % en moyenne dans le Royaume en 2015) et, par voie de conséquence, une plus forte pondération des prélèvements; d'autre part, une plus faible pondération de l'ensemble des prestations sociales. Au sein de l'ensemble des prestations sociales, la pondération des prestations relatives aux pensions et prépensions conserverait en 2015 une part légèrement supérieure en Flandre (22 % du revenu disponible) par rapport à la moyenne belge (21 %).

Tableau 20 : Comptes de revenus des ménages - Région flamande

	Structure					Taux de croissance (%)			
	En % du revenu disponible					Moyennes			
	1994	2001	2008	2011	2015	2012-2015	1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	19,2	19,7	18,1	17,3	17,0	3,2	3,5	2,0	2,1
Rémunérations des salariés (D.1)	83,7	90,2	94,1	92,3	93,7	4,0	4,2	3,8	2,9
Revenus nets de la propriété (D.4)	22,6	19,6	17,3	16,5	16,3	3,4	1,2	1,6	2,2
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	125,5	129,5	129,4	126,1	127,0	3,8	3,6	3,2	2,7
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	18,7	18,2	20,3	22,0	22,6	4,3	2,7	4,8	4,6
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,3	3,0	2,8	2,9	3,4	7,1	7,6	2,3	5,7
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	5,4	5,7	5,6	6,0	6,0	4,0	3,9	3,0	4,2
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1,4	1,4	1,6	1,7	1,6	2,6	2,8	5,8	2,8
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	21,4	23,8	23,7	23,0	24,3	5,1	4,7	3,2	3,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4				
Cotisations sociales (D.61)	31,2	33,5	35,4	35,3	36,0	4,1	4,1	4,1	3,2
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,6	3,1	3,2	3,0

5.3.4. Région wallonne

Nos projections pour le revenu disponible des ménages wallons donnent des taux de croissance moyens en ligne avec la moyenne nationale. Pour autant, les éléments à la base de ce résultat sont significativement différents. Pour le constater, il faut entrer dans le détail des deux comptes, leur solde évoluant, lui aussi, de manière parallèle à la projection nationale.

Au sein du compte d'affectation des revenus primaires, les salaires des résidents wallons connaîtraient la croissance la plus vigoureuse et, ce, aussi bien durant la période de crise en début de projection (avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8 % sur la période 2009-2011 contre 1,6 % en moyenne dans le Royaume) que sur la trajectoire tendancielle se dessinant en fin de projection (avec 4,2 % sur la période 2012-2015 contre 4 % en moyenne dans le Royaume). Deux éléments seraient responsables de ce phénomène. D'une part, en première partie de la période de projection, l'emploi serait moins durement touché en Wallonie qu'au niveau national, comme décrit au chapitre 3. D'autre part, un phénomène de rattrapage des salaires par tête au lieu de domicile verrait le jour (cf. tableau 21), en raison d'une part croissante de résidents wallons occupés dans des régions où le salaire moyen est plus élevé.

En contrepoint, le revenu des indépendants, et dans une moindre mesure les revenus de la propriété, devraient croître plus lentement en Wallonie qu'en moyenne dans le pays. Ce phénomène serait très marqué pour le revenu des indépendants, qui ne croîtrait que de 1,1 % par an en moyenne sur l'ensemble de la projection soit 0,8 pp de moins qu'en moyenne dans le Royaume. L'explication de cette contre-performance proviendrait de la dynamique de l'emploi indépendant en Wallonie, qui poursuivrait en projection la tendance observée depuis 1995. En effet, le nombre d'indépendants diminuerait en moyenne de 0,2 % par an sur l'ensemble de la projection au sud du pays, contre une augmentation de 0,2 % pour le Royaume.

En ce qui concerne le compte de distribution secondaire du revenu, les différences significatives entre la Wallonie et la moyenne belge dans les emplois et les ressources se compenseraient également pour donner une évolution du revenu disponible identique aux deux niveaux.

En termes de ressources, une différence clé résiderait dans les prestations de sécurité sociale versées aux résidents wallons, et en particulier dans la distinction entre sous-périodes de projection.

Ainsi, de 2009 à 2011, la hausse des prestations serait plus lente pour les prestations de sécurité sociale en Wallonie. L'évolution moins défavorable du marché de l'emploi pour les résidents wallons en constituerait le premier facteur (avec en particulier une hausse des allocations de chômage de 14,2 % en 2009 en Wallonie contre 20,2 % dans le Royaume, mais le différentiel s'observerait également pour les prépensions et les interruptions de carrière quoique de manière moins marquée). De plus, l'évolution sociodémographique wallonne serait plus favorable à une croissance modérée des pensions jusqu'en 2011 (le taux de croissance moyen des pensions des salariés ou des indépendants serait inférieur de 0,3 pp sur cette période en Wallonie).

Entre 2012 et 2015, ces phénomènes s'inverseraient, avec une reprise moins nette du marché de l'emploi au sud du pays qui maintiendrait le taux de croissance annuel moyen des allocations de chômage à 3,3 % en Wallonie, contre 1,8 % en moyenne dans le Royaume. De plus, un phénomène de rattrapage se dessinerait concernant les pensions, avec des taux de croissance annuels moyens supérieurs de 0,5 pp à ceux projetés en moyenne pour le Royaume. Celui-ci fait écho aux évolutions démographiques régionales dans la classe d'âge des plus de 65 ans.

Sur l'ensemble de la projection, la dynamique plus vigoureuse en seconde partie dominerait légèrement, les prestations totales versées augmentant en moyenne sur la période 2009-2015 légèrement plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne dans le Royaume.

En ce qui concerne les emplois, la dynamique plus forte des salaires des résidents wallons induirait une hausse légèrement plus rapide des cotisations sociales. Celle-ci compenserait la croissance plus rapide des prestations, de sorte que l'impact du compte de distribution secondaire des revenus sur le revenu disponible serait similaire à celui projeté en moyenne pour le Royaume.

Ces évolutions affecteraient la structure des comptes de revenus des ménages wallons de manière spécifique par rapport à la moyenne nationale.

En particulier, la part des salaires dans la formation du revenu disponible des wallons serait la seule à augmenter sur la période de projection, passant de 91,2 % en 2008 à 91,7 % en 2015, contre un léger recul de 92,6 % à 92,4 % en moyenne dans le Royaume. Les autres revenus primaires, déjà largement moins importants en Wallonie en début de projection, verraient leur poids continuer de décroître en projection, pour aboutir, en 2015, 2,6 pp sous le poids constaté en moyenne dans le Royaume. Ce second effet dominerait et impliquerait donc une baisse du poids des revenus primaires dans la formation du revenu disponible, ce poids devenant en 2015 le plus faible des trois régions, à 118,7 %.

En passant de 24,9 % en 2008 à 27,4 % en 2015, le poids des prestations de sécurité sociale en espèces augmenterait plus qu'en moyenne dans le Royaume, l'écart positif passant de 3,3 pp en 2008 à 3,5 pp en 2015. Cet effet serait moins marqué pour les autres prestations sociales, qui, par ailleurs, représentent un poids plus faible. Au contraire, le poids des cotisations sociales rattraperait la moyenne du Royaume, avec une différence négative de 0,1 pp seulement en 2015 contre 0,4 pp en 2008.

Tableau 21 : Comptes de revenus des ménages - Région wallonne

	Structure					Taux de croissance (%)			
	En % du revenu disponible					Moyennes			
	1994	2001	2008	2011	2015	2012-2015	1995-2001	2002-2008	2009-2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	17,7	17,5	15,9	14,6	13,9	2,3	2,4	1,7	1,1
Rémunérations des salariés (D.1)	78,8	85,3	91,2	90,1	91,7	4,2	3,7	4,1	3,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	19,5	16,8	14,1	13,5	13,1	2,9	0,5	0,7	2,0
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	115,9	119,6	121,2	118,3	118,7	3,8	3,0	3,3	2,8
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	23,7	23,4	24,9	26,5	27,4	4,6	2,3	4,0	4,5
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	2,0	2,5	2,2	2,3	2,7	7,3	5,9	1,6	5,9
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6,0	6,3	6,2	6,6	6,8	4,5	3,3	3,0	4,5
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	2,7	2,3	2,6	2,7	2,6	2,6	0,5	4,8	3,0
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	20,1	22,1	22,5	21,9	23,0	5,0	3,9	3,4	3,4
Solde des autres transferts courants (D.7)	0,1	-0,2	0,2	0,1	0,0				
Cotisations sociales (D.61)	30,0	32,1	34,4	34,5	35,3	4,3	3,5	4,1	3,4
4. Revenu disponible (B.6n)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	3,7	2,5	3,1	3,0

5.4. Parts régionales et revenus par tête

Les différences relatives dans les évolutions régionales projetées peuvent être résumées en considérant l'évolution des parts de chaque région dans le total du Royaume (cf. tableau 22). Nous relevons ci-dessous les évolutions les plus significatives, les explications se retrouvant dans les trois sections précédentes.

En termes de revenus primaires, nos projections impliquent un léger glissement entre Bruxelles et la Flandre, la part bruxelloise gagnant 0,1 pp au détriment de la part flamande sur la période 2009-2015.

La part bruxelloise dans l'excédent d'exploitation augmenterait sensiblement en termes relatifs (+0,6 pp, soit +7 %), au détriment de la part wallonne (-1,5 pp soit -5 %). Ce phénomène serait également perceptible, quoique d'ampleur moindre, pour les revenus de la propriété. A l'opposé, la part wallonne dans les salaires remonterait au détriment de la part flamande en projection, pour retrouver son niveau de 1994.

Dans le compte de distribution secondaire du revenu des ménages, en termes de ressources, la part wallonne demeurerait stable en projection avec 32,9 % de l'ensemble des prestations sociales en espèces. La part bruxelloise diminuerait d'environ 0,3 pp pour atteindre 9 % au terme de la

période de projection, au profit de la part flamande s'élevant alors à 58 % environ.

La répartition des prestations sociales évoluerait principalement au niveau des prestations de sécurité sociale en espèce, où la part flamande remonterait en projection, les deux autres régions voyant leur part baisser, de manière beaucoup plus nette pour Bruxelles. Ce glissement s'opérerait plus particulièrement sur les allocations de prépensions et d'interruptions de carrière, dont la part progresserait encore en Flandre pour atteindre respectivement 72,6 % et 70,2 % du total en 2015. Le poids de la Flandre serait en hausse également pour l'ensemble des pensions (privées et publiques), mais de manière moins nette, ainsi que pour les allocations de chômage (en raison du début de la période de projection). Le poids de la Wallonie augmenterait également légèrement dans les pensions et les allocations de chômage. La Région bruxelloise verrait donc sa part baisser dans la grande majorité des prestations sociales, à l'exception des allocations familiales et des prestations d'assistance sociale (avec en particulier une part de 28,4 % pour le revenu d'insertion en 2015). Les différences de dynamique démographique expliquent clairement une partie de ces résultats.

En ce qui concerne les emplois du compte de distribution secondaire des revenus, on constaterait une augmentation de la part wallonne et une baisse de la part bruxelloise, aussi bien pour les impôts sur le revenu que pour les cotisations sociales, le poids de la Flandre étant à peu près stable. Ces glissements sont le reflet des dynamiques différenciées en termes de salaires (tant la masse totale que le salaire par tête joueraient ici un rôle).

Tableau 22 : Comptes de revenus des ménages : parts dans le total du Royaume (en %)

	Région de Bruxelles-Capitale				Région flamande				Région wallonne			
	1994	2001	2008	2015	1994	2001	2008	2015	1994	2001	2008	2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires												
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9,9	9,2	9,5	10,1	61,5	63,5	63,7	64,5	28,6	27,3	26,8	25,3
Rémunérations des salariés (D.1)	9,4	9,2	9,1	9,1	61,5	62,2	62,1	61,8	29,1	28,5	28,8	29,1
Revenus nets de la propriété (D.4)	10,2	10,3	9,6	9,9	62,6	63,4	64,9	65,0	27,2	26,3	25,4	25,1
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	9,6	9,4	9,2	9,3	61,7	62,6	62,7	62,6	28,7	28,0	28,1	28,1
3. Compte de distribution secondaire du revenu												
a. Ressources												
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	9,9	9,5	9,0	8,7	55,0	55,8	57,2	57,6	35,0	34,7	33,8	33,7
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	12,0	11,1	10,5	10,5	61,0	63,8	65,0	64,7	27,0	25,1	24,5	24,7
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	10,2	9,2	8,0	7,6	57,7	59,2	60,0	59,9	32,1	31,6	32,0	32,5
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	9,9	11,3	14,2	14,7	45,7	48,5	48,2	47,8	44,4	40,2	37,5	37,5
b. Emplois												
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ..., (D.5)	9,5	8,9	8,6	8,4	61,3	62,8	62,8	62,9	29,1	28,2	28,6	28,7
Solde des autres transferts courants (D.7)	39,4	49,6	26,2	33,9	58,0	60,2	62,4	69,0	2,6	-9,9	11,4	-2,9
Cotisations sociales (D.61)	9,6	9,3	9,0	8,9	60,9	61,9	62,1	61,9	29,5	28,8	28,9	29,2
4. Revenu disponible (B.6n)	10,1	9,9	9,6	9,7	59,8	60,7	61,1	61,0	30,1	29,4	29,3	29,3

Pour conclure ce chapitre, reprenons les deux grands soldes des comptes de revenus des ménages, et rapportons-les à la population. On passe ainsi d'une vision macroéconomique agrégée de l'ensemble des ménages d'une région à une vision individualisée d'un élément du bien-être des ménages.

Tableau 23 : Evolutions des revenus primaire et disponible par tête

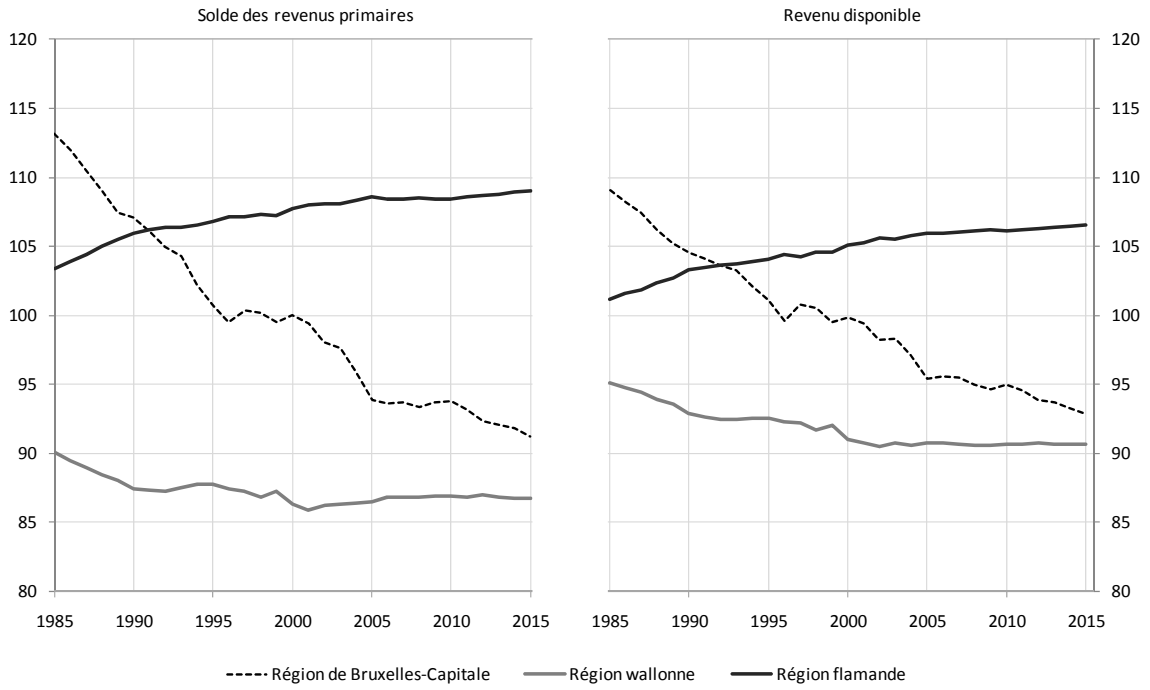
	Montants en euros courants					Taux de croissance (%) Moyennes			
	1994	2001	2008	2011	2015	2012- 2015	1995- 2001	2002- 2008	2009- 2015
1. Solde des revenus primaires (B.5n)									
Région de Bruxelles-Capitale	15 926	19 158	21 537	21 905	24 235	2,6	2,7	1,7	1,7
Région flamande	16 605	20 814	25 043	25 529	28 955	3,2	3,3	2,7	2,1
Région wallonne	13 675	16 560	20 026	20 426	23 035	3,1	2,8	2,8	2,0
2. Revenu disponible (B.6n)									
Région de Bruxelles-Capitale	13 721	16 016	17 833	18 502	20 337	2,4	2,2	1,5	1,9
Région flamande	13 233	16 070	19 351	20 238	22 799	3,0	2,8	2,7	2,4
Région wallonne	11 795	13 845	16 527	17 270	19 408	3,0	2,3	2,6	2,3

Les résultats, repris au tableau 23, relativisent les constats posés précédemment. En particulier, la dynamique légèrement supérieure des revenus primaires en Région bruxelloise serait plus que contrebalancée par une croissance démographique plus rapide, de sorte que les montants par tête croîtraient finalement moins vite dans la capitale.

En termes de revenu disponible, les valeurs relatives en Flandre et Wallonie tendraient à se stabiliser, la valeur en indice pour la Flandre croissant de plus en plus lentement alors que celle pour la Wallonie remonterait légèrement poursuivant le mouvement progressif amorcé dans les années 2000. La Région de Bruxelles-Capitale verrait par contre la décroissance de cet indice se poursuivre, pour aboutir à des niveaux plus proches de ceux de la Wallonie.

Le graphique 8 replace ces évolutions en indice dans leur contexte historique.

Graphique 8 : Solde des revenus primaires et revenu disponible par tête, indice Royaume = 100



6. Finances publiques

6.1. Introduction

Le développement du volet 'Finances publiques' s'inscrit dans une nouvelle phase de développement du projet HERMREG. L'objectif de ce module est de régionaliser les finances publiques. On se limite cependant à la régionalisation du compte des communautés et régions. Etant donné que ce module n'a été finalisé que récemment, ce chapitre, dans lequel les résultats complets sont présentés pour la première fois, est nouveau dans le rapport HERMREG.

Le module 'Finances publiques' comprend, d'une part, la désagrégation du compte de l'ensemble des communautés et régions en comptes des différentes entités régionales pour la période 2000-2008 et, d'autre part, les perspectives régionales relatives aux recettes et dépenses de ces entités pour la période 2009-2015.

Contrairement aux autres modules, l'angle institutionnel est ici considéré. Ainsi, les différentes entités institutionnelles sont la Région flamande (y compris la Communauté flamande), la Région wallonne (y compris la Communauté germanophone), la Région bruxelloise (y compris les Commissions communautaires commune, flamande et française) et la Communauté française.

6.2. Méthodologie

La désagrégation du compte de l'ensemble des communautés et régions en comptes individuels par entité est en cohérence avec les comptes nationaux et le modèle national HERMES. A cette fin, une méthodologie³⁴ a été développée pour établir, par entité, les dépenses et recettes en SEC95 sur base des regroupements économiques disponibles et de clés de répartition. Les comptes par entité pour la période 2000-2008 sont basés sur cette méthodologie.

Une approche 'bottom-up' est considérée afin d'établir les perspectives régionales. Ainsi, ce sont les comptes individuels des entités qui sont projetés et le compte des communautés et régions – présenté dans les Perspectives Economiques nationales 2010-2015 de mai 2010 – est l'agrégation de ces différents comptes. A l'exception des moyens issus de la loi spéciale de financement (LSF)³⁵, les présentes perspectives régionales sont donc conformes avec la projection nationale HERMES de mai 2010 et intègrent les informations disponibles avant la mi-avril 2010³⁶. Elles reposent sur les hypothèses suivantes.

Les recettes fiscales affectées des communautés et régions sont calculées sur base de la LSF. Le tableau 24 reprend les hypothèses sur la valeur des paramètres permettant le calcul des moyens globaux issus de la LSF ainsi que leur répartition entre les différentes régions et communautés.

³⁴ Voir pour plus de détails G. Gentil (2008).

³⁵ Les moyens issus de la LSF ont été recalculés sur base des nouveaux paramètres régionaux en provenance des autres modules d'HERMREG.

³⁶ Les mesures adoptées lors des différents contrôles budgétaires 2010 n'ont donc pas été prises en compte.

Tableau 24 : Paramètres de la loi spéciale de financement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Environnement économique								
a. Inflation	4,49	-0,05	1,8	1,8	1,6	1,7	1,8	1,9
b. Croissance du PIB	1,20	-3,00	1,4	1,7	2,3	2,1	2,3	2,3
II. Produit de l'IPP								
a. Répartition entre les régions (en pour cent)								
- Région de Bruxelles-Capitale	8,41	8,38	8,32	8,38	8,47	8,44	8,38	8,33
- Région flamande	63,28	63,43	63,53	63,45	63,36	63,34	63,32	63,40
- Région wallonne	28,31	28,18	28,15	28,17	28,16	28,21	28,30	28,27
b. Répartition entre les communautés (en pour cent)								
- Communauté flamande	65,24	65,39	65,47	65,41	65,34	65,31	65,28	65,35
- Communauté française	34,76	34,61	34,53	34,59	34,66	34,69	34,72	34,65
c. Capacité fiscale (écart en pour cent par rapport à la moyenne nationale)								
- Région de Bruxelles-Capitale	-13,72	-14,70	-15,85	-15,72	-15,29	-16,05	-17,12	-17,92
- Région flamande	9,49	9,81	10,07	10,03	9,99	10,05	10,13	10,36
- Région wallonne	-12,78	-13,03	-13,10	-13,03	-13,04	-12,88	-12,64	-12,75
III. Démographie								
a. Population (taux de croissance)								
- Région de Bruxelles-Capitale	1,22	1,68	1,30	1,31	1,30	1,26	1,21	1,15
- Région flamande	0,64	0,72	0,61	0,63	0,63	0,63	0,62	0,60
- Région wallonne	0,64	0,61	0,67	0,70	0,71	0,72	0,73	0,72
b. Répartition du nombre d'élèves (en pour cent)								
- Communauté flamande	56,91	56,86	56,73	56,60	56,48	56,39	56,33	56,28
- Communauté française	43,09	43,14	43,27	43,40	43,52	43,61	43,67	43,72
c. Coefficient d'adaptation (indice : 1989 = 100)								
	102,31	102,77	102,94	103,36	103,95	104,72	105,57	106,37

Les moyens globaux transférés dépendent principalement du taux de croissance du PIB et du taux d'inflation. Les moyens prélevés sur le produit de la TVA évoluent également en fonction d'un coefficient d'adaptation dépendant de la taille de la population de moins de 18 ans en Communauté française³⁷. Les perspectives démographiques sont telles que ce coefficient devrait augmenter sensiblement lors des prochaines années. Ensuite, les transferts effectués au titre d'intervention de solidarité nationale dépendent principalement de l'écart par rapport à la moyenne nationale du produit de l'impôt des personnes physiques par habitant prélevé sur les résidents des différentes régions. Selon les perspectives démographiques et économiques et selon l'évolution future du produit régional de l'IPP (voir chapitre 5), le montant de l'intervention de solidarité nationale devrait également augmenter durant les prochaines années. Rappelons enfin que, dans le processus budgétaire, le calcul des moyens transférés s'effectue sur base d'estimations de ces différents paramètres. Lorsque la valeur définitive de ces paramètres est connue, le calcul est à nouveau réalisé ce qui donne lieu à une correction qui est en général effectuée l'année suivante. En projection, sur base des différents paramètres retenus, une correction positive devrait avoir lieu en 2011. A partir de 2012, plus aucune correction n'a lieu puisque l'on suppose que les montants octroyés correspondent aux montants dus. Le tableau 24

³⁷ Un coefficient est calculé pour la Communauté flamande et pour la Communauté française mais seul le coefficient le plus élevé est retenu.

repréend également les clés qui permettent de répartir le montant total entre les régions et les communautés.

Les recettes fiscales propres des communautés et régions (impôts régionaux et autonomes³⁸) sont basées pour 2009 sur les réalisations en base SEC³⁹. A partir de 2010, ces recettes fiscales propres suivent l'évolution du PIB national. Pour 2009 et 2010, les recettes non fiscales et les transferts des sous-secteurs publics sont basés sur les données budgétaires. A partir de 2011, ils sont indexés ou maintenus constants.

L'évolution des dépenses primaires (à l'exclusion des rémunérations) à court terme (2009 et 2010) découle de la comparaison des budgets⁴⁰ consécutifs les plus récents de la Région flamande, de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale⁴¹ et de la Région wallonne⁴². L'analyse se base sur les regroupements économiques disponibles des budgets des dépenses des différentes entités ainsi que de leurs fonds et organismes autonomes respectifs. Pour obtenir le taux de croissance des dépenses en 2009⁴³, les opérations de dépenses des budgets ajustés de 2009 sont comparées à celles des budgets correspondants de 2008. Les chiffres de 2010 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2010 et 2009.

La projection des dépenses primaires pour la période 2011-2015 (hors dépenses de rémunération) est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette hypothèse de politique constante en matière de dépenses des communautés et régions se traduisait traditionnellement dans les précédentes perspectives nationales par l'extrapolation à moyen terme des tendances observées durant la période passée, en général les huit dernières années (après correction des mouvements non récurrents, et hors dépenses de rémunérations pour lesquelles une méthodologie différente est appliquée, voir ci-dessous).

Or, à l'occasion de l'élaboration des budgets 2010 et dans une moindre mesure des budgets 2009 ajustés, les autorités régionales et communautaires ont pris des décisions infléchissant significativement les trajectoires de dépenses à moyen terme, comme il ressort de divers documents budgétaires⁴⁴. Par conséquent, la méthode habituelle basée sur l'extrapolation de la tendance des huit années passées n'aurait pas été adéquate. L'on a dès lors opté pour une extrapolation à moyen terme des taux de croissance annuels moyens de la période 2009-2010 corrigés pour les mesures non récurrentes, par catégories de dépenses (sauf pour les rémunérations), jugés davantage représentatifs du nouveau comportement dépensier structurel. Néanmoins, pour certaines catégories de dépenses, le taux de croissance sur la période 2009-2010 est apparu exagérément restrictif dans une optique de moyen terme, en l'occurrence lorsque ce

³⁸ Les impôts autonomes sont les impôts perçus par les régions mêmes.

³⁹ Les réalisations des impôts régionaux ont été mises à notre disposition par le SPF Finances et les instances régionales compétentes.

⁴⁰ Les provisions et les taux de sous-utilisation des budgets ne sont pas inclus.

⁴¹ Les budgets des Commissions communautaires n'ont pas été pris en considération.

⁴² Les budgets de la Communauté germanophone n'ont pas été pris en considération.

⁴³ Ce taux est corrigé pour les mesures non récurrentes.

⁴⁴ Ces inflexions se retrouvent également dans les projections pluriannuelles réalisées par les administrations concernées (ces projections ne sont pas utilisées ici en raison de leur caractère normatif).

taux de croissance était négatif. Dans ce cas de figure, le taux de croissance des dépenses en question a été fixé à zéro en projection. Il en va de même pour les dépenses desquelles aucune tendance ne se dégage clairement sur une période plus longue (2004-2010) comme, notamment, les transferts en capital.

Les dépenses de rémunérations ne sont pas basées sur les chiffres budgétaires. Leur évolution dépend de l'indexation des salaires (a), de l'évolution de l'emploi (b1), des revalorisations salariales décidées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement (b2.1) et d'une dérive salariale (b2.2) ⁴⁵ (cf. tableau 25).

L'indexation des salaires s'effectue via un relèvement par tranche de 2 % d'un indice mensuel d'indexation des rémunérations qui suit la progression de l'indice santé des prix à la consommation⁴⁶ ; la dérive salariale correspond à la variation des taux de salaires liée à l'évolution des qualifications et aux changements de structure d'âge du personnel étant donné les hausses salariales dues aux avancements automatiques dans les échelles barémiques, aux primes d'ancienneté, et aux promotions.

Tableau 25 : Hypothèses relatives à la masse salariale des communautés et régions (1)
(en taux de croissance)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Masse salariale	1,9	3,1	2,8	2,8	2,8	3,0
a. Indice d'indexation des rémunérations	0,0	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8
b. Masse salariale hors indexation	1,9	1,4	1,1	1,1	1,1	1,1
b1. Emploi	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
- Région bruxelloise	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
- Région flamande	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
- Région wallonne	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
- Communauté française	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
b2. Dérive et revalorisations salariales	1,0	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3
b2.1. Revalorisations salariales	0,6	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
- Région bruxelloise	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Région flamande	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
- Région wallonne	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Communauté française	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b2.2. Dérive salariale	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
- Enseignement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
- Administration	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Nb. Masse salariale en millions d'euros	13542	13964	14357	14762	15177	15627
Emploi en milliers de personnes	338	341	344	347	349	352

(1) Hors entreprises publiques (TEC - STIB - DE LIJN, RTBF - VRT - BRF) et subventions 'emploi' (dont chercheurs).

⁴⁵ Pour plus de détails relatifs à la masse salariale des communautés et régions, voir L. Laloy (2009).

⁴⁶ En pratique, la moyenne de l'indice santé des quatre derniers mois est confrontée à un indice-pivot. Lorsque l'indice santé dépasse l'indice-pivot, l'indice mensuel des rémunérations augmente de 2 % le second mois qui suit le dépassement.

En 2010, le taux de croissance de l'indice d'indexation des rémunérations serait nul en raison de l'absence d'indexation des salaires en 2009 et 2010 (l'indice-pivot ne serait plus dépassé entre août 2008 et décembre 2010).

L'emploi de l'enseignement de chaque communauté augmenterait régulièrement compte tenu d'une population scolaire qui serait en expansion, d'après les projections démographiques actuellement retenues ; l'emploi dans les administrations de chaque communauté et chaque région serait également en progression conformément à une tendance qui reflète des besoins croissants dans un contexte d'augmentation du nombre d'administrés.

Les revalorisations salariales prises en compte sont celles décidées dans le cadre des accords sectoriels signés actuellement au niveau de chaque entité fédérée. Des revalorisations ultérieures ne sont pas exclues mais la méthodologie de projection ne prévoit pas de les anticiper compte tenu d'un scénario à politique inchangée⁴⁷.

Enfin, la dérive salariale est projetée en fonction du type d'activité (administration et enseignement). Celle-ci serait plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel.

Dans la suite de ce chapitre, nous présenterons premièrement les perspectives⁴⁸ pour l'ensemble des communautés et régions pour la période 2009-2015. Ensuite, nous discuterons les résultats⁴⁹ par entité. Rappelons que les résultats pour 2009 sont basés sur les données les plus récentes (avril 2010) et ne constituent pas des perspectives au sens strict mais plutôt des quasi-observations. Par ailleurs, les chiffres pour 2008 découlent du compte des communautés et régions publié dans les comptes nationaux de septembre 2009 (CN 2008). Ce compte a été réparti par nos soins entre les communautés et régions sur base des regroupements économiques des dépenses et des recettes disponibles en tenant compte des nécessaires glissements et corrections SEC. Les soldes de financement ainsi calculés diffèrent néanmoins légèrement de ceux qui sont publiés par communauté et région dans les comptes nationaux. En effet, dans notre projection, l'écart statistique présent dans les comptes nationaux afin d'atteindre le solde de financement de l'ensemble des communautés et régions est réparti entre les différentes entités.

⁴⁷ Les revalorisations salariales sont celles des accords sectoriels suivants : Communauté française - administration : protocole d'accords d'avril 2004 et accord sectoriel 2009-2010 signé en décembre 2008 ; Communauté française – enseignement : protocole d'accords d'avril 2004 et accord sectoriel 2009-2010 signé en juin 2008 ; Communauté flamande – enseignement : accord sectoriel 2005-2009 signé en octobre 2006 (et pour l'enseignement supérieur en décembre 2006) et accord complémentaire signé le 4 juin 2009 ; Communauté germanophone : accord sectoriel 2007-2009 signé en avril 2007 ; Région bruxelloise : accord sectoriel 2007-2008 signé en décembre 2008 ; Région wallonne : accord sectoriel 2007-2008 signé en mai 2009 ; Région flamande : accord sectoriel 2008-2009 signé en juillet 2008.

⁴⁸ Les estimations de finances publiques présentées sont basées sur les données disponibles en avril 2010. Dans les tableaux du présent chapitre, les chiffres dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération) de même que les pensions d'anciens fonctionnaires des communautés et régions. Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

⁴⁹ Les résultats détaillés (perspectives pour les différentes catégories de revenus et de dépenses) par entité sont repris en annexe.

6.3. Communautés et régions

Le solde de financement des communautés et régions – exprimé en pour cent du PIB – s’est sensiblement détérioré en 2009, passant de -0,1 % en 2008 à -0,7 % en 2009. A partir de 2010, les finances des communautés et régions s’amélioreraient progressivement pour atteindre l’équilibre en 2015.

L’évolution du solde de financement s’explique par le cheminement combiné du solde primaire et des charges d’intérêt (voir tableau 26). Le solde primaire, qui était encore positif en 2008, se dégrade de 0,6 % du PIB en 2009 en raison du recul des recettes et d’une hausse des dépenses primaires, ces variations étant largement cycliques. Par la suite, le solde primaire s’améliorerait pour redevenir en excédent à partir de 2013 suite à l’accroissement des recettes et la contraction des dépenses primaires. Les charges d’intérêt, quant à elles, augmentent en début de période en raison de la hausse du taux d’endettement. A moyen terme, malgré les déficits accumulés, les charges d’intérêt seraient stables en raison de l’augmentation du PIB.

Tableau 26 : Compte des communautés et régions
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2011- 2009	Ecart 2015- 2011
Solde primaire	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4
Recettes, dont	12,3	12,1	12,0	12,2	12,2	12,1	12,2	12,2	0,1	-0,0
Recettes fiscales propres	2,2	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,2	-0,0
Recettes fiscales affectées	8,7	8,7	8,4	8,6	8,6	8,6	8,7	8,7	-0,0	0,1
Parts d’IPP	4,9	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	-0,0	0,0
Parts de TVA	3,8	3,8	3,7	3,8	3,8	3,9	3,9	3,9	-0,0	0,1
Recettes non fiscales	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,1
Transferts des sous-secteurs publics (1)	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	-0,0
Dépenses primaires	12,2	12,6	12,3	12,3	12,2	12,1	12,0	11,9	-0,3	-0,4
Dépenses primaires finales, dont	9,4	10,0	9,7	9,7	9,5	9,5	9,4	9,3	-0,4	-0,4
Rémunérations	4,3	4,6	4,6	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	-0,1	-0,2
Achats de biens et services	1,6	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	-0,1	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL (1)	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,0	0,0
Transferts aux entreprises	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-0,1	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	-0,0
Aux pouvoirs locaux	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	-0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Charges d’intérêt	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0
Solde de financement	-0,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,3	0,4

(1) Hors pensions des fonctionnaires des communautés et des régions

Les recettes des communautés et régions – exprimées en pour cent du PIB – se réduisent en 2009 et 2010. En 2009, la baisse est attribuable à l’évolution des recettes fiscales propres et particulièrement à l’évolution des impôts qui sont les plus sensibles à la crise économique. En 2010, la réduction des recettes issues de la loi spéciale de financement (LSF) – les recettes fiscales affectées – domine la hausse des recettes fiscales propres et non fiscales.

En 2011, les recettes augmentent de 0,2 % du PIB pour atteindre leur niveau de moyen terme. Cette hausse des recettes trouve son origine dans l'augmentation des moyens issus de la LSF, les recettes fiscales propres étant constantes.

Après avoir augmenté de 0,6 % du PIB en 2009, les dépenses primaires finales diminuent de 0,3 % en 2010 (voir tableau 26). En revanche, les transferts aux sous-secteurs publics, qui diminuent en 2009 en raison de l'impact de mesures ponctuelles prises en 2008, renouent avec leur rythme de croissance normal, lequel est, entre autres, fonction de la croissance décrétole des transferts aux Fonds des communes.

La baisse des dépenses primaires finales s'explique par les mesures d'économie structurelles prises en 2010 par les communautés et régions en vue de contrer la composante cyclique du solde de financement apparue avec la crise. Les principales économies, qui sont pour la plupart récurrentes, visent une réduction à la fois des frais de fonctionnement de l'appareil administratif et de l'octroi de subventions et une meilleure orientation de la politique d'investissement. Cette politique se reflète clairement dans la croissance négative des achats de biens et services, des investissements et des transferts aux entreprises (voir tableau 27).

Tableau 27 : Taux de croissance réel¹ des dépenses des communautés et régions
(en pour cent)

	2009	2010	Moyenne de période 2011-2015	Moyenne de période 2004-2008
Dépenses primaires	1,7	-1,1	1,3	2,4
Dépenses primaires finales	4,4	-2,0	1,1	2,0
dont :				
Rémunérations	4,9	0,2	1,3	1,4
Achats de biens et services	3,8	-5,6	0,0	1,0
Investissements	1,3	-7,7	-0,2	-0,4
Transferts aux ménages et ISBL	7,8	1,0	2,3	4,6
Transferts aux entreprises	-2,1	-9,1	0,3	3,5
Transferts aux sous-secteurs publics	-7,5	2,4	2,0	3,7
p.m. recettes	-3.1	0,7	2,3	2,1

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

Alors que la croissance moyenne des dépenses atteignait encore 2,4 % sur la période 2004-2008, elle ne dépasserait plus 1,3 % sur la période 2011-2015. Par conséquent, les dépenses primaires devraient se tasser de 0,4 % du PIB à moyen terme. La baisse des dépenses se concrétise par un fléchissement des achats de biens et services, des investissements et des transferts aux entreprises (de 0,1 % du PIB dans les trois cas), ce fléchissement étant lui-même dû à la prorogation des mesures d'économie récurrentes décidées dans le cadre des budgets 2010. Les rémunérations diminuent de 0,2 % du PIB. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions.

Tableau 28 : Solde de financement des communautés et régions
(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2015-2009
Communautés et régions	-2311	-1852	-1306	-1074	-796	-393	34	2345
Région bruxelloise	-266	-159	-177	-194	-195	-189	-187	79
Région flamande	-925	-457	-211	-10	187	463	763	1688
Région wallonne	-727	-553	-477	-452	-435	-405	-369	358
Communauté française	-392	-683	-441	-418	-354	-261	-173	219

A politique inchangée, le compte des communautés et régions devrait donc être en équilibre en 2015. Cependant, comme le montre le tableau 28, les trajectoires budgétaires des différentes entités ne sont pas identiques même si toutes devraient mener une politique plus restrictive en matière de dépenses dans le futur. Une analyse détaillée de chaque entité est effectuée dans les sections suivantes.

6.4. La Région bruxelloise

La crise économique a significativement affecté les finances de la Région bruxelloise⁵⁰ en 2009. Le solde de financement se dégrade de 260 millions par rapport à 2008 et le déficit s'élève à -266 millions d'euros (voir tableau 29). Cette détérioration est presque exclusivement attribuable à la dégradation du solde primaire (249 millions).

Tableau 29 : Compte de la Région bruxelloise⁵¹
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde primaire	76	-173	-44	-56	-65	-53	-36	-22
Recettes, dont	3340	3131	3280	3362	3446	3559	3685	3814
Recettes fiscales propres	1186	1013	1068	1096	1139	1181	1227	1275
Recettes fiscales affectées	936	888	920	998	1019	1070	1127	1184
Parts d'IPP	936	888	920	998	1019	1070	1127	1184
Parts de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	539	448	508	483	491	499	507	517
Transferts des sous-secteurs publics (1)	679	782	785	785	797	810	823	838
Dépenses primaires	3265	3304	3325	3418	3511	3612	3721	3836
Dépenses primaires finales, dont	2464	2507	2498	2566	2635	2711	2791	2877
Rémunérations	830	872	900	936	971	1011	1053	1098
Achats de biens et services	446	429	449	457	464	471	480	489
Investissements	459	503	470	475	483	492	500	508
Transferts aux ménages et ISBL (1)	497	509	517	533	549	566	585	605
Transferts aux entreprises	230	193	160	163	166	169	172	175
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	801	797	827	852	876	901	929	959
Aux pouvoirs locaux	528	524	549	569	589	610	632	656
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	82	94	115	121	129	141	153	165
Solde de financement	-6	-266	-159	-177	-194	-195	-189	-187

(1) Hors pensions des fonctionnaires.

⁵⁰ Y compris les trois Commissions communautaires.

⁵¹ Y compris les trois Commissions communautaires.

Cette dégradation du solde primaire s'explique, d'une part, par la baisse sensible des recettes (-6,2 %) qui résulte principalement du tassement de presque 15 % des recettes fiscales propres en raison de paramètres macroéconomiques défavorables et, d'autre part, par l'incidence de mesures ponctuelles prises en 2008 comme la contribution du pouvoir fédéral pour le financement de la dalle de couverture des voies ferroviaires (19 millions) et la vente exceptionnelle de bâtiments de la part de la STIB (94 millions). Afin d'absorber cette contraction des recettes, la Région de Bruxelles-Capitale a pris une série de mesures d'économies à l'occasion de l'élaboration de son budget ajusté 2009 comme la réduction de 3 % de tous les crédits d'ordonnancement à l'exception des rémunérations, charges d'intérêt et dotations aux communes. Ces mesures visent surtout à limiter les achats de biens et services ainsi que les subsides aux entreprises. De cette façon, les dépenses primaires n'ont augmenté seulement que de 40 millions d'euros en 2009 ce qui équivaut à une hausse de 1,2 % en termes réels (voir tableau 30).

En 2010 également, des économies ont été réalisées au niveau des subsides aux entreprises ainsi que par le report de certains investissements dans la mobilité et les infrastructures. Les recettes sont influencées positivement par la reprise économique. Ainsi, les recettes fiscales propres devraient augmenter en termes réels de 3,6 %. De même, les moyens issus de la LSF augmentent en 2010 suite à ces paramètres macroéconomiques plus favorables et à une correction légèrement positive. Par ailleurs, des mesures ponctuelles ont été prises au niveau des recettes. Ainsi, la vente d'actifs immobiliers de la part de la Société de développement de la Région bruxelloise et une hausse temporaire des transferts de la Communauté française à la Commission communautaire française devraient rapporter respectivement 20 millions et 12,5 millions d'euros en 2010. Toutes ces mesures auraient pour effet de réduire le déficit d'environ 100 millions. Le solde de financement s'élèverait à -159 millions en 2010.

Tableau 30 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région bruxelloise⁵²

(en pour cent)	2009	2010	Moyenne de période 2011-2015
Dépenses primaires	1,2	-1,1	1,1
Dépenses primaires finales	1,8	-2,1	1,1
dont :			
Rémunérations	5,1	1,4	2,3
Achats de biens et services	-3,9	2,9	-0,0
Investissements	9,7	-8,3	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL	2,5	-0,3	1,4
Transferts aux entreprises	-16,3	-18,2	0,0
Transferts aux sous-secteurs publics	-0,5	2,0	1,2
p.m. recettes	-6,2	2,9	1,3

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

Durant les années 2011 et 2012, le solde de financement se détériorerait de nouveau pour se stabiliser à environ -190 millions en fin de période. Le solde primaire resterait négatif à moyen terme. En termes absolus, la hausse des dépenses serait supérieure à celle des recettes malgré la

⁵² Y compris les trois Commissions communautaires.

hausse de l'intervention de solidarité nationale qui influence positivement les moyens issus de la LSF. Sur la période 2011-2015, seuls les transferts aux ménages (1,4 %), les transferts aux pouvoirs locaux (1,8 %) et les rémunérations dont la dynamique propre dépend des hypothèses retenues (voir tableau 25) devraient connaître une croissance réelle supérieure à la croissance moyenne des dépenses (1,1 %).

6.5. La Région flamande

Le solde de financement de la Région flamande⁵³, qui était déjà légèrement négatif en 2008, se détériore en 2009, le déficit atteignant 925 millions d'euros⁵⁴ (voir tableau 31). Cette dégradation est principalement due à la forte baisse du solde primaire.

Tableau 31 : Compte de la Région flamande
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde primaire	-7	-819	-136	136	357	571	855	1151
Recettes, dont	24193	23322	24144	25266	26233	27241	28370	29579
Recettes fiscales propres	4345	3779	4488	4598	4811	4993	5198	5405
Recettes fiscales affectées	17624	17287	17196	18313	19035	19827	20713	21676
Parts d'IPP	10017	9804	9744	10371	10729	11143	11601	12108
Parts de TVA	7607	7483	7452	7942	8307	8684	9112	9568
Recettes non fiscales	1693	1679	1880	1771	1799	1829	1862	1897
Transferts des sous-secteurs publics (1)	494	540	542	546	550	554	558	563
Dépenses primaires	24200	24141	24281	25130	25876	26670	27515	28428
Dépenses primaires finales, dont	18977	19812	19710	20384	20963	21582	22242	22958
Rémunérations	8700	9083	9236	9530	9786	10058	10342	10651
Achats de biens et services	3085	3284	3020	3072	3121	3173	3230	3291
Investissements	1316	1321	1263	1276	1296	1317	1339	1361
Transferts aux ménages et ISBL (1)	4142	4524	4703	4929	5163	5414	5686	5983
Transferts aux entreprises	1669	1535	1423	1509	1529	1551	1574	1599
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	5223	4330	4571	4746	4912	5088	5273	5470
Aux pouvoirs locaux	4865	4150	4384	4556	4720	4891	5073	5267
Aux administrations de sécurité sociale	329	151	157	160	162	165	168	171
Charges d'intérêt	79	106	321	347	367	384	392	388
Solde de financement	-86	-925	-457	-211	-10	187	463	763

(1) Hors pensions des fonctionnaires.

En 2009, les recettes fiscales propres se contractent de 566 millions d'euros. Cette baisse résulte, d'une part, de l'extension du Jobkorting flamand (370 millions) qui est considéré comme une réduction des recettes fiscales propres dans la méthodologie SEC et, d'autre part, du tassement des impôts régionaux (-13 % ou 196 millions d'euros) en raison principalement de la crise. Par

⁵³ Y compris la Communauté flamande.

⁵⁴ Le solde est calculé selon la méthodologie SEC. Les hypothèses retenues concernant l'imputation des dépenses d'enseignement payées à l'avance en 2008 (355,8 millions d'euros) et celle des versements au Fonds d'égalisation flamand en 2009 (500 millions d'euros) diffèrent des hypothèses reprises dans le budget flamand. En SEC, les dépenses d'enseignement sont imputées en 2009 et les versements au Fonds d'égalisation flamand en 2009 et les recettes correspondantes en 2010 ne sont pas inclus puisque le Fonds d'égalisation appartient au périmètre de consolidation des autorités flamandes.

ailleurs, les moyens issus de la LSF se contractent également en 2009 en raison de paramètres économiques moins favorables.

Au niveau des dépenses en 2009, le principal mouvement réside dans la forte baisse des transferts aux pouvoirs locaux (-17,1 %; voir tableau 32). Cette dernière est la résultante de mesures ponctuelles prises en 2008 comme la reprise de la dette des communes flamandes (626 millions), la dotation en capital au Zorgfonds (200 millions) ainsi que le paiement anticipé de la compensation de la suppression de la taxe Elia (124 millions).

Les mesures d'économies prises lors de l'élaboration du budget 2010 permettraient au déficit primaire de se réduire d'environ 680 millions en 2010. La hausse des charges d'intérêt causée par l'augmentation du taux d'endettement atténue l'impact de l'amélioration du solde primaire sur le déficit.

Du côté des dépenses, les mesures suivantes ont contribué à améliorer le solde primaire : la réduction des frais de fonctionnement (avec entre autres une diminution de 5 % des achats de biens et services par rapport à ce qui était prévu dans le budget pluriannuel de juin 2009), la non indexation des crédits non salariaux, des économies dans l'octroi de subventions (à l'exception des secteurs de l'accueil de la petite enfance et des soins à domicile et aux handicapés) et une politique d'investissements plus sélective. Ceci se manifeste clairement dans la croissance réelle négative des dépenses d'achats de biens et services (-9,7 %) et d'investissements (-6,1 %). A cet égard, ce sont surtout les investissements des organismes d'intérêt public flamands dans les infrastructures routières et aquifères qui connaissent une forte baisse.

La restriction de l'octroi du Jobkorting flamand aux bas salaires (106 millions au lieu de 539 millions d'euros en 2009), le produit de la vente des terrains de la Vlaamse Milieumaatschappij à Aquafin (138 millions) et le meilleur rendement d'impôts régionaux comme les droits d'enregistrement suite au rétablissement du marché immobilier en 2010 conduisent à une augmentation des recettes. Par contre, les moyens issus de la LSF se réduisent. Cette diminution est due au mécanisme de correction présent dans cette loi qui prévoit que le trop-perçu de 2009 est répercuté en débit des montants transférés en 2010. Cette correction négative fait plus que compenser l'accroissement des moyens de base octroyés.

Tableau 32 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région flamande
(en pour cent)

	2009	2010	Moyenne de période 2011-2015
Dépenses primaires	-0,2	-1,2	1,4
Dépenses primaires finales	4,5	-2,3	1,3
dont :			
Rémunérations	4,5	-0,1	1,1
Achats de biens et services	6,5	-9,7	-0,0
Investissements	0,5	-6,1	-0,2
Transferts aux ménages et ISBL	9,3	2,1	3,1
Transferts aux entreprises	-8,0	-9,0	0,6
Transferts aux sous-secteurs publics	-17,1	3,7	1,9
p.m. recettes	-3,5	1,7	2,4

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

Les recettes connaîtraient à moyen terme une croissance réelle (2,4 %) plus soutenue que celle des dépenses (1,4 %) ce qui permettrait au solde primaire d'être à nouveau en équilibre à partir de 2011. Seuls les transferts aux ménages et les transferts aux pouvoirs locaux devraient croître plus rapidement que la moyenne des dépenses. La croissance réelle des transferts aux pouvoirs locaux (1,9 %) est pour plus de la moitié déterminée par la croissance des dotations au Fonds des communes et des dotations aux villes et provinces. La croissance relativement élevée des transferts aux ménages et aux ISBL (3,1 %) provient de la prolongation de la politique sociale actuelle en faveur des ménages (aide aux ménages, soins à domicile et aux handicapés, ...). Enfin, on note que la croissance réelle des investissements devrait être négative (-0,2 %) à moyen terme. Cette contraction résulte des hypothèses retenues et est compatible avec la politique d'investissements ayant partiellement recours aux financements alternatifs et aux partenariats public-privé pour les nouveaux projets d'investissements.

Les charges d'intérêt devraient rester stables à moyen terme. Sur la période 2011-2015, en raison de l'évolution favorable du solde primaire, le solde de financement connaîtrait une amélioration continue. Le compte de la Région flamande⁵⁵ renouerait avec l'équilibre à partir de 2013.

⁵⁵ On ne tient pas compte dans cette projection des mesures d'économies annoncées pour 2011, des revenus de dividendes reçus de la KBC (environ 300 millions d'euros) et du produit de la vente de terrains à Aquafin en 2011 (environ 200 millions d'euros).

6.6. La Région wallonne

Le compte de la Région wallonne⁵⁶ est déficitaire sur l'entièreté de la période sous revue (voir tableau 33). Le solde de financement se dégrade fortement en 2009 puis s'améliorerait à partir de 2010 suite au redressement du solde primaire. Ce dernier redeviendrait positif à partir de 2015.

Tableau 33 : Compte de la Région wallonne⁵⁷
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde primaire	5	-460	-263	-166	-120	-76	-20	43
Recettes, dont	6705	6557	6691	6973	7201	7441	7705	7991
Recettes fiscales propres	2222	2094	2267	2318	2409	2497	2596	2696
Recettes fiscales affectées	3425	3389	3363	3576	3696	3830	3977	4141
Parts d'IPP	3425	3389	3363	3576	3696	3830	3977	4141
Parts de TVA	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes non fiscales	359	370	350	356	361	367	373	379
Transferts des sous-secteurs publics (1)	700	704	709	723	735	747	760	775
Dépenses primaires	6700	7018	6954	7139	7321	7516	7725	7948
Dépenses primaires finales, dont	4610	4822	4727	4836	4942	5057	5179	5311
Rémunérations	1143	1194	1219	1260	1300	1345	1391	1442
Achats de biens et services	898	890	892	907	921	937	953	971
Investissements	337	317	271	274	279	284	289	294
Transferts aux ménages et ISBL (1)	1219	1315	1320	1353	1384	1417	1452	1490
Transferts aux entreprises	1001	1103	1021	1039	1055	1072	1092	1112
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2090	2196	2227	2304	2379	2459	2546	2637
Aux pouvoirs locaux	1967	2073	2102	2177	2250	2328	2412	2501
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	219	266	289	311	332	359	386	412
Solde de financement	-214	-727	-553	-477	-452	-435	-405	-369

(1) Hors pensions des fonctionnaires.

La détérioration du solde primaire en 2009 résulte de la réduction des recettes (-2,2 %)⁵⁸ et de la hausse des dépenses primaires (4,8 %) (voir tableau 34). La baisse des recettes fiscales propres (-5,7 %) est due à la suppression de la redevance radio ainsi qu'au moindre produit des impôts régionaux – principalement les droits d'enregistrement – en raison du ralentissement du marché immobilier et de la perte de valeur des actifs mobiliers et immobiliers. La récession provoque également une réduction des moyens issus de la LSF (-1,0 %).

Outre les dépenses de rémunérations et les transferts aux ménages et aux ISBL en hausse respectivement de 4,5 % et de 7,9 %, le principal mouvement au niveau des dépenses primaires concerne les transferts aux entreprises (+10,3 %). Cette augmentation trouve principalement son origine dans la hausse temporaire de la subvention à la Société wallonne du crédit social (87 millions).

En 2010, le solde primaire s'améliorerait suite à la baisse des dépenses primaires (-2,7 %) et à

⁵⁶ Y compris la Communauté germanophone.

⁵⁷ Y compris la Communauté germanophone.

⁵⁸ En 2009, la Région wallonne a reçu un dividende exceptionnel de la SRIW pour un montant avoisinant les 150 millions d'euros. Selon la méthodologie SEC, ce montant ne peut être considéré comme une ressource de la Région wallonne.

l'accroissement des recettes (0,2 %). Le retour de la croissance en 2010 et l'introduction de nouvelles mesures (e.g. éco malus) se traduiraient par une hausse des recettes fiscales propres (6,4 %). La hausse de ces recettes ferait plus que compenser la baisse des recettes issues de la LSF consécutive à la correction appliquée en 2010 pour le trop-perçu de 2009 (-2,5 %). Du côté des dépenses, le recours au financement alternatif (SOFICO) pour l'entretien du réseau routier structurant est la principale cause du recul des investissements (-16,1 %). Le reflux des transferts aux entreprises (-9,1 %) résulte de la hausse exceptionnelle enregistrée en 2009. On note également en 2010 la croissance relativement faible de la principale source de dépenses de la Région wallonne – les transferts aux pouvoirs locaux – suite à une correction appliquée à l'évolution des moyens octroyés au Fonds des communes en raison d'une surestimation de l'inflation en 2009. Des mesures ont également été prises pour contenir l'évolution des achats de biens et services.

Tableau 34 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Région wallonne⁵⁹ (en pour cent)

	2009	2010	Moyenne de période 2011-2015
Dépenses primaires	4,8	-2,7	1,0
Dépenses primaires finales	4,6	-3,7	0,6
dont :			
Rémunérations	4,5	0,3	1,6
Achats de biens et services	-0,9	-1,5	-0,0
Investissements	-5,7	-16,1	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL	7,9	-1,4	0,7
Transferts aux entreprises	10,3	-9,1	-0,0
Transferts aux sous-secteurs publics	5,1	-0,4	1,7
p.m. recettes	-2,2	0,2	1,8

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

Sur la période 2011-2015, la croissance réelle des recettes (1,8 %) excéderait celle des dépenses primaires (1,0 %) de sorte que le solde primaire s'améliorerait. La croissance des recettes est en partie due à celle des moyens issus de la LSF qui redeviendrait positive à partir de 2011. Du côté des dépenses primaires, une croissance réelle positive ne serait attendue, à politique inchangée, que pour les rémunérations (voir tableau 25 pour l'évolution des déterminants), les transferts sociaux (compris dans les transferts aux ménages et aux ISBL) et les transferts aux pouvoirs locaux. Enfin, en raison des déficits successifs accumulés et de l'accroissement des taux d'intérêt, le taux de croissance réel annuel moyen des charges d'intérêt serait de 5,4 %.

L'amélioration du solde primaire ne permettrait cependant pas de rétablir l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2015. Notons que sur l'entièreté de la période sous revue, des transferts aux entreprises pourront être requalifiés en octrois de participation pour un montant équivalent à environ 160 millions d'euros⁶⁰, ce qui améliorerait le solde pour un même montant. Cette requalification permettrait ainsi de réduire de moitié environ le déficit persistant en 2015.

⁵⁹ Y compris la Communauté germanophone.

⁶⁰ A la demande d'EUROSTAT, les codes 8 des budgets (octrois de crédit et de participation) qui ne sont pas justifiés auprès de l'ICN sont requalifiés en subsides en capital. Pour 2008, la requalification s'élève à 158,9 millions d'euros en Région wallonne. Une requalification pour un montant nettement inférieur a également été effectuée pour les deux autres régions.

6.7. La Communauté française

Le solde de financement de la Communauté française, qui était encore positif en 2008, se dégrade fortement en 2009 et en 2010 (voir tableau 35). A partir de 2011, il connaîtrait une amélioration lente mais continue. Un déficit persisterait néanmoins à l'horizon 2015. La forte dégradation du solde de financement que l'on observe en 2009 et 2010 est attribuable à l'évolution du solde primaire tandis que l'amélioration que connaîtrait le solde primaire à partir de 2011 – ce dernier redevenant positif en fin de période – serait partiellement compensée par la hausse des charges d'intérêt consécutive à l'augmentation de l'endettement et des taux d'intérêt.

Tableau 35 : Compte de la Communauté française
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde primaire	238	-242	-527	-260	-219	-134	-22	80
Recettes, dont	8822	8733	8687	9205	9514	9878	10280	10693
Recettes fiscales propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes fiscales affectées	7945	7797	7735	8238	8533	8882	9267	9662
Parts d'IPP	2347	2277	2237	2375	2466	2556	2656	2755
Parts de TVA	5599	5520	5498	5863	6067	6326	6611	6907
Recettes non fiscales	634	669	680	691	701	712	724	737
Transferts des sous-secteurs publics (1)	242	267	271	275	279	284	288	293
Dépenses primaires	8584	8976	9214	9465	9733	10012	10302	10613
Dépenses primaires finales, dont	6412	6723	6863	7038	7217	7403	7595	7801
Rémunérations	4161	4403	4505	4638	4773	4913	5055	5208
Achats de biens et services	1062	1095	1112	1128	1145	1164	1185	1207
Investissements	187	186	185	187	189	192	195	198
Transferts aux ménages et ISBL (1)	905	937	951	974	996	1019	1044	1071
Transferts aux entreprises	88	92	101	102	103	104	105	106
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2172	2253	2351	2427	2516	2610	2707	2812
Aux pouvoirs locaux	1761	1842	1920	2001	2084	2170	2260	2356
Aux administrations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêt	140	150	156	181	198	220	239	253
Solde de financement	98	-392	-683	-441	-418	-354	-261	-173

(1) Hors pensions des fonctionnaires.

A court terme (en 2009 et en 2010), la dégradation du solde de financement s'explique par la hausse des dépenses et la baisse des recettes. L'évolution des recettes de la Communauté française trouve son origine dans l'évolution des moyens issus de la LSF qui constituent l'essentiel de ses ressources. Ainsi, la récession de 2009 explique la baisse en termes réels de ces recettes fiscales affectées en 2009 (-1,8 %). Pour 2010, la baisse de ces recettes (-2,5 %) est due à la correction négative appliquée suite à la surestimation des paramètres pour 2009.

La croissance réelle des dépenses primaires est de 4,6 % en 2009 (voir tableau 36) suite à la hausse des rémunérations de 5,9 % et à l'augmentation des transferts aux pouvoirs locaux de 4,7 %, ce dernier poste comprenant les salaires des enseignants des pouvoirs locaux. La hausse des rémunérations découle principalement des effets de l'indexation et de revalorisations salariales importantes (e.g. pécule de vacances des enseignants). En 2010, la croissance réelle des dépenses

primaires serait réduite à 0,8 % en raison principalement de la contraction de la croissance des rémunérations à 0,5 %.

A partir de 2011, la croissance des recettes redeviendrait positive suite à l'évolution des paramètres guidant le calcul des moyens issus de la LSF. L'évolution des paramètres démographiques étant favorable à la Communauté française, les moyens prélevés sur le produit de la TVA croîtraient davantage que ceux prélevés sur le produit de l'IPP. On note cependant que la croissance réelle des moyens prélevés sur le produit de la TVA serait relativement modeste en 2012 (1,9 %), la première année du régime de croisière du refinancement des communautés décidé en 2001. En effet, ce refinancement prévoyait, entre autres, une augmentation forfaitaire de l'enveloppe TVA de 2002 à 2011 et une transition de la clé « élèves » – favorable à la Communauté française – à la clé « IPP » – favorable à la Communauté flamande – pour le partage de ces moyens additionnels, cette transition prenant fin en 2012. Contrairement à 2011, la Communauté française ne bénéficiera plus en 2012 de l'effet favorable lié à l'augmentation forfaitaire de l'enveloppe TVA alors qu'elle sera affectée négativement par l'évolution de la clé de répartition de ces moyens additionnels.

Tableau 36 : Taux de croissance réel¹ des dépenses de la Communauté française
(en pour cent)

	2009	2010	Moyenne de période 2011-2015
Dépenses primaires	4,6	0,8	1,1
Dépenses primaires finales	4,9	0,3	0,8
dont :			
Rémunérations	5,9	0,5	1,2
Achats de biens et services	3,2	-0,3	-0,1
Investissements	-0,4	-2,6	-0,3
Transferts aux ménages et ISBL	3,6	-0,2	0,6
Transferts aux entreprises	4,6	7,4	-0,7
Transferts aux sous-secteurs publics	3,8	2,5	1,9
p.m. recettes	-1,0	-2,3	2,5

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

Sur la période 2011-2015, la croissance réelle des recettes serait de 2,5 %⁶¹ alors que celle des dépenses primaires ne serait que de 1,1 % ce qui permettrait au solde primaire de s'améliorer. Du côté des dépenses, une croissance réelle positive sur la période 2011-2015 ne serait attendue que pour les rémunérations (voir tableau 25 pour l'évolution des déterminants), les transferts aux ménages et aux ISBL et les transferts aux pouvoirs locaux de même que pour les charges d'intérêt (+8,5 %). L'amélioration du solde primaire serait toutefois insuffisante pour rétablir l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2015.

⁶¹ Ce taux de croissance élevé est partiellement dû à la faiblesse du point de départ (2010) en raison du mécanisme de correction de la LSF. La croissance réelle des recettes sur la période 2012-2015 ne serait ainsi que de 2,0 %.

7. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

7.1. Méthodologie

Le modèle HERMREG inclut un module destiné à calculer les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de chaque région. Les résultats obtenus avec ce module sont présentés ci-dessous.

Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie ont été calculées en appliquant des coefficients d'émission⁶² aux consommations d'énergie régionalisées. Ces dernières ont été obtenues en appliquant une méthodologie décrite dans le Working Paper 5-05 (voir Bracke et Vandille (2005)). La méthodologie se base sur une clé de répartition régionale datant de 2001; pour les évolutions postérieures, on suppose qu'il n'y a pas de différences régionales dans l'évolution des intensités énergétiques par branche et vecteur énergétique⁶³. La même hypothèse est adoptée pour les ménages. Les résultats qui en découlent pour 2008 ont été comparés avec ceux des bilans énergétiques provisoires de 2008. On notera que les clés de répartition ont été légèrement adaptées dans le cas du secteur électrique, pour les transports et pour l'industrie, afin d'arriver à un résultat plus réaliste. Ces adaptations ont été effectuées en se basant sur l'information disponible dans les bilans énergétiques. L'évolution des émissions de GES non liées à l'énergie a été calculée sur base d'une méthode « sharing-out » : les parts qui ont été utilisées pour répartir les émissions calculées au niveau national sont supposées rester constantes et identiques aux parts fournies par l'inventaire des émissions de 2008.

⁶² Les facteurs d'émission relatifs aux rejets de CO₂ sont liés aux produits et sont identiques pour les différentes régions, secteurs et ménages. Les facteurs d'émission pour le CH₄ et le N₂O sont des facteurs implicites calculés en divisant les émissions du secteur ou des ménages par leur consommation respective d'énergie. Les valeurs obtenues pour 2008 sont utilisées en projection. Les facteurs d'émission peuvent, dans ce cas, être différents entre les régions.

⁶³ L'intensité énergétique par branche et produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie par branche et produit énergétique et la valeur ajoutée par branche. L'intensité énergétique des ménages par produit énergétique est mesurée par le rapport entre la consommation d'énergie des ménages par produit énergétique et le revenu disponible des ménages.

7.2. Contexte

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de GES de 7,5 % à l'horizon 2008-2012, par rapport au niveau atteint durant l'année de référence⁶⁴. Cela signifie que les émissions de GES belges ne peuvent pas dépasser le niveau de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral, afin d'atteindre l'objectif, a été fixée dans l'accord du Comité de concertation sur le partage des charges nationales (2004). En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 %, tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise. On notera donc que les droits d'émission octroyés aux Régions excèdent, au total, l'objectif assigné à la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto. En vue d'effacer cet écart, le pouvoir fédéral pourrait acheter des permis d'émission sur le marché international.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient.

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système⁶⁵ (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau de 2005. On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis européen.

En ce qui concerne les secteurs non ETS⁶⁶ (en-dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

On notera qu'il n'y a pas encore, à l'heure actuelle, d'accord politique portant sur la répartition régionale de l'objectif national assigné aux secteurs non ETS pour 2020.

⁶⁴ Il s'agit de l'année 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995.

⁶⁵ Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

⁶⁶ Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en-deça du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

7.3. Evolutions régionales des émissions de gaz à effet de serre⁶⁷

Les sections suivantes présentent les résultats de la ventilation régionale (calculée à l'aide du modèle HERMREG) des projections nationales des émissions de gaz à effet de serre (calculées à l'aide du modèle HERMES). Ces projections régionales peuvent différer de celles calculées par les Régions pour des raisons techniques (différences de modélisation et d'hypothèses). L'encadré ci-dessous résume certaines caractéristiques de modélisation propres aux modèles HERMES et HERMREG, ainsi que les principales hypothèses et évolutions macroéconomiques qui peuvent influencer les résultats.

Régionalisation des émissions de GES : spécificité de la modélisation macroéconomique et importance des paramètres de projection

Le choix des modèles qui est effectué dans le cadre de la modélisation des GES peut exercer une influence non négligeable sur les projections d'émissions de GES. Rappelons ainsi que HERMES et HERMREG sont des modèles macroéconomiques (par opposition aux modèles dits technico-économiques utilisés par les Régions⁶⁸), dans lesquels les différents paramètres sont estimés sur base de techniques de régression portant sur les séries du passé (en général la période 1980-2008). Dans les modèles macroéconomiques, l'évolution de l'activité et du comportement des différentes branches et agents économiques, ainsi que l'évolution des prix des différentes formes d'énergie joueront un rôle crucial pour le calcul des projections d'émissions.

Ainsi, le contexte macroéconomique qui sert d'amorçage à la nouvelle projection – en l'occurrence, une récession sévère dans la zone euro et en Belgique en début de période (2009), suivie d'une reprise modérée ensuite – influence de manière sensible l'évolution des émissions de GES au niveau national et, donc, au niveau régional.

De même, les hypothèses de prix en matière d'énergies sont également susceptibles de jouer un rôle important pour expliquer l'évolution des émissions de GES présentée dans la suite de ce chapitre, notamment via le jeu des élasticités-prix et l'influence de ces mécanismes sur les volumes consommés⁶⁹.

En ce qui concerne la modélisation proprement dite, la consommation d'inputs énergétiques des entreprises est déterminée, comme celle des autres facteurs de production d'ailleurs (travail, capital, autres inputs intermédiaires), via des fonctions de production estimées par branche d'activité. Celles-ci tiennent notamment compte d'une baisse tendancielle de l'intensité énergétique. L'allocation des facteurs qui découle de ces fonctions dépendra du niveau général de la demande, des prix relatifs des différents inputs et du progrès technique. Les intensités énergétiques nationales (en pour cent de la valeur ajoutée) obtenues pour chaque branche d'activité et chaque vecteur énergétique sont ensuite appliquées aux valeurs ajoutées régionales afin d'obtenir les consommations énergétiques régionales en suivant la méthodologie décrite dans Bracke et Vandille (2005). A ces dernières sont finalement associés des coefficients d'émission de GES (voir renvoi 62).

On peut également mettre en exergue le rôle crucial joué par le module d'allocation de la consommation privée des ménages. C'est à partir de ce module que sont déterminées les consommations d'énergie pour le chauffage des logements, ainsi que les consommations de carburant pour le transport individuel. Ce module d'allocation est composé d'équations de comportement estimées par régression, qui intègrent comme variables explicatives le revenu disponible par tête, les prix relatifs des différentes catégories de dépenses, des variables démographiques ainsi que le nombre de degrés-jours (pour le cas particulier des dépenses de chauffage). Ces équations de comportement permettent de déterminer, au niveau national, la part budgétaire des différentes catégories de dépenses, dont les dépenses de chauffage et de consommation de carburants pour le transport. Les consommations d'énergie au niveau national sont ensuite réparties entre les trois Régions en supposant qu'il n'y a pas de différence régionale quant à l'évolution de l'intensité énergétique des ménages par type de produit (cf. Bracke et Vandille (2005)).

Soulignons encore le rôle important joué, dans HERMES et HERMREG, par les évolutions démographiques (voir Bureau fédéral du Plan (2008)). Enfin, les présentes projections retiennent l'hypothèse des degrés-jours 16,5/16,5 qui, pour la période 2010-2015, sont supposés égaux à la moyenne des 15 dernières années (en ce y compris l'année 2009).

⁶⁷ On trouvera en annexe au document le détail de l'évolution des différents gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O et gaz fluorés), ainsi que les bilans énergétiques pour les années 2008, 2010 et 2015.

⁶⁸ Les résultats dérivés des modèles technico-économiques des Régions sont notamment utilisés dans le cadre du dernier rapport de la Commission Nationale Climat à l'UE sur l'évaluation des progrès escomptés. Cf. Commission Nationale Climat (2009).

⁶⁹ La projection régionale 2009-2015 est basée sur des hypothèses en matière de prix énergétiques qui intègrent l'information disponible mi-avril 2010. Le prix du baril de pétrole (Brent) atteindrait selon l'hypothèse retenue dans HERMES et HERMREG 86,7 dollars en moyenne au cours de la période 2009-2015.

7.3.1. Royaume

Selon les perspectives économiques 2009-2015, les émissions de gaz à effet de serre nationales devraient baisser légèrement au cours de la période de projection. En 2015, elles devraient même se situer plus de 10 % en dessous du niveau de l'année de référence. Les émissions baisseraient ainsi de 0,6 % en 2010, mais remonteraient légèrement (de 0,5 %) en 2011. Elles seraient ensuite à nouveau en légère baisse entre 2012 et 2015.

Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la forte baisse de l'activité économique intervenant en début de période de projection. L'augmentation modérée de la consommation d'énergie dans un contexte de prix énergétiques en hausse et la baisse des émissions de CH₄ et N₂O contribuent également à ce résultat. Les émissions de gaz fluorés resteraient, quant à elles, nettement plus basses que durant l'année de référence.

Les émissions du secteur de la transformation d'énergie (centrales électriques et reste de la branche énergie) ont augmenté en moyenne de 4,1 % en 2009, en raison d'une importante augmentation de la production d'électricité engendrée par la forte hausse des exportations d'électricité vers la France. En 2010, les exportations devraient retomber à leur niveau moyen, ce qui provoquerait une chute des émissions (-2,7 %). Durant la période 2011-2015, les émissions seraient en légère progression (hausse moyenne de 0,8 % par an). Elles atteindraient 28,8 millions de tonnes en 2015, contre 30,1 millions de tonnes en 1990. Une amélioration du rendement moyen des centrales électriques grâce au recours accru aux centrales turbine gaz-vapeur (TGV) et à cogénération et la production croissante d'électricité au départ d'énergies renouvelables devraient jouer favorablement sur les émissions.

En 2009, les émissions liées à la consommation d'énergie de l'industrie ont diminué de 11,9 % en raison de la forte baisse de la production industrielle (avec des reculs marqués pour l'industrie lourde énergivore) suite à la crise économique. En 2010 et 2011, on noterait un redressement temporaire des émissions. Celles-ci connaîtraient en effet une hausse de 2,5 % en 2010 et de 1,2 % en 2011 sous l'effet de la reprise de la production industrielle. Au cours de la période 2012-2015, les émissions du secteur diminueraient de 1,6 % en moyenne par an, en raison de l'adoption de technologies plus efficaces sous l'influence des prix énergétiques élevés et grâce aux mesures prises dans le cadre de la politique climatique (Plan National d'Allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les émissions atteindraient 25,1 Mt en 2015, contre 33 Mt en 1990.

Les émissions liées aux transports ont diminué de 1,9 % à la suite de la crise économique. Les émissions du secteur diminueraient encore de 3,1 % en 2010 et de 1,7 % en 2011, en liaison avec une chute des consommations d'énergie liée à de nouvelles hausses de prix. Les émissions devraient ensuite quasiment se stabiliser au cours de la période 2012-2015. Durant la période de projection, l'augmentation sensible de la part des véhicules à faible émission (en relation avec le succès des mesures fiscales) et le recours (bien que limité) aux biocarburants devrait progressivement se répercuter sur les émissions. Celles-ci devraient atteindre 24 Mt en 2015, contre 20,5 Mt en 1990.

Les émissions issues du chauffage des bâtiments devraient légèrement baisser entre 2009 et 2015 (baisse moyenne de 0,4 % par an) et atteindre 25,5 millions de tonnes en 2015, contre 27,6 millions de tonnes en 1990. Cette évolution favorable s'expliquerait entre autres par les prix énergétiques élevés, des modifications structurelles dans les consommations d'énergie - telle que l'augmentation de la part du gaz naturel - et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique.

Les émissions issues des processus industriels seraient en légère hausse durant la période 2009-2015. Les émissions issues de l'agriculture et les émissions en provenance du traitement des déchets seraient par contre en baisse (baisse moyenne de 0,4 % et 4,9 % par an respectivement).

Selon les perspectives économiques 2009-2015, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 130,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ au cours de la période 2008-2012. Toutefois, ce niveau ne doit pas être comparé au montant maximum d'émissions fixé pour la Belgique par le Protocole de Kyoto. En effet, une partie appréciable de la baisse des émissions serait à mettre à l'actif des secteurs gros consommateurs d'énergie (faisant partie du secteur dit ETS, émergeant au système des permis d'émission), qui sont particulièrement touchés par la crise. Pour le secteur ETS, ce sont les quotas alloués aux entreprises (et non les émissions) qui, dans le cadre de cette projection, doivent être pris en compte pour l'évaluation du respect de l'objectif Kyoto pour la Belgique⁷⁰. Pour les autres secteurs (dits non ETS), l'objectif Kyoto implicite correspondrait à un niveau d'émissions de 76,3 millions de tonnes. Selon nos calculs, les émissions moyennes de ces secteurs pour la période 2008-2012 atteindraient 73,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit un niveau légèrement plus bas que le plafond octroyé. On notera toutefois que des facteurs d'incertitude, liés notamment au prix de l'énergie ou aux circonstances climatiques, pourraient avoir un impact sur ces résultats.

7.3.2. Région de Bruxelles Capitale

En 2008, les émissions de GES de la Région de Bruxelles-Capitale ont atteint environ 4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et représentaient 3 % du total des émissions nationales. Elles proviennent en grande partie du chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire).

Durant la période de projection, les émissions totales de GES seraient en légère progression (+0,4 % en moyenne par an). En 2015, le niveau de l'ensemble des émissions de la Région devrait atteindre 4,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂, contre 4 millions durant l'année de référence. Sur ce total, 2,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ seraient imputables au chauffage des bâtiments (contre 2,6 millions de tonnes lors de l'année de référence) et 0,9 million de tonnes au transport (comme durant l'année de référence). Les émissions issues du chauffage des bâtiments seraient en progression moyenne de 0,6 % par an sur la période 2009-2015, alors que les émissions dues au transport seraient en légère baisse (-0,4 % en moyenne par an).

⁷⁰ Selon notre projection, les émissions des secteurs ETS atteindraient en moyenne 57,5 millions de tonnes durant la période 2008-2012 et seraient donc inférieures au plafond de quotas alloués (58,5 millions de tonnes).

L'objectif assigné à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une augmentation maximale de ses émissions de 3,475 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES bruxelloises se sont élevées à 4,0 millions de tonnes au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région de Bruxelles-Capitale devraient également atteindre 4,2 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, en hausse de 0,4 % par an en moyenne durant la période de projection. Malgré cette hausse, les émissions ne dépasseraient donc pas l'objectif fixé.

7.3.3. Région flamande

En 2008, les émissions de GES de la Région flamande ont atteint 81 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de près de 6 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Elles représentaient 61 % du total des émissions nationales. En Flandre, ce sont surtout les secteurs de la transformation d'énergie, du transport, de l'industrie en ce qui concerne les émissions d'origine énergétique et le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel et secteur tertiaire) qui influencent l'évolution des émissions de GES.

Pendant la période de projection, les émissions totales de GES de la Région flamande devraient diminuer de 0,5 % par an en moyenne. Leur niveau devrait ainsi s'élever à 78,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2015, soit une baisse de 8,3 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions issues du secteur de la transformation se sont accrues de 4,4 % en 2009, en raison de la hausse de la production d'électricité. Elles baisseraient à nouveau en 2010 (-3,7 %) et s'accroîtraient légèrement ensuite (hausse moyenne de 0,7 % par an) pour atteindre 22,7 millions de tonnes en 2015 (contre 23,2 millions de tonnes durant l'année de référence). Les émissions énergétiques issues de l'industrie ont fortement baissé en 2009, en raison de la réduction de l'activité liée à la crise économique. Les émissions se stabiliseraient en 2010 et seraient à nouveau orientées à la baisse entre 2011 et 2015, grâce à la pénétration accrue de technologies économes en énergie, sous l'impulsion des prix énergétiques élevés et grâce aux mesures prises dans le cadre de la politique climatique (Plan National d'Allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les émissions du secteur atteindraient 13,5 millions de tonnes en 2015 (contre 15,1 millions de tonnes durant l'année de référence). Les émissions provenant du chauffage des bâtiments devraient baisser (de 0,5 % par an en moyenne) durant la période de projection et s'élèveraient à 15,9 millions de tonnes en 2015 (contre 16,5 millions en 1990). Les émissions du secteur du transport seraient en forte baisse en 2009 et 2010 et diminueraient ensuite à un rythme moyen de 0,6 % par an sur la période 2011-2015. Les émissions du secteur s'élèveraient à 15,2 millions de tonnes en 2015 (contre 12,5 Mt en 1990). Les émissions issues des processus industriels seraient en hausse en projection, alors que les émissions de l'agriculture et du traitement des déchets seraient en baisse.

L'objectif assigné à la Région flamande dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 5,2 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES de la Région se sont élevées à 87,0 millions de tonnes d'équivalent

CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 82,5 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Selon les présentes perspectives, les émissions de la Région flamande devraient atteindre 80 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012. Abstraction faite du secteur ETS⁷¹ (et des quotas qui lui sont alloués durant la période), les émissions (secteur non-ETS) atteindraient environ 44 millions de tonnes en moyenne sur la période 2008-2012, pour un objectif Kyoto non-ETS implicite de 45,6 millions de tonnes pour ce secteur. L'objectif Kyoto serait donc bien respecté pour la Région flamande.

7.3.4. Région wallonne

En 2008, les émissions de GES de la Région wallonne ont atteint environ 48 millions de tonnes d'équivalent CO₂, ce qui correspond à une baisse de près de 7 millions de tonnes par rapport à l'année de référence. Les émissions wallonnes représentaient 36 % du total des émissions nationales. En Wallonie, l'évolution des émissions de GES a surtout été déterminée par l'évolution des émissions du secteur industriel. Les émissions liées à l'énergie issues de l'industrie s'élevaient à plus de 13 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2008, en baisse d'environ 4 millions de tonnes par rapport à l'année de référence.

Pendant la période de projection, les émissions totales de GES de la Région wallonne devraient légèrement baisser (0,6 % par an en moyenne). Leur niveau devrait ainsi s'élever à 45,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2015 (contre 54,7 Mt durant l'année de référence). Les émissions liées à l'énergie issues de l'industrie devraient atteindre 11,6 millions de tonnes (contre 17,7 millions de tonnes en 1990), ce qui correspond à une baisse annuelle moyenne de 2,5 %. C'est surtout en début de période (en 2009) que les émissions chuteraient (de 14 %), en raison des baisses de production dans la sidérurgie suite au ralentissement de l'activité économique mondiale. Les émissions seraient en hausse en 2010 (croissance de 5,4 %), avant de se réduire à nouveau au cours de la période 2011-2015 (baisse moyenne annuelle de 1,6 %). Tout comme en Flandre, les accords de branche auraient des conséquences bénéfiques sur les consommations d'énergie de l'industrie. Les émissions émanant du transport seraient en baisse de 1 % en moyenne par an, alors que les émissions issues du chauffage des bâtiments se réduiraient de 0,6 % en moyenne par an. Les émissions de ces deux secteurs atteindraient respectivement 7,9 et 6,9 millions de tonnes en 2015 (contre respectivement 7,1 et 8,5 Mt durant l'année de référence). Les émissions issues des processus industriels devraient augmenter (+1,5 % en moyenne par an) et atteindre 9,1 millions de tonnes en 2015 (contre 8,1 millions de tonnes en 2008). Les émissions issues de l'agriculture et du traitement des déchets seraient en baisse au cours de la période de projection.

L'objectif assigné à la Région wallonne dans le cadre du Protocole de Kyoto consiste en une diminution de ses émissions de 7,5 % au cours de la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence. Les émissions de GES wallonnes se sont élevées à 54,7 millions de tonnes d'équivalent

⁷¹ Selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 35,7 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit en-dessous du quota d'émissions attribué pour cette période.

CO₂ au cours de l'année de référence. La quantité d'émissions maximale autorisée s'élève donc à 50,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an en moyenne au cours de la période 2008-2012. Si selon les présentes perspectives, les émissions de la Région wallonne devraient atteindre 46,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en moyenne par an au cours de la période 2008-2012, il convient (tout comme pour la Région flamande) de tenir compte des quotas d'émission octroyés au secteur ETS⁷² dans le cadre du Plan National d'Allocation 2008-2012. Abstraction faite de ces quotas, l'objectif implicite pour les secteurs ne faisant pas partie du système des permis d'émission serait de 29 millions de tonnes. Selon les présentes perspectives, les émissions du secteur non-ETS wallon atteindraient 25 millions de tonnes, en moyenne sur la période 2008-2012 et se situeraient ainsi en-dessous de l'objectif fixé.

Tableau 37 : Evolution des émissions totales de gaz à effet de serre par secteur
(en millions de tonnes d'équivalent CO₂)

	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume						
1. Energie	112,231	109,267	105,789	103,986	-0,7	106,823
1.A. Combustion	111,286	108,761	105,296	103,520	-0,7	106,332
1.A1. Transformation d'énergie	30,080	27,263	27,629	28,762	0,8	28,063
1.A2. Industrie	32,987	29,329	26,475	25,149	-2,2	27,021
1.A3. Transport	20,456	25,854	24,568	24,014	-1,0	24,793
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,595	26,252	26,561	25,534	-0,4	26,393
1.A5. Autres	0,168	0,062	0,062	0,062	0,0	0,062
1.B. Emissions fugitives	0,945	0,506	0,494	0,466	-1,2	0,492
2. Processus industriels	17,126	13,051	12,963	14,477	1,5	13,084
3. Utilisation de solvants	0,246	0,247	0,247	0,247	0,0	0,247
4. Agriculture	12,640	9,670	9,602	9,434	-0,4	9,602
5. Déchets	3,486	1,015	0,904	0,713	-4,9	0,910
Total	145,729	133,250	129,505	128,857	-0,5	130,665
Région de Bruxelles-Capitale						
1. Energie	3,945	3,955	4,023	4,042	0,3	3,999
1.A. Combustion	3,859	3,930	3,999	4,019	0,3	3,974
1.A1. Transformation d'énergie	0,250	0,321	0,322	0,343	1,0	0,326
1.A2. Industrie	0,131	0,056	0,052	0,043	-3,7	0,053
1.A3. Transport	0,873	0,927	0,903	0,902	-0,4	0,901
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,605	2,626	2,723	2,731	0,6	2,695
1.A5. Autres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
1.B. Emissions fugitives	0,086	0,025	0,024	0,023	-1,2	0,024
2. Processus industriels	0,041	0,176	0,183	0,203	2,0	0,183
3. Utilisation de solvants	0,030	0,028	0,028	0,028	0,0	0,028
4. Agriculture	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
5. Déchets	0,001	0,027	0,027	0,028	0,5	0,027
Total	4,017	4,186	4,262	4,301	0,4	4,237

⁷² On notera que selon notre projection, les émissions du secteur ETS atteindraient en moyenne 21,4 millions de tonnes sur la période 2008-2012, soit en-dessous du quota d'émissions octroyé pour cette période.

	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss.	
					annuels moyens	Moyennes
					2009-2015[3]	2008-2012[2;3]
Région wallonne						
1. Energie	40,273	34,899	33,418	32,332	-1,1	33,688
1.A. Combustion	40,082	34,778	33,300	32,220	-1,1	33,570
1.A1. Transformation d'énergie	6,620	5,170	5,416	5,744	1,5	5,447
1.A2. Industrie	17,709	13,819	12,508	11,559	-2,5	12,701
1.A3. Transport	7,132	8,517	8,034	7,926	-1,0	8,123
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,454	7,210	7,280	6,930	-0,6	7,238
1.A5. Autres	0,167	0,062	0,062	0,062	0,0	0,062
1.B. Emissions fugitives	0,191	0,121	0,118	0,111	-1,2	0,118
2. Processus industriels	8,365	8,139	8,023	9,059	1,5	8,120
3. Utilisation de solvants	0,078	0,090	0,090	0,090	0,0	0,090
4. Agriculture	4,773	4,262	4,229	4,146	-0,4	4,229
5. Déchets	1,236	0,314	0,290	0,255	-2,9	0,292
Total	54,725	47,704	46,050	45,881	-0,6	46,418
Région flamande						
1. Energie	68,013	70,414	68,348	67,612	-0,6	69,137
1.A. Combustion	67,345	70,054	67,997	67,281	-0,6	68,787
1.A1. Transformation d'énergie	23,210	21,773	21,892	22,675	0,6	22,291
1.A2. Industrie	15,147	15,455	13,915	13,547	-1,9	14,267
1.A3. Transport	12,451	16,410	15,631	15,186	-1,1	15,769
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,536	16,416	16,559	15,873	-0,5	16,460
1.A5. Autres	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
1.B. Emissions fugitives	0,668	0,360	0,351	0,332	-1,2	0,350
2. Processus industriels	8,720	4,737	4,757	5,216	1,4	4,781
3. Utilisation de solvants	0,138	0,129	0,129	0,129	0,0	0,129
4. Agriculture	7,867	5,408	5,373	5,288	-0,3	5,373
5. Déchets	2,249	0,674	0,587	0,430	-6,2	0,590
Total	86,987	81,361	79,193	78,675	-0,5	80,010

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2008 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2010 dans le cadre de la Décision 280/2004, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2008 dans HERMES et HERMREG.

(3) Perspectives économiques régionales 2009-2015.

8. Conclusions

Pour répondre à la demande croissante de disposer d'outils de prévisions économiques qui intègrent la dimension régionale, le Bureau fédéral du Plan et les services d'études des trois Régions belges (IBSA, IWEPS et SVR) ont entamé fin 2005 le développement d'un modèle multirégional et multisectoriel, le modèle HERMREG. Dans sa version actuelle, le modèle HERMREG peut être classé dans la catégorie des modèles macroéconométriques de projection de moyen terme de type top-down et s'articule entièrement avec le modèle national HERMES, qui lui fournit les points de départ nationaux et internationaux.

Cette version du modèle HERMREG produit des projections régionales à moyen terme à l'horizon 2015 en matière de PIB, d'emploi, de population active, de navettes, de chômage, de salaires, des investissements et de la productivité. Cette version incorpore également un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES), qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES. De plus, deux nouveaux modules ont été ajoutés cette année : un module finances publiques qui fournit une projection pour les différentes régions et la Communauté française et un bloc destiné à calculer les revenus des ménages dans chaque région.

Les projections régionales présentent l'avantage d'être parfaitement cohérentes avec les perspectives nationales publiées en mai 2010, qui ont été amorcées à partir d'un environnement international marqué par une reprise de l'activité au niveau mondial qui s'affirme en 2010-2011 et se consolide à moyen terme, mais reste timide dans la zone euro. Il s'ensuit que pour la Belgique dans son ensemble, la croissance économique, après avoir été largement négative en 2009, avoisinerait 1,5 % par an entre 2010 et 2011 et dépasserait 2 % ensuite.

La récession économique de 2009 aura frappé plus durement la Flandre que les deux autres régions : le PIB flamand se serait replié de 3,3 % alors qu'en Wallonie et à Bruxelles, il aurait baissé de respectivement 2,7 et 2,5 %. En 2010, la reprise progressive de l'activité se traduirait par une croissance légèrement plus élevée en Flandre que dans les deux autres régions (1,6 % en Flandre contre 1,3 % en Wallonie et à Bruxelles). A moyen terme (période 2012-2015), les régions retrouveraient des taux de croissance comparables à ceux enregistrés avant la crise. Un différentiel de croissance entre les trois régions, en faveur de la Flandre, persisterait en projection, mais, par rapport au passé, il tendrait toutefois à se resserrer.

La baisse des PIB régionaux en 2009 s'est accompagnée de pertes d'emploi dans les trois régions. Des pertes devraient encore être observées en 2010 et, sur l'ensemble des deux années (2009 et 2010), le recul de l'emploi serait proportionnellement plus important en Flandre que dans les deux autres régions. Avec la reprise économique, l'emploi repartirait timidement à la hausse en 2011 avant de rejoindre, à partir de 2012, un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise (de 1 à 1,2 % de croissance moyenne annuelle selon la région), soit environ 8 000 emplois par an en Région bruxelloise de 2012 à 2015, 27 000 emplois par an en Flandre et un peu

plus de 12 000 emplois par an en Wallonie sur la même période. Ce n'est qu'en 2012 que l'emploi intérieur dans chaque région devrait quasiment rejoindre ou dépasser son niveau de 2008.

Le taux de chômage⁷³ s'était déjà inscrit en hausse dans les trois régions du pays en 2009. Cette hausse avait toutefois été nettement plus marquée à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie. En 2010, les taux redépasseraient la barre des 9 % en Flandre, 18 % en Wallonie et 22 % à Bruxelles. A moyen terme (2012-2015), le taux de chômage baisserait en Flandre et à Bruxelles. Le taux de chômage wallon, quant à lui, serait stabilisé à moyen terme, en raison d'une progression plus soutenue de l'offre de travail dans cette région (+0,9 % par an en moyenne), comparée à l'évolution de l'offre de travail en Flandre (+0,7 %). En effet, on observerait notamment une augmentation plus rapide de la population d'âge actif en Wallonie.

A l'horizon 2015, les taux de chômage régionaux demeureraient à des niveaux supérieurs (sauf pour la région de Bruxelles-capitale) à ceux atteints en 2008. Ils s'établiraient à 8,5 % en Flandre (soit +1,1 point par rapport à 2008), à 20,2 % à Bruxelles (soit +0,1 point) et à 18,9 % en Wallonie (soit + 1,8 point)⁷⁴.

Les gains de productivité, après avoir lourdement chuté en 2008 et 2009, ne se redresseraient que progressivement à moyen terme. Quant aux salaires réels, ceux-ci devraient évoluer de façon similaire dans les trois régions : après avoir décliné en 2010, ils repartiraient à la hausse en 2011, ce qui refléterait leur accélération prévue chez nos trois principaux partenaires (croissance moyenne dans les trois régions de l'ordre de 1,1 % à 1,2 % par an sur la période 2012-2015).

Par ailleurs, le modèle HERMREG génère une projection régionalisée des émissions de gaz à effet de serre. Selon celle-ci, les émissions de GES, en baisse au niveau national entre le début et la fin de la période de projection, seraient également en recul en Régions flamande et wallonne, mais en légère hausse dans la Région bruxelloise. Dans le contexte de cette projection et nonobstant différents facteurs qui pourraient influencer les résultats de manière significative, toutes les Régions devraient néanmoins rencontrer les objectifs qui leur sont assignés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Enfin, il est important de noter que cette version top-down du modèle HERMREG est en constante évolution. Ainsi, la dernière version permet de fournir des projections régionales relatives au compte de revenus des ménages et aux comptes des entités fédérées.

La croissance annuelle moyenne du revenu disponible nominal, sur la période 2009-2015, devrait être légèrement moins élevée en Région wallonne et flamande (3 %) qu'en Région bruxelloise

⁷³ Calculé à partir du nombre de chômeurs sur base de sources administratives et selon le concept BFP, c'est-à-dire incluant les chômeurs âgés dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi.

⁷⁴ Précisons encore que ces projections de taux de chômage régionaux doivent être considérées avec précaution. Tout d'abord, selon des calculs récents (réalisés au mois de juin dans le cadre de la préfiguration du budget 2011), les pertes d'emploi pourraient être moins marquées à court terme et, parallèlement, la progression du chômage en 2010 serait moins forte que prévu dans les perspectives de mai 2010. Ensuite, certaines évolutions récentes des taux d'activité sont difficiles à expliquer, ce qui rend leur évolution future délicate à prévoir. Enfin, à Bruxelles, le taux de chômage est fort sensible à l'évolution des navettes entrantes qui représentent, en contraste avec les deux autres régions, un peu plus de la moitié de l'emploi intérieur régional.

(3,2 %), où elle bénéficierait d'un maintien relatif des revenus primaires en période de crise. A moyen terme néanmoins (2012-2015), l'évolution du revenu disponible devrait être similaire dans les trois régions, avec certaines spécificités cependant. Ainsi, le revenu des indépendants contribuerait davantage à la formation des revenus des ménages flamands et bruxellois. Les salaires, impôts et cotisations sociales des ménages bruxellois progresseraient légèrement moins vite que la moyenne nationale, au contraire des ménages wallons, pour lesquels l'apport plus important des salaires s'ajouterait à un soutien plus marqué des prestations de sécurité sociale, dans un scénario où le chômage resterait relativement élevé.

Combinées avec les perspectives démographiques de chacune des Régions, ces évolutions attendues de revenus sur la période 2012-2015 font apparaître une croissance plus rapide du revenu disponible par habitant en Wallonie et en Flandre (3,0 %) qu'à Bruxelles (2,4 %), en raison de la progression relativement plus forte de la population bruxelloise à moyen terme.

En ce qui concerne les finances publiques⁷⁵, la projection indique que le compte de l'ensemble des communautés et régions serait à nouveau en équilibre à l'horizon 2015, surtout grâce au surplus qui serait enregistré en Région flamande en fin de période. Par contre, en l'absence de mesures supplémentaires, un déficit persisterait à cet horizon en Région bruxelloise, en Région wallonne et en Communauté française.

Dans les années à venir, d'autres développements sont également envisagés comme la modélisation de fonctions de production et la mise en place progressive d'une architecture bottom-up dans le modèle.

⁷⁵ Notons que les mesures prises dans le cadre du contrôle budgétaire 2010 pour les régions et communautés n'ont pas été intégrées dans ces perspectives.

9. Bibliographie

- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Elaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP – IBSA – IWEPS - SVR, Janvier 2008.
- Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008b), *Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG*, Planning Paper 104, BFP – IBSA – IWEPS - SVR, Avril 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K. et Hoorelbeke, D. (2008c), *Perspectives économiques régionales 2007-2013*, Septembre 2008.
- Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D., Laine, B. et Meunier, O. (2009), *Perspectives économiques régionales 2009-2014*, Juillet 2009.
- Bracke, I. et Vandille, G. (2005), *Regionale emissievooruitzichten*, Working Paper 5-05, BFP, Mars 2005.
- Bureau Fédéral du Plan (2008), *Perspectives de population 2007-2060*, Planning Paper 105, Mai 2008.
- Bureau Fédéral du Plan (2010), *Perspectives économiques 2010-2015*, Mai 2010.
- Commission Nationale Climat (2009), *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, Mai 2009.
- Gentil, Gina (2008), *Regionalisering van de rekening van de Gemeenschappen en Gewesten: methodologie en resultaten*, Bureau Fédéral du Plan, REPO 2706, décembre 2008.
- Institut des Comptes Nationaux (2010), *Comptes régionaux 1999-2008*.
- Laloy, L. (2009), *Rémunérations et pensions des salariés des administrations publiques : hypothèses et méthodologies de projection dans les Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009*, Bureau fédéral du Plan, note ADDG 6934, décembre 2009.
- United Nations Framework Convention on Climate Change (2007), *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, Décembre 2007.

10. Annexes

10.1. Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi

Tableau 38 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région de Bruxelles-Capitale
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2008	2009	2010	2011	2012 [^] 2015	Moyennes		
						1995 [^] 2001	2002 [^] 2008	2009 [^] 2015
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	-0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	-0,00	0,00
1.2. Energie	-0,05	-0,01	0,10	0,06	0,07	0,18	0,21	0,06
1.3. Industries manufacturières	0,26	-0,36	0,01	0,03	0,02	0,01	-0,08	-0,03
a. Biens intermédiaires	0,05	-0,14	0,04	-0,01	-0,01	0,01	0,01	-0,02
b. Biens d'équipement	0,21	-0,10	0,01	0,01	0,02	0,02	-0,05	-0,00
c. Biens de consommation	0,01	-0,12	-0,04	0,02	0,02	-0,02	-0,04	-0,01
1.4. Construction	-0,01	-0,10	-0,03	0,06	0,04	0,02	0,00	0,01
1.5. Services marchands	1,41	-2,06	1,19	1,14	1,77	2,08	1,45	1,05
a. Transports et communication	0,02	-0,36	0,06	0,12	0,39	0,67	0,17	0,20
b. Commerce et horeca	-0,10	-0,90	0,19	0,09	0,15	-0,21	0,03	-0,00
c. Crédit et assurances	-0,01	-0,12	0,33	0,24	0,42	0,80	0,66	0,30
d. Santé et action sociale	0,08	0,24	0,19	0,09	0,19	0,18	0,04	0,18
e. Autres services marchands	1,42	-0,91	0,43	0,60	0,63	0,65	0,54	0,37
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,36	0,03	0,13	0,15	0,25	0,16	0,36	0,18
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	-0,00	-0,00	-0,00	0,00	-0,01	-0,00
1.7. Total	1,97	-2,51	1,41	1,43	2,14	2,45	1,92	1,27
2. Emploi								
2.1. Agriculture	0,00	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2. Energie	0,04	0,05	-0,00	-0,01	0,00	-0,00	0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,20	-0,23	-0,30	-0,16	-0,09	-0,10	-0,30	-0,15
a. Biens intermédiaires	0,02	-0,07	-0,12	-0,06	-0,03	-0,07	-0,04	-0,05
b. Biens d'équipement	-0,17	-0,08	-0,10	-0,05	-0,04	-0,01	-0,13	-0,05
c. Biens de consommation	-0,05	-0,08	-0,08	-0,05	-0,02	-0,03	-0,13	-0,04
2.4. Construction	0,12	0,03	0,01	0,07	0,02	-0,05	0,00	0,03
2.5. Services marchands	1,62	-0,11	-0,67	0,03	1,14	0,88	0,50	0,55
a. Transports et communication	-0,01	-0,23	-0,22	-0,10	0,04	0,18	-0,17	-0,06
b. Commerce et horeca	0,13	-0,12	-0,23	-0,10	0,12	-0,13	0,03	0,00
c. Crédit et assurances	-0,29	-0,18	-0,15	-0,10	0,01	0,03	-0,03	-0,05
d. Santé et action sociale	0,20	0,20	0,21	0,18	0,30	0,20	0,14	0,25
e. Autres services marchands	1,59	0,23	-0,27	0,14	0,68	0,61	0,54	0,40
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,43	0,11	0,02	0,08	0,15	0,11	0,48	0,12
b. Services domestiques	-0,05	-0,12	-0,01	-0,03	-0,03	0,06	-0,10	-0,04
2.7. Total	1,96	-0,27	-0,95	-0,03	1,19	0,90	0,60	0,50

Tableau 39 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région flamande
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2008	2009	2010	2011	2012^ 2015	Moyennes		
						1995^ 2001	2002^ 2008	2009^ 2015
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,00	-0,01	0,01	0,01	0,02	0,05	-0,01	0,01
1.2. Energie	-0,04	0,07	-0,03	-0,01	0,01	-0,01	0,06	0,01
1.3. Industries manufacturières	-0,26	-1,45	0,14	0,20	0,27	0,78	0,06	-0,00
a. Biens intermédiaires	-0,05	-0,65	0,01	0,10	0,10	0,34	-0,00	-0,02
b. Biens d'équipement	-0,09	-0,39	0,06	0,03	0,07	0,27	-0,07	-0,01
c. Biens de consommation	-0,12	-0,40	0,07	0,06	0,11	0,17	0,13	0,02
1.4. Construction	-0,01	-0,16	0,05	0,11	0,15	0,13	0,15	0,09
1.5. Services marchands	1,28	-1,83	1,37	1,49	1,82	1,63	1,68	1,18
a. Transports et communication	0,32	-0,50	0,10	0,22	0,22	0,08	0,11	0,10
b. Commerce et horeca	-0,07	-1,01	0,48	0,25	0,32	0,02	0,45	0,14
c. Crédit et assurances	-0,16	-0,01	-0,02	0,05	0,06	0,18	0,06	0,04
d. Santé et action sociale	0,19	0,40	0,31	0,18	0,27	0,29	0,09	0,28
e. Autres services marchands	1,00	-0,71	0,51	0,78	0,95	1,06	0,96	0,63
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,12	0,02	0,09	0,10	0,16	0,07	0,10	0,12
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	-0,00	-0,00	-0,00	-0,01	-0,00	-0,00
1.7. Total	1,09	-3,38	1,63	1,89	2,42	2,64	2,04	1,40
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,05	0,01	0,00	-0,04	-0,02	-0,03	-0,03	-0,02
2.2. Energie	0,02	0,03	0,02	-0,00	-0,00	-0,01	0,00	0,00
2.3. Industries manufacturières	-0,01	-0,73	-0,79	-0,47	-0,17	-0,05	-0,33	-0,38
a. Biens intermédiaires	0,04	-0,21	-0,30	-0,16	-0,04	0,01	-0,03	-0,12
b. Biens d'équipement	0,04	-0,20	-0,20	-0,14	-0,07	0,03	-0,13	-0,12
c. Biens de consommation	-0,09	-0,32	-0,29	-0,16	-0,06	-0,09	-0,17	-0,14
2.4. Construction	0,13	-0,03	-0,06	0,05	0,05	0,03	0,05	0,02
2.5. Services marchands	1,67	0,09	0,09	0,64	1,14	1,39	1,18	0,77
a. Transports et communication	0,14	-0,09	-0,10	0,05	0,09	0,11	0,03	0,03
b. Commerce et horeca	0,16	-0,14	-0,07	-0,07	0,07	0,11	0,12	0,00
c. Crédit et assurances	-0,06	-0,04	-0,04	-0,03	-0,00	0,01	-0,04	-0,02
d. Santé et action sociale	0,31	0,33	0,34	0,32	0,37	0,30	0,29	0,35
e. Autres services marchands	1,12	0,03	-0,03	0,37	0,60	0,87	0,79	0,40
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,16	0,06	0,01	0,05	0,09	0,08	0,19	0,07
b. Services domestiques	-0,03	-0,10	-0,01	-0,03	-0,02	0,02	-0,02	-0,03
2.7. Total	1,88	-0,66	-0,74	0,21	1,06	1,43	1,05	0,43

Tableau 40 : Contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi : Région wallonne
(en points de la croissance annuelle régionale)

	2008	2009	2010	2011	2012 [^] 2015	Moyennes		
						1995 [^] 2001	2002 [^] 2008	2009 [^] 2015
1. Valeur ajoutée en volume								
1.1. Agriculture	0,00	-0,01	-0,00	0,00	0,01	-0,02	0,01	0,01
1.2. Energie	-0,04	0,02	-0,01	0,03	0,02	0,09	0,02	0,02
1.3. Industries manufacturières	0,19	-1,32	0,38	0,21	0,23	0,66	0,26	0,03
a. Biens intermédiaires	0,16	-0,81	0,31	0,09	0,12	0,48	0,14	0,01
b. Biens d'équipement	0,00	-0,26	0,04	0,06	0,04	0,11	0,00	0,00
c. Biens de consommation	0,03	-0,25	0,03	0,05	0,07	0,07	0,12	0,02
1.4. Construction	0,00	-0,17	0,06	0,13	0,14	0,08	0,14	0,09
1.5. Services marchands	0,98	-1,37	0,81	0,94	1,60	1,16	1,08	0,97
a. Transports et communication	0,11	-0,37	-0,07	0,08	0,25	0,17	0,07	0,09
b. Commerce et horeca	-0,08	-0,81	0,19	0,23	0,20	-0,06	0,24	0,06
c. Crédit et assurances	0,06	0,00	-0,02	0,05	0,04	0,14	0,06	0,03
d. Santé et action sociale	0,22	0,39	0,37	0,16	0,34	0,25	0,10	0,32
e. Autres services marchands	0,68	-0,58	0,34	0,43	0,77	0,66	0,60	0,47
1.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,14	0,03	0,14	0,15	0,25	0,14	0,17	0,19
b. Services domestiques	-0,01	-0,01	-0,00	-0,00	-0,00	-0,01	-0,01	-0,01
1.7. Total	1,27	-2,84	1,38	1,46	2,26	2,12	1,67	1,29
2. Emploi								
2.1. Agriculture	-0,02	-0,03	-0,02	-0,05	-0,04	-0,08	-0,02	-0,03
2.2. Energie	0,02	0,03	0,01	-0,01	-0,00	-0,01	-0,01	0,00
2.3. Industries manufacturières	0,16	-0,48	-0,58	-0,36	-0,13	-0,15	-0,08	-0,28
a. Biens intermédiaires	0,09	-0,21	-0,32	-0,12	-0,05	-0,07	0,00	-0,12
b. Biens d'équipement	0,08	-0,10	-0,07	-0,13	-0,05	-0,02	-0,03	-0,07
c. Biens de consommation	-0,01	-0,16	-0,19	-0,11	-0,04	-0,06	-0,06	-0,09
2.4. Construction	0,19	-0,08	-0,09	0,04	0,06	0,05	0,08	0,01
2.5. Services marchands	1,34	0,22	0,07	0,54	1,05	0,93	0,97	0,72
a. Transports et communication	0,03	-0,10	-0,13	-0,01	0,07	0,08	-0,02	0,01
b. Commerce et horeca	0,15	-0,06	-0,09	0,03	0,09	-0,02	0,10	0,03
c. Crédit et assurances	-0,01	-0,03	-0,04	-0,02	-0,00	-0,01	-0,02	-0,01
d. Santé et action sociale	0,32	0,41	0,38	0,29	0,38	0,30	0,30	0,37
e. Autres services marchands	0,86	0,00	-0,06	0,25	0,52	0,58	0,61	0,32
2.6. Services non marchands								
a. Administration publique et éducation	0,17	0,09	0,02	0,07	0,12	0,09	0,20	0,10
b. Services domestiques	-0,04	-0,11	-0,01	-0,03	-0,03	0,03	-0,06	-0,04
2.7. Total	1,83	-0,36	-0,61	0,20	1,04	0,85	1,09	0,48

10.2. Comptes de revenus des ménages – Résultats détaillés

Tableau 41 : Comptes de revenus des ménages – Région de Bruxelles-Capitale
(en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	3113	3222	3142	3234	3344	3472	3617	3769	3922
Rémunérations des salariés (D.1)	15651	16440	16847	17106	17541	17999	18741	19536	20297
Revenus nets de la propriété (D.4)	2766	3063	2948	3049	3145	3292	3412	3530	3651
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	21530	22726	22938	23390	24030	24763	25770	26835	27870
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	3628	3812	4031	4200	4351	4520	4673	4833	5027
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	588	542	553	587	618	658	703	753	804
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	905	893	921	955	991	1013	1047	1082	1122
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	533	574	611	628	650	668	688	708	729
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	3653	3861	3687	3899	4023	4172	4356	4573	4794
Solde des autres transferts courants (D.7)	267	269	275	279	270	274	258	263	265
Cotisations sociales (D.61)	5874	6138	6295	6407	6591	6771	7033	7339	7636
4. Revenu disponible (B.6n)	17390	18279	18796	19174	19757	20405	21233	22035	22857

Tableau 42 : Comptes de revenus des ménages – Région flamande
(en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	21130	21638	20944	21426	22021	22680	23426	24207	25003
Rémunérations des salariés (D.1)	107268	112483	113604	114381	117663	121533	126507	131958	137708
Revenus nets de la propriété (D.4)	18732	20649	19876	20500	21055	21927	22621	23318	24029
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	147130	154771	154423	156306	160738	166140	172554	179483	186740
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	22710	24219	26193	26950	28051	29299	30573	31840	33194
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	3647	3352	3373	3550	3751	4019	4297	4607	4937
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	6568	6667	6974	7267	7615	7863	8188	8517	8895
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1804	1947	2032	2077	2133	2187	2244	2303	2366
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	26704	28371	26618	28277	29293	30604	32175	33861	35673
Solde des autres transferts courants (D.7)	653	642	642	646	608	606	542	544	540
Cotisations sociales (D.61)	40477	42348	43005	43534	44960	46485	48461	50598	52884
4. Revenu disponible (B.6n)	114026	119594	122729	123694	127428	131812	136678	141746	147037

Tableau 43 : Comptes de revenus des ménages – Région wallonne
(en millions d'euros)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Compte d'affectation des revenus primaires									
Excédent d'exploitation (B.2n) et revenu mixte (B.3n)	9093	9097	8668	8803	8953	9138	9358	9592	9818
Rémunérations des salariés (D.1)	49699	52274	53056	53426	55084	57174	59501	62070	64832
Revenus nets de la propriété (D.4)	7332	8083	7824	8129	8285	8553	8776	9022	9275
2. Solde des revenus primaires (B.5n)	66124	69455	69548	70359	72322	74866	77635	80684	83925
3. Compte de distribution secondaire du revenu									
a. Ressources									
Prestations de sécurité sociale en espèces (D.621)	13516	14295	15222	15581	16209	16957	17772	18559	19402
Prestations d'assurance sociale de régimes privés (D.622)	1371	1264	1278	1346	1425	1534	1640	1758	1886
Prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D.623)	3466	3561	3740	3873	4056	4214	4411	4610	4833
Prestations d'assistance sociale en espèces (D.624)	1424	1516	1599	1632	1678	1719	1763	1809	1859
b. Emplois									
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ... (D.5)	12186	12911	12344	12913	13403	14031	14722	15467	16275
Solde des autres transferts courants (D.7)	139	117	98	101	68	56	0	-9	-23
Cotisations sociales (D.61)	18843	19743	20132	20368	21071	21883	22817	23839	24943
4. Revenu disponible (B.6n)	54732	57318	58813	59408	61147	63319	65682	68123	70711

10.3. Finances publiques – Résultats détaillés

Tableau 44 : Compte des Communautés et Régions
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	49940	49194	50412	53057	55094	57363	59861	62528
A. Fiscales propres et parafiscales	7791	6924	7862	8050	8397	8708	9060	9414
1. Fiscales	7753	6886	7824	8012	8359	8670	9022	9376
a. Impôts directs - ménages	955	572	1023	1048	1114	1159	1207	1258
b. Impôts indirects	4600	4265	4665	4755	4948	5127	5336	5540
c. Impôts en capital	2198	2049	2137	2209	2297	2385	2479	2578
2. Cotisations de sécurité sociale	38	38	38	38	38	38	38	38
B. Autres recettes des autres secteurs	3068	3102	3198	3238	3289	3343	3403	3467
1. Revenus de la propriété	312	338	372	378	384	390	397	404
2. Transferts courants reçus	370	377	382	387	392	399	405	413
3. Transferts en capital reçus	40	40	41	41	42	43	44	44
4. Ventas courantes de B. et S.	2346	2347	2403	2432	2470	2512	2557	2605
C. Cotisations imputées	4320	4549	4724	4975	5215	5504	5810	6145
D. Transferts des administr. publiques	34756	34618	34628	36793	38193	39807	41588	43502
1. Transferts de recettes fiscales	29930	29360	29215	31125	32284	33609	35084	36664
2. Autres transferts	4826	5258	5413	5668	5909	6198	6504	6838
a. Du pouvoir fédéral	4637	4972	5172	5424	5661	5945	6247	6577
b. Des pouvoirs locaux	136	221	183	186	188	192	195	198
c. De la sécurité sociale	53	65	59	59	60	61	62	63
dont, en capital	69	84	125	127	129	131	134	136
2. Dépenses	50143	51505	52263	54363	56168	58159	60253	62493
A. Dépenses primaires	49623	50888	51382	53403	55141	57055	59083	61276
a. Finales courantes	36235	37878	38453	39910	41242	42727	44301	46012
1. Rémunérations des salariés	19154	20101	20584	21339	22047	22830	23652	24544
2. Consommation intermédiaire et impôts	5491	5697	5473	5564	5651	5745	5848	5958
3. Subventions aux entreprises	1375	1230	1225	1309	1327	1346	1367	1389
4. Prestations sociales	7384	7914	8184	8658	9132	9671	10247	10877
- Prestations sociales en espèces	4988	5275	5470	5748	6013	6329	6664	7030
- Prestations sociales en nature	2396	2638	2713	2911	3119	3342	3583	3847
5. Transferts aux ménages et ISBL	2641	2756	2805	2855	2899	2947	2999	3054
6. Transferts aux entreprises	102	102	102	102	102	102	102	102
7. Transferts au reste du monde	88	79	81	82	83	85	86	88

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
b. Finales en capital	3932	4265	3811	4025	4089	4158	4231	4307
1. Formation brute de capital	2138	2261	2102	2145	2180	2217	2256	2294
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	4	4	-134	4	4	4	4	4
3. Transferts aux ménages et ISBL	279	408	466	474	481	489	498	508
4. Transferts aux entreprises	1511	1591	1377	1401	1423	1447	1473	1501
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	9456	8746	9119	9469	9811	10171	10551	10957
1. Transferts courants	8085	8195	8534	8874	9207	9556	9926	10320
2. Transferts en capital	1371	551	585	595	604	614	625	637
B. Charges d'intérêt	520	616	881	959	1026	1104	1170	1217
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-207	-2311	-1852	-1306	-1074	-796	-393	34
4. Solde primaire	313	-1695	-971	-346	-47	308	777	1252

Tableau 45 : Compte de la Région bruxelloise
(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	3278	3160	3291	3393	3478	3593	3721	3853
A. Fiscales propres et parafiscales	1186	1013	1068	1096	1139	1181	1227	1275
1. Fiscales	1186	1013	1068	1096	1139	1181	1227	1275
a. Impôts directs - ménages	140	124	127	129	134	139	145	150
b. Impôts indirects	701	568	608	621	646	669	696	722
c. Impôts en capital	345	321	333	345	359	372	387	402
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	432	435	475	470	478	486	494	504
1. Revenus de la propriété	71	71	92	94	95	97	99	100
2. Transferts courants reçus	13	16	16	16	16	16	17	17
3. Transferts en capital reçus	7	7	7	7	7	7	8	8
4. Ventes courantes de B. et S.	341	341	360	353	359	365	372	379
C. Cotisations imputées	29	31	32	32	33	34	35	37
D. Transferts des administr. publiques	1625	1681	1716	1795	1829	1893	1964	2037
1. Transferts de recettes fiscales	936	888	920	998	1019	1070	1127	1184
2. Autres transferts	689	793	796	797	809	823	838	853
a. Du pouvoir fédéral	188	209	231	235	239	243	247	252
b. Des pouvoirs locaux	98	183	144	147	149	151	154	157
c. De la sécurité sociale	5	3	3	3	3	3	3	3
d. Des communautés et régions	398	398	417	412	419	426	433	441
dont, en capital	63	78	119	121	123	125	128	130
2. Dépenses	3279	3426	3450	3570	3672	3788	3910	4039
A. Dépenses primaires	3197	3332	3335	3449	3543	3647	3757	3875
a. Finales courantes	1904	1922	1985	2047	2108	2176	2249	2327
1. Rémunérations des salaires	859	903	931	968	1004	1045	1088	1135
2. Cons. intermédiaire et impôts	446	429	449	457	464	471	480	489
3. Subventions aux entreprises	110	87	93	94	96	98	99	101
4. Prestations sociales	223	243	246	258	270	283	297	313
- Prestations sociales en espèces	34	36	37	38	38	40	41	43
- Prestations sociales en nature	189	207	209	220	232	244	256	270
5. Transferts aux ménages et ISBL	264	258	263	268	272	277	282	287
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	2	2	2	2	2	2	2	2
b. Finales en capital	492	614	523	550	559	569	579	589
1. Formation brute de capital	352	490	437	462	470	479	487	495
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	20	18	18	19	19	19	20	20
4. Transferts aux entreprises	120	106	68	69	70	71	72	74
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	801	797	827	852	876	901	929	959
1. Transferts courants	718	724	750	774	797	821	847	875
2. Transferts en capital	83	73	76	78	79	80	82	83
B. Charges d'intérêt	82	94	115	121	129	141	153	165
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-6	-266	-159	-177	-194	-195	-189	-187
4. Solde primaire	76	-173	-44	-56	-65	-53	-36	-22

Tableau 46 : Compte de la Région flamande (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	28999	28429	29326	30886	32140	33493	34988	36598
A. Fiscales propres et parafiscales	4383	3817	4526	4636	4849	5031	5236	5443
1. Fiscales	4345	3779	4488	4598	4811	4993	5198	5405
a. Impôts directs - ménages	398	54	495	509	555	579	605	631
b. Impôts indirects	2675	2538	2756	2809	2925	3032	3158	3280
c. Impôts en capital	1272	1187	1238	1280	1331	1381	1436	1494
2. Cotisations de sécurité sociale	38	38	38	38	38	38	38	38
B. Autres recettes des autres secteurs	1656	1641	1704	1733	1761	1792	1825	1860
1. Revenus de la propriété	195	196	233	237	240	244	249	254
2. Transferts courants reçus	212	197	200	203	206	211	215	220
3. Transferts en capital reçus	33	33	34	34	35	35	36	37
4. Ventes courantes de B. et S.	1216	1216	1238	1260	1280	1301	1325	1350
C. Cotisations imputées	2647	2791	2899	3054	3202	3380	3569	3775
D. Transferts des administr. publiques	20314	20180	20196	21462	22327	23290	24358	25520
1. Transferts de recettes fiscales	17624	17287	17196	18313	19035	19827	20713	21676
2. Autres transferts	2690	2893	3000	3150	3292	3463	3645	3843
a. Du pouvoir fédéral	2632	2828	2938	3087	3228	3399	3580	3777
b. Des pouvoirs locaux	28	28	28	29	29	30	30	30
c. De la sécurité sociale	30	37	33	34	34	35	35	36
d. Des communautés et régions	0	0	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	6	6	6	6	6	6	6	6
2. Dépenses	29085	29354	29783	31097	32150	33306	34526	35834
A. Dépenses primaires	29006	29248	29462	30750	31783	32922	34133	35447
a. Finales courantes	21585	22590	22827	23771	24602	25529	26514	27588
1. Rémunérations des salariés	11347	11874	12135	12584	12989	13438	13911	14426
2. Cons. intermédiaire et impôts	3085	3284	3020	3072	3121	3173	3230	3291
3. Subventions aux entreprises	843	687	700	775	784	794	805	817
4. Prestations sociales	4980	5372	5567	5911	6258	6650	7071	7531
- Prestations sociales en espèces	3106	3296	3420	3591	3754	3948	4154	4378
- Prestations sociales en nature	1874	2076	2147	2320	2505	2702	2917	3153
5. Transferts aux ménages et ISBL	1204	1247	1278	1301	1321	1342	1365	1390
6. Transferts aux entreprises	61	61	61	61	61	61	61	61
7. Transferts au reste du monde	65	65	66	67	68	69	71	72
b. Finales en capital	2198	2329	2064	2233	2268	2306	2346	2388
1. Formation brute de capital	1279	1284	1225	1239	1258	1280	1301	1323
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	0	-138	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	154	257	315	320	325	331	337	343
4. Transferts aux entreprises	765	788	662	673	684	696	708	721
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	5223	4330	4571	4746	4912	5088	5273	5470
1. Transferts courants	4120	4059	4277	4448	4609	4779	4959	5150
2. Transferts en capital	1103	271	293	299	303	308	314	320
B. Charges d'intérêt	79	106	321	347	367	384	392	388
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de	-86	-925	-457	-211	-10	187	463	763
4. Solde primaire	-7	-819	-136	136	357	571	855	1151

Tableau 47 : Compte de la Région wallonne (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	6858	6723	6863	7154	7391	7641	7917	8216
A. Fiscales propres et parafiscales	2222	2094	2267	2318	2409	2497	2596	2696
1. Fiscales	2222	2094	2267	2318	2409	2497	2596	2696
a. Impôts directs - ménages	417	394	401	410	425	441	458	476
b. Impôts indirects	1223	1159	1301	1324	1376	1425	1482	1538
c. Impôts en capital	581	541	565	584	608	631	656	682
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	346	357	338	343	348	354	360	366
1. Revenus de la propriété	39	64	40	40	41	41	42	43
2. Transferts courants reçus	68	54	55	55	56	57	57	58
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	239	239	243	248	252	256	260	265
C. Cotisations imputées	102	110	113	118	122	128	135	142
D. Transferts des administr. publiques	4189	4162	4144	4375	4511	4662	4827	5012
1. Transferts de recettes fiscales	3425	3389	3363	3576	3696	3830	3977	4141
2. Autres transferts	764	773	781	799	815	832	850	870
a. Du pouvoir fédéral	381	387	389	400	409	420	431	443
b. Des pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0	0	0
c. De la sécurité sociale	5	8	8	8	8	8	8	8
d. Des communautés et régions	378	378	385	391	397	404	411	419
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	7072	7450	7415	7631	7843	8076	8323	8584
A. Dépenses primaires	6853	7183	7126	7320	7511	7717	7937	8173
a. Finales courantes	3713	3859	3873	3974	4073	4180	4295	4419
1. Rémunérations des salariés	1245	1304	1332	1378	1423	1473	1526	1584
2. Cons. intermédiaire et impôts	898	890	892	907	921	937	953	971
3. Subventions aux entreprises	377	408	382	389	395	401	408	416
4. Prestations sociales	533	570	574	596	618	641	666	694
- Prestations sociales en espèces	236	253	256	267	278	290	304	318
- Prestations sociales en nature	297	317	317	329	340	351	363	376
5. Transferts aux ménages et ISBL	648	684	690	702	714	726	738	752
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	12	2	2	2	2	2	2	2
b. Finales en capital	1050	1129	1026	1042	1059	1077	1097	1117
1. Formation brute de capital	324	305	259	262	266	271	276	281
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	102	129	128	130	132	135	137	140
4. Transferts aux entreprises	624	695	639	650	660	671	684	696
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2090	2196	2227	2304	2379	2459	2546	2637
1. Transferts courants	1908	1993	2015	2088	2160	2236	2319	2406
2. Transferts en capital	182	203	212	216	219	223	227	231
B. Charges d'intérêt	219	266	289	311	332	359	386	412
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de	-214	-727	-553	-477	-452	-435	-405	-369
4. Solde primaire	5	-460	-263	-166	-120	-76	-20	43

Tableau 48 : Compte de la Communauté française (en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	11635	11712	11789	12483	12958	13523	14137	14782
A. Fiscales propres et parafiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
1. Fiscales	0	0	0	0	0	0	0	0
a. Impôts directs - ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Impôts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Autres recettes des autres secteurs	634	669	680	691	701	712	724	737
1. Revenus de la propriété	7	7	7	7	7	7	7	8
2. Transferts courants reçus	77	111	112	113	114	115	116	118
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de B. et S.	550	551	561	571	580	590	600	612
C. Cotisations imputées	1542	1617	1680	1771	1858	1961	2071	2191
D. Transferts des administr. publiques	9458	9425	9428	10020	10399	10849	11342	11854
1. Transferts de recettes fiscales	7945	7797	7735	8238	8533	8882	9267	9662
2. Autres transferts	1513	1628	1693	1782	1866	1967	2075	2192
a. Du pouvoir fédéral	1436	1548	1614	1701	1784	1884	1990	2105
b. Des pouvoirs locaux	10	10	10	10	11	11	11	11
c. De la sécurité sociale	13	16	15	15	15	15	16	16
d. Des communautés et régions	54	54	55	56	57	58	59	60
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	11537	12104	12472	12924	13376	13877	14399	14956
A. Dépenses primaires	11397	11954	12316	12743	13178	13657	14160	14702
a. Finales courantes	9033	9508	9768	10116	10459	10842	11243	11678
1. Rémunérations des salariés	5703	6020	6185	6409	6631	6874	7126	7399
2. Cons. intermédiaire et impôts	1062	1095	1112	1128	1145	1164	1185	1207
3. Subventions aux entreprises	45	48	51	52	52	53	54	55
4. Prestations sociales	1648	1728	1796	1893	1986	2096	2213	2340
- Prestations sociales en espèces	1612	1690	1757	1852	1943	2051	2166	2291
- Prestations sociales en nature	36	38	39	41	43	45	47	49
5. Transferts aux ménages et ISBL	525	566	573	583	592	602	613	625
6. Transferts aux entreprises	41	41	41	41	41	41	41	41
7. Transferts au reste du monde	9	9	10	10	10	11	11	11
b. Finales en capital	192	193	198	200	203	206	209	213
1. Formation brute de capital	183	182	180	182	185	188	191	194
2. Autr.acquis. nettes act.non fin.	4	4	4	4	4	4	4	4
3. Transferts aux ménages et ISBL	3	4	4	5	5	5	5	5
4. Transferts aux entreprises	2	3	9	9	9	9	10	10
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	2172	2253	2351	2427	2516	2610	2707	2812
1. Transferts courants	2169	2249	2348	2424	2514	2607	2705	2809
2. Transferts en capital	3	4	3	3	3	3	3	3
B. Charges d'intérêt	140	150	156	181	198	220	239	253
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de	98	-392	-683	-441	-418	-354	-261	-173
4. Solde primaire	238	-242	-527	-260	-219	-134	-22	80

10.4. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre – Résultats détaillés

Tableau 49 : Bilan énergétique 2008

(En Mtep)	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,211	0,057	4,039	0,073	0,539	1,163	11,756	18,838
Consommation du secteur énergie	0,000	1,520	0,183	0,159	0,000		0,613	2,474
Consommation finale énergétique	1,952	14,472	9,941	0,152	0,265	3,010	7,074	36,866
Industrie	1,823	0,800	4,775	0,152	0,265	2,695	3,388	13,900
- Biens intermédiaires	1,725	0,338	3,225	0,152	0,265	1,984	2,114	9,803
- Biens d'équipement	0,013	0,013	0,236				0,283	0,545
- Biens de consommation	0,086	0,375	1,313	0,000	0,000	0,711	0,955	3,440
- Construction	0,000	0,076					0,036	0,111
Transport		9,285					0,143	9,428
- Transport par rail		0,041					0,143	0,184
- Transport par route		8,366						8,366
- Transport par eau et aérien		0,878						0,878
Services, ménages et agriculture	0,129	4,386	5,166			0,314	3,543	13,538
- Services	0,064	1,021	1,644				1,758	4,487
- Ménages	0,065	2,840	3,521			0,314	1,692	8,432
- Agriculture		0,526					0,094	0,620
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,025	0,000	0,000	0,368	0,000	0,393
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,007	0,007
Consommation finale énergétique	0,004	0,584	0,828	0,000	0,000	0,002	0,498	1,916
Industrie	0,000	0,005	0,038	0,000	0,000	0,000	0,035	0,078
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000	0,004	0,008
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,018				0,016	0,034
- Biens de consommation	0,000	0,004	0,016	0,000	0,000	0,000	0,014	0,035
- Construction	0,000	0,001					0,001	0,001
Transport		0,301					0,024	0,326
- Transport par rail		0,002					0,024	0,026
- Transport par route		0,297						0,297
- Transport par eau et aérien		0,003						0,003
Services, ménages et agriculture	0,004	0,277	0,789			0,002	0,439	1,512
- Services	0,000	0,119	0,277				0,309	0,705
- Ménages	0,004	0,159	0,513			0,002	0,130	0,807
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,129	0,019	0,560	0,035	0,257	0,246	6,464	7,710
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,090	0,000		0,196	0,286
Consommation finale énergétique	1,223	4,522	2,760	0,051	0,129	1,138	2,169	11,991
Industrie	1,182	0,368	1,602	0,051	0,129	1,092	1,053	5,478
- Biens intermédiaires	1,098	0,208	1,300	0,051	0,129	0,610	0,815	4,211
- Biens d'équipement	0,007	0,004	0,060				0,071	0,141
- Biens de consommation	0,076	0,131	0,243	0,000	0,000	0,482	0,162	1,094
- Construction	0,000	0,025					0,006	0,031
Transport		2,798					0,049	2,847
- Transport par rail		0,019					0,049	0,068
- Transport par route		2,689						2,689
- Transport par eau et aérien		0,091						0,091
Services, ménages et agriculture	0,041	1,356	1,158			0,046	1,067	3,667
- Services	0,002	0,338	0,277				0,466	1,083
- Ménages	0,038	0,936	0,881			0,046	0,588	2,490
- Agriculture		0,081					0,012	0,094
Région flamande								
Centrales électriques	1,083	0,038	3,454	0,038	0,281	0,550	5,292	10,736
Consommation du secteur énergie	0,000	1,520	0,183	0,069	0,000		0,410	2,181
Consommation finale énergétique	0,725	9,367	6,353	0,101	0,136	1,869	4,407	22,959
Industrie	0,641	0,428	3,135	0,101	0,136	1,603	2,300	8,344
- Biens intermédiaires	0,626	0,130	1,922	0,101	0,136	1,374	1,295	5,584
- Biens d'équipement	0,005	0,009	0,159				0,197	0,370
- Biens de consommation	0,010	0,240	1,054	0,000	0,000	0,229	0,779	2,312
- Construction	0,000	0,050					0,030	0,079
Transport		6,186					0,070	6,255
- Transport par rail		0,020					0,070	0,089
- Transport par route		5,381						5,381
- Transport par eau et aérien		0,785						0,785
Services, ménages et agriculture	0,084	2,753	3,218			0,266	2,037	8,359
- Services	0,061	0,564	1,091				0,983	2,699
- Ménages	0,023	1,745	2,128			0,266	0,973	5,135
- Agriculture		0,444					0,081	0,526

Tableau 50 : Bilan énergétique 2010

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,548	0,169	3,358	0,060	0,587	1,188	12,382	19,292
Consommation du secteur énergie	0,000	1,476	0,133	0,177	0,000		0,620	2,406
Consommation finale énergétique	1,612	14,411	9,787	0,150	0,161	2,918	6,958	35,997
Industrie	1,515	0,990	4,448	0,150	0,161	2,604	3,257	13,124
- Biens intermédiaires	1,439	0,345	3,164	0,150	0,161	1,888	1,978	9,126
- Biens d'équipement	0,012	0,017	0,229				0,282	0,539
- Biens de consommation	0,064	0,542	1,055	0,000	0,000	0,716	0,965	3,342
- Construction	0,000	0,086					0,032	0,117
Transport		9,027					0,144	9,171
- Transport par rail		0,036					0,144	0,181
- Transport par route		8,128						8,128
- Transport par eau et aérien		0,862						0,862
Services, ménages et agriculture	0,097	4,394	5,339			0,314	3,557	13,701
- Services	0,041	1,083	1,692				1,757	4,572
- Ménages	0,057	2,798	3,647			0,314	1,710	8,526
- Agriculture		0,513					0,090	0,603
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,021	0,000	0,000	0,379	0,000	0,399
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,007	0,007
Consommation finale énergétique	0,003	0,593	0,855	0,000	0,000	0,002	0,499	1,952
Industrie	0,000	0,007	0,034	0,000	0,000	0,000	0,034	0,075
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,004	0,000	0,000	0,000	0,004	0,008
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,018				0,016	0,033
- Biens de consommation	0,000	0,005	0,013	0,000	0,000	0,000	0,014	0,032
- Construction	0,000	0,001					0,000	0,001
Transport		0,301					0,025	0,326
- Transport par rail		0,002					0,025	0,027
- Transport par route		0,296						0,296
- Transport par eau et aérien		0,003						0,003
Services, ménages et agriculture	0,003	0,286	0,820			0,002	0,440	1,551
- Services	0,000	0,127	0,283				0,307	0,718
- Ménages	0,003	0,158	0,537			0,002	0,133	0,834
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,162	0,055	0,460	0,028	0,278	0,247	6,766	7,998
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,100	0,000		0,196	0,296
Consommation finale énergétique	1,026	4,492	2,730	0,051	0,080	1,141	2,135	11,655
Industrie	0,991	0,438	1,535	0,051	0,080	1,095	1,017	5,207
- Biens intermédiaires	0,927	0,215	1,301	0,051	0,080	0,604	0,778	3,957
- Biens d'équipement	0,007	0,005	0,058				0,071	0,140
- Biens de consommation	0,057	0,190	0,176	0,000	0,000	0,490	0,164	1,076
- Construction	0,000	0,029					0,005	0,034
Transport		2,697					0,049	2,746
- Transport par rail		0,017					0,049	0,066
- Transport par route		2,592						2,592
- Transport par eau et aérien		0,088						0,088
Services, ménages et agriculture	0,035	1,357	1,195			0,046	1,069	3,703
- Services	0,002	0,356	0,283				0,463	1,103
- Ménages	0,033	0,923	0,912			0,046	0,595	2,510
- Agriculture		0,078					0,012	0,090
Région flamande								
Centrales électriques	1,385	0,114	2,877	0,031	0,309	0,562	5,616	10,894
Consommation du secteur énergie	0,000	1,476	0,133	0,077	0,000		0,416	2,103
Consommation finale énergétique	0,583	9,326	6,202	0,099	0,081	1,775	4,324	22,389
Industrie	0,524	0,545	2,879	0,099	0,081	1,509	2,205	7,842
- Biens intermédiaires	0,512	0,130	1,859	0,099	0,081	1,283	1,197	5,161
- Biens d'équipement	0,005	0,012	0,153				0,195	0,365
- Biens de consommation	0,007	0,347	0,866	0,000	0,000	0,226	0,787	2,233
- Construction	0,000	0,056					0,026	0,082
Transport		6,030					0,071	6,100
- Transport par rail		0,018					0,071	0,088
- Transport par route		5,240						5,240
- Transport par eau et aérien		0,771						0,771
Services, ménages et agriculture	0,059	2,751	3,323			0,266	2,048	8,447
- Services	0,039	0,600	1,125				0,987	2,752
- Ménages	0,020	1,716	2,198			0,266	0,982	5,182
- Agriculture		0,435					0,078	0,513

Tableau 51 : Bilan énergétique 2015

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Royaume								
Centrales électriques	1,648	0,241	3,444	0,060	0,597	1,187	12,531	19,707
Consommation du secteur énergie	0,000	1,537	0,129	0,178	0,000		0,636	2,480
Consommation finale énergétique	1,541	13,867	9,207	0,148	0,175	3,585	7,358	35,881
Industrie	1,467	0,950	3,650	0,148	0,175	3,271	3,423	13,083
- Biens intermédiaires	1,383	0,331	2,664	0,148	0,175	2,275	2,125	9,102
- Biens d'équipement	0,011	0,023	0,211				0,279	0,524
- Biens de consommation	0,073	0,507	0,774	0,000	0,000	0,995	0,987	3,336
- Construction	0,000	0,090					0,032	0,121
Transport		8,992					0,151	9,143
- Transport par rail		0,033					0,151	0,183
- Transport par route		8,098						8,098
- Transport par eau et aérien		0,861						0,861
Services, ménages et agriculture	0,074	3,925	5,557			0,314	3,785	13,655
- Services	0,027	1,175	1,674				1,891	4,767
- Ménages	0,047	2,287	3,882			0,314	1,805	8,337
- Agriculture		0,463					0,088	0,551
Région de Bruxelles-Capitale								
Centrales électriques	0,000	0,000	0,022	0,000	0,000	0,392	0,000	0,414
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,008	0,008
Consommation finale énergétique	0,003	0,579	0,880	0,000	0,000	0,002	0,524	1,989
Industrie	0,000	0,006	0,031	0,000	0,000	0,000	0,034	0,071
- Biens intermédiaires	0,000	0,000	0,003	0,000	0,000	0,000	0,004	0,007
- Biens d'équipement	0,000	0,000	0,016				0,015	0,032
- Biens de consommation	0,000	0,005	0,012	0,000	0,000	0,000	0,014	0,031
- Construction	0,000	0,001					0,000	0,001
Transport		0,306					0,027	0,333
- Transport par rail		0,002					0,027	0,028
- Transport par route		0,302						0,302
- Transport par eau et aérien		0,003						0,003
Services, ménages et agriculture	0,003	0,267	0,849			0,002	0,464	1,585
- Services	0,000	0,137	0,276				0,324	0,737
- Ménages	0,003	0,130	0,573			0,002	0,141	0,848
- Agriculture		0,000					0,000	0,000

<i>(En Mtep)</i>	Solides	Liquides	Gaz naturel	Gaz de cokeries	Gaz de hauts fourneaux	Autres	Electricité	Total
Région wallonne								
Centrales électriques	0,178	0,081	0,487	0,029	0,288	0,249	6,961	8,273
Consommation du secteur énergie	0,000	0,000	0,000	0,102	0,000		0,207	0,309
Consommation finale énergétique	0,988	4,342	2,348	0,050	0,086	1,508	2,260	11,583
Industrie	0,959	0,420	1,098	0,050	0,086	1,462	1,074	5,149
- Biens intermédiaires	0,888	0,205	1,043	0,050	0,086	0,766	0,830	3,869
- Biens d'équipement	0,006	0,007	0,054				0,071	0,137
- Biens de consommation	0,065	0,178	0,001	0,000	0,000	0,696	0,169	1,109
- Construction	0,000	0,030					0,005	0,035
Transport		2,712					0,051	2,763
- Transport par rail		0,015					0,051	0,067
- Transport par route		2,607						2,607
- Transport par eau et aérien		0,089						0,089
Services, ménages et agriculture	0,029	1,210	1,251			0,046	1,135	3,671
- Services	0,001	0,386	0,279				0,495	1,161
- Ménages	0,028	0,755	0,972			0,046	0,628	2,429
- Agriculture		0,070					0,011	0,081
Région flamande								
Centrales électriques	1,469	0,160	2,935	0,031	0,308	0,546	5,570	11,020
Consommation du secteur énergie	0,000	1,537	0,129	0,076	0,000		0,422	2,164
Consommation finale énergétique	0,551	8,946	5,978	0,098	0,089	2,074	4,573	22,308
Industrie	0,508	0,524	2,521	0,098	0,089	1,808	2,315	7,862
- Biens intermédiaires	0,496	0,125	1,618	0,098	0,089	1,509	1,291	5,226
- Biens d'équipement	0,004	0,016	0,141				0,193	0,355
- Biens de consommation	0,008	0,324	0,761	0,000	0,000	0,299	0,804	2,196
- Construction	0,000	0,059					0,026	0,085
Transport		5,974					0,073	6,047
- Transport par rail		0,016					0,073	0,089
- Transport par route		5,189						5,189
- Transport par eau et aérien		0,770						0,770
Services, ménages et agriculture	0,043	2,448	3,457			0,266	2,185	8,399
- Services	0,026	0,652	1,119				1,072	2,869
- Ménages	0,017	1,402	2,338			0,266	1,036	5,059
- Agriculture		0,393					0,077	0,470

Tableau 52 : Evolution des émissions totales de CO₂ par secteur

<i>(En millions de tonnes d'équivalent CO₂)</i>	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume						
1. Energie	110,130	108,007	104,560	102,804	-0,7	105,590
1.A. Combustion	110,044	107,890	104,446	102,697	-0,7	105,477
1.A1. Transformation d'énergie	29,863	27,115	27,486	28,612	0,8	27,914
1.A2. Industrie	32,852	29,174	26,331	25,022	-2,2	26,876
1.A3. Transport	19,947	25,571	24,293	23,740	-1,1	24,517
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	27,215	25,968	26,276	25,262	-0,4	26,109
1.A5. Autres	0,166	0,061	0,061	0,061	0,0	0,061
1.B. Emissions fugitives	0,085	0,117	0,114	0,107	-1,2	0,113
2. Processus industriels	8,218	9,076	8,936	10,319	1,9	9,062
3. Utilisation de solvants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
4. Agriculture	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
5. Déchets	0,337	0,091	0,089	0,093	0,4	0,090
Total	118,685	117,173	113,585	113,216	-0,5	114,742
Région de Bruxelles-Capitale						
1. Energie	3,812	3,880	3,951	3,970	0,3	3,926
1.A. Combustion	3,811	3,880	3,951	3,970	0,3	3,926
1.A1. Transformation d'énergie	0,239	0,311	0,313	0,334	1,0	0,317
1.A2. Industrie	0,130	0,056	0,052	0,043	-3,7	0,052
1.A3. Transport	0,852	0,898	0,875	0,874	-0,4	0,873
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	2,589	2,615	2,711	2,719	0,6	2,684
1.A5. Autres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
1.B. Emissions fugitives	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
2. Processus industriels	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
3. Utilisation de solvants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
4. Agriculture	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
5. Déchets	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
Total	3,812	3,880	3,951	3,970	0,3	3,926
Région wallonne						
1. Energie	39,626	34,408	32,943	31,885	-1,1	33,212
1.A. Combustion	39,626	34,408	32,943	31,884	-1,1	33,212
1.A1. Transformation d'énergie	6,603	5,143	5,389	5,715	1,5	5,419
1.A2. Industrie	17,605	13,694	12,392	11,458	-2,5	12,584
1.A3. Transport	6,950	8,417	7,938	7,830	-1,0	8,026
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	8,302	7,093	7,163	6,821	-0,6	7,122
1.A5. Autres	0,165	0,061	0,061	0,061	0,0	0,061
1.B. Emissions fugitives	0,000	0,000	0,000	0,000	-1,2	0,000
2. Processus industriels	7,289	6,632	6,530	7,540	1,9	6,622
3. Utilisation de solvants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
4. Agriculture	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
5. Déchets	0,101	0,091	0,089	0,093	0,4	0,090
Total	47,016	41,131	39,562	39,518	-0,6	39,924

<i>(En millions de tonnes d'équivalent CO₂)</i>	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss.	Moyennes
					annuels moyens	2008-2012[2;3]
Région flamande						
1. Energie	66,692	69,718	67,666	66,950	-0,6	68,452
1.A. Combustion	66,607	69,602	67,552	66,842	-0,6	68,339
1.A1. Transformation d'énergie	23,020	21,661	21,784	22,563	0,6	22,179
1.A2. Industrie	15,117	15,425	13,887	13,521	-1,9	14,239
1.A3. Transport	12,144	16,256	15,480	15,036	-1,1	15,618
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	16,324	16,260	16,401	15,722	-0,5	16,304
1.A5. Autres	0,001	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
1.B. Emissions fugitives	0,084	0,116	0,113	0,107	-1,2	0,113
2. Processus industriels	0,929	2,444	2,406	2,779	1,9	2,440
3. Utilisation de solvants	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
4. Agriculture	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
5. Déchets	0,236	0,000	0,000	0,000	0,0	0,000
Total	67,856	72,162	70,072	69,728	-0,5	70,893

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2008 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2010 dans le cadre de la Décision 280/2004, excepté pour les émissions de CO₂ d'origine énergétique qui ont été calculées de façon endogène pour 2008 dans HERMREG et HERMES.

(3) Perspectives économiques régionales 2009-2015.

Tableau 53 : Evolution des émissions totales de CH₄ par secteur

<i>(En kt d'équivalent CO₂)</i>	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume						
1. Energie	1303,1	686,9	673,0	636,6	-1,1	671,3
1.A. Combustion	443,5	297,0	292,9	278,0	-0,9	292,8
1.A1. Transformation d'énergie	5,3	16,6	16,1	16,8	0,2	16,9
1.A2. Industrie	77,7	73,4	68,2	60,0	-2,8	68,7
1.A3. Transport	119,4	22,2	21,7	21,6	-0,4	21,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	241,2	184,7	186,9	179,5	-0,4	185,4
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	859,6	389,9	380,1	358,7	-1,2	378,5
2. Processus industriels	0,0	48,7	48,7	48,7	0,0	48,7
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	7079,1	5118,9	5103,5	5065,3	-0,2	5103,5
5. Déchets	2856,4	650,6	538,8	336,2	-9,0	543,6
Total	11238,7	6505,1	6364,0	6086,8	-0,9	6367,1
Région de Bruxelles-Capitale						
1. Energie	105,7	34,3	33,9	32,6	-0,7	33,7
1.A. Combustion	20,5	9,3	9,6	9,7	0,6	9,5
1.A1. Transformation d'énergie	0,7	0,1	0,0	0,1	-1,6	0,1
1.A2. Industrie	0,2	0,1	0,1	0,1	-1,7	0,1
1.A3. Transport	7,2	1,4	1,4	1,4	0,2	1,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	12,4	7,7	8,0	8,1	0,7	7,9
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	85,2	25,0	24,3	23,0	-1,2	24,2
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,0	0,0
Total	105,7	34,3	33,9	32,6	-0,7	33,7
Région wallonne						
1. Energie	394,9	259,5	252,4	236,0	-1,3	252,1
1.A. Combustion	203,7	138,6	134,6	124,8	-1,5	134,7
1.A1. Transformation d'énergie	1,5	8,3	8,2	8,7	0,6	8,5
1.A2. Industrie	65,2	58,3	54,2	46,9	-3,0	54,4
1.A3. Transport	40,7	9,9	9,6	9,6	-0,5	9,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	96,2	62,0	62,7	59,6	-0,6	62,1
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	191,2	120,9	117,8	111,2	-1,2	117,4
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	2174,2	1829,7	1824,2	1810,5	-0,2	1824,2
5. Déchets	1028,3	134,6	111,5	69,6	-9,0	112,5
Total	3597,4	2223,8	2188,1	2116,1	-0,7	2188,7

<i>(En kt d'équivalent CO₂)</i>	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région flamande						
1. Energie	802,5	393,2	386,6	368,0	-0,9	385,5
1.A. Combustion	219,4	149,1	148,7	143,5	-0,6	148,6
1.A1. Transformation d'énergie	3,1	8,2	7,9	8,1	-0,3	8,3
1.A2. Industrie	12,2	15,0	13,9	13,0	-2,1	14,2
1.A3. Transport	71,4	10,8	10,6	10,5	-0,4	10,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	132,6	115,0	116,2	111,8	-0,4	115,4
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	583,2	244,0	237,9	224,5	-1,2	236,9
2. Processus industriels	0,0	48,7	48,7	48,7	0,0	48,7
3. Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Agriculture	4904,9	3289,3	3279,4	3254,8	-0,2	3279,4
5. Déchets	1828,1	516,0	427,3	266,6	-9,0	431,1
Total	7535,5	4247,1	4141,9	3938,1	-1,1	4144,6

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2008 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2010 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2009-2015.

Tableau 54 : Evolution des émissions totales de N₂O par secteur

(En kt d'équivalent CO ₂)	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss.	Moyennes
					annuels moyens 2009-2015[3]	2008-2012[2;3]
Royaume						
1. Energie	798,0	573,6	556,5	545,7	-0,7	562,2
1.A. Combustion	798,0	573,6	556,5	545,7	-0,7	562,2
1.A1. Transformation d'énergie	211,6	131,8	127,1	132,4	0,1	131,9
1.A2. Industrie	56,7	81,8	76,0	66,8	-2,8	76,5
1.A3. Transport	389,5	260,3	253,8	252,8	-0,4	254,7
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	138,5	99,0	98,9	93,0	-0,9	98,4
1.A5. Autres	1,6	0,7	0,7	0,7	0,0	0,7
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	3933,8	1902,4	1829,0	1757,6	-1,1	1837,6
3. Utilisation de solvants	246,1	246,6	246,6	246,6	0,0	246,6
4. Agriculture	5560,7	4551,0	4498,2	4369,0	-0,6	4498,4
5. Déchets	292,6	273,9	276,5	283,3	0,5	276,5
Total	10831,2	7547,4	7406,8	7202,2	-0,7	7421,2
Région de Bruxelles-Capitale						
1. Energie	27,3	39,9	38,5	39,7	-0,1	39,2
1.A. Combustion	27,3	39,9	38,5	39,7	-0,1	39,2
1.A1. Transformation d'énergie	9,5	9,8	8,3	9,0	-1,2	9,3
1.A2. Industrie	0,2	0,0	0,0	0,0	-1,7	0,0
1.A3. Transport	13,7	26,6	26,5	27,0	0,2	26,4
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	3,9	3,5	3,6	3,7	0,8	3,6
1.A5. Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Utilisation de solvants	30,4	28,2	28,2	28,2	0,0	28,2
4. Agriculture	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5. Déchets	0,0	27,0	27,3	28,0	0,5	27,3
Total	57,8	95,2	94,0	95,9	0,1	94,8
Région wallonne						
1. Energie	251,9	230,8	222,2	211,0	-1,3	223,5
1.A. Combustion	251,9	230,8	222,2	211,0	-1,3	223,5
1.A1. Transformation d'énergie	15,7	18,5	18,5	19,9	1,0	19,2
1.A2. Industrie	39,1	66,7	62,0	53,8	-3,0	62,3
1.A3. Transport	140,4	89,9	86,8	86,8	-0,5	87,3
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	55,2	55,1	54,3	49,9	-1,4	54,1
1.A5. Autres	1,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,6
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	901,7	955,4	918,5	882,7	-1,1	922,8
3. Utilisation de solvants	77,7	89,7	89,7	89,7	0,0	89,7
4. Agriculture	2598,9	2432,7	2404,5	2335,4	-0,6	2404,6
5. Déchets	107,2	89,1	89,9	92,1	0,5	89,9
Total	3937,5	3797,7	3724,8	3610,9	-0,7	3730,5

<i>(En kt d'équivalent CO₂)</i>	1990[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Région flamande						
1. Energie	518,7	302,9	295,8	295,0	-0,4	299,4
1.A. Combustion	518,7	302,9	295,8	295,0	-0,4	299,4
1.A1. Transformation d'énergie	186,4	103,5	100,3	103,6	0,0	103,4
1.A2. Industrie	17,5	15,0	14,0	13,0	-2,0	14,2
1.A3. Transport	235,4	143,8	140,5	139,0	-0,5	141,1
1.A4. Tertiaire, résidentiel, agriculture	79,4	40,4	41,0	39,4	-0,4	40,7
1.A5. Autres	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
1.B. Emissions fugitives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Processus industriels	3032,1	947,0	910,5	874,9	-1,1	914,7
3. Utilisation de solvants	137,9	128,7	128,7	128,7	0,0	128,7
4. Agriculture	2961,9	2118,3	2093,8	2033,6	-0,6	2093,8
5. Déchets	185,3	157,8	159,3	163,2	0,5	159,3
Total	6835,9	3654,6	3588,0	3495,4	-0,6	3595,9

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2008 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2010 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2009-2015.

Tableau 55 : Evolution des gaz fluorés

<i>(En kt d'équivalent CO₂)</i>	1995[1]	2008[2]	2010[3]	2015[3]	Taux croiss. annuels moyens 2009-2015[3]	Moyennes 2008-2012[2;3]
Royaume	4974,4	2024,5	2148,9	2352,4	2,2	2134,8
Région de Bruxelles-Capitale	41,2	175,8	183,0	202,6	2,0	183,1
Région wallonne	173,7	551,6	574,5	635,9	2,1	574,8
Région flamande	4759,4	1297,1	1391,4	1513,8	2,2	1377,0

(1) Chiffres de l'année de référence issus de « Report of the Review of the Initial Report of Belgium », décembre 2007.

(2) Les chiffres de 2008 correspondent aux valeurs d'inventaire de 2008 issues des inventaires d'émissions nationaux et régionaux transmis par la Belgique à l'Union Européenne en mars 2010 dans le cadre de la Décision 280/2004.

(3) Perspectives économiques régionales 2009-2015.

10.5. Glossaire

- **La population active (ou l'offre de travail)** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région (quel que soit leur lieu de travail) et l'ensemble des demandeurs d'emploi résidant dans cette région. Dans son acceptation large (concept BFP), la population active inclut les chômeurs âgés.
- **La population active occupée** d'une région regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région, quel que soit leur lieu de travail.
- **Le taux d'activité** d'une région est calculé en divisant la population active de cette région par la population d'âge actif (15-64 ans) de cette région.
- **L'emploi intérieur** d'une région recouvre tous les travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence.
- **Le solde des navettes** d'une région correspond à la différence entre les navettes sortantes de la région et les navettes entrantes dans la région. Les navettes sortantes correspondent aux sorties d'actifs qui ont un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence. Les navettes entrantes désignent les entrées d'actifs ayant un emploi dans une région distincte de celle de leur résidence.
- **Le taux d'emploi** d'une région est le rapport entre la population active occupée de la région et la population d'âge actif (15-64 ans) de la région.
- **Le chômage administratif** reprend l'ensemble des personnes inscrites comme demandeuses d'emploi auprès des organismes régionaux de placement. Le chômage administratif a un caractère exhaustif qui en fait une base cohérente avec les autres agrégats comptables utilisés dans le modèle (en particulier l'emploi) et appropriée pour une projection à moyen terme de l'offre de travail, qui nécessite une désagrégation complète de la population par catégorie socio-économique. Il est donc préféré à celui des enquêtes sur les forces de travail.
- **Le chômage selon le concept BFP** constitue une acceptation large du chômage administratif. Il inclut également les chômeurs bénéficiaires du statut de chômeur âgé dispensés de l'inscription comme demandeur d'emploi. Considérant que ces derniers font toutefois partie de l'offre de travail, c'est ce concept élargi qui est retenu dans la présente projection.
- **Le chômage selon les « Enquêtes sur les forces de travail »** est établi sur base des réponses d'un échantillon de population à un questionnaire. Ces enquêtes sont réalisées par la DGSIE (ex-INS) et transmises à EUROSTAT, qui en définit le cadre méthodologique. La qualité de chômeur est reconnue suite à une interview individuelle qui vise à établir la réalité de la disponibilité du chômeur pour le marché du travail et de la recherche active d'un emploi.
- **Le taux de chômage** d'une région est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de la région et la population active de la région.
- **La productivité réelle du travail par tête** d'une région correspond au rapport entre la valeur ajoutée (en euros chaînés) de la région et l'emploi intérieur de la région.
- Le coût du travail (en euros chaînés) d'une région divisé par l'emploi intérieur de cette région correspond au **coût salarial réel par tête**.

- **Les investissements régionaux** publiés dans ce rapport ne tiennent pas compte des investissements en logements.
- **Le bilan énergétique** est le cadre comptable des flux d'énergie. Les colonnes rendent compte des différentes sources et formes d'énergie utilisées et disponibles dans l'économie et les lignes présentent les différentes utilisations de l'énergie.
- Par **secteur tertiaire**, on entend la somme des branches des services marchands et la branche des « services non marchands ». Le **secteur primaire** est constitué de la seule branche « agriculture ». Le **secteur secondaire** agrège quant à lui les branches « énergie », « industries manufacturières » et « construction ».
- Le concept de « **branches d'activité marchande** » correspond à l'ensemble des branches d'activité de l'économie à l'exception des « services non marchands ».
- Les **branches d'activité** retenues dans le système HERMES-HERMREG correspondent au regroupement de branches NACE-BEL suivant :

Dénomination de la branche	NACE-BEL (A31)
1. Agriculture	Agriculture, chasse et sylviculture (AA) + Pêche, pisciculture et aquaculture (BB)
2. Energie	Extraction de produits énergétiques (CA) + Cokéfaction, raffinage de pétrole et industries nucléaires (DF) + Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Extraction de produits non énergétiques (CB) + Industrie chimique (DG) + Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (DI) + Métallurgie et travail des métaux (DJ)
b. Biens d'équipement	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (DK) + Fabrication d'équipements électriques et électroniques (DL) + Fabrication de matériel de transport (DM)
c. Biens de consommation	Industries agricoles et alimentaires (DA) + Industrie textile et habillement (DB) + Industrie du cuir et de la chaussure (DC) + Travail du bois et fabrication d'articles en bois, liège, vannerie ou sparterie (DD) + Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie (DE) + Industrie du caoutchouc et de plastiques (DH) + Autres industries manufacturières (DN)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et communications (II)
b. Commerce et horeca	Commerce ; réparations d'automobiles et d'articles domestiques (GG) + Hôtels et restaurants (HH)
c. Crédit et assurances	Activités financières (JJ)
d. Santé et action sociale	Santé et action sociale (NN)
e. Autres services marchands	Immobilier, location et services aux entreprises (KK) + Services collectifs, sociaux et personnels (OO)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et éducation	Administration publique (LL) + Education (MM)
b. Services domestiques	Services domestiques (PP)